

# Installations de stockage de céréales de « la Régie »

Commune de Bézéril (32)



## Dossier de demande d'enregistrement PJ n°7 - PJ n°12 - PJ n°18

(Article R 512-46-1 et suivants du code de l'environnement)

Référence : 2019-000267

Date : Avril 2021

[www.ectare.fr](http://www.ectare.fr)





# Installations de stockage de céréales de « la Régie »

Commune de Bézéril (32)



## PJ n°7 SOLLICITATION D'AMÉNAGEMENTS AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Référence : 2019-000267

Date : mars 2021

[www.ectare.fr](http://www.ectare.fr)





Exigence AMPG du 26/11/12	Aménagement proposé	Justification <sup>[TC1]</sup>
<p><b>Article 5</b> :<sup>[TC2]</sup></p> <p>Les différentes parties du silo (la tour de manutention, la fosse d'élévateurs, les cellules fermées, les bâtiments abritant les cellules ouvertes et les galeries) sont implantées à une distance minimale de la limite du site de 1,5 fois leur hauteur telle que définie en annexe V, avec un minimum de 25 mètres.</p>	<p>Les cellules S60 à S66 et la tour d'élévation E2 ne respectent pas la distance minimale d'éloignement de 25 m par rapport au chemin communal bordant le site.</p> <p>De même, la distance de 25 m relative aux cellules S37 et S38 empiètent légèrement sur l'enrochement servant de séparation avec la propriété du Château.</p> <p>Enfin les cellules S39, S44, S46 et S47 sont situées à moins de 25 m des terrains agricoles de M. EHMANN.</p> <p>Pour rappel, l'environnement du site est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- terrains agricoles appartenant au gérant de la société NATAÏS (M. EHMANN) ;</li> <li>- une propriété privée à l'Ouest du site séparée par un enrochement ;</li> <li>- un chemin communal piétonnier au sud bordant le site au-delà de la haie de sapins.</li> </ul> <p><b>Le danger sera précisé par des panneaux d'information placés notamment le long du chemin au sud.</b></p>	<p><i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Selon l'AMPG du 28/12/2007, l'exigence des 25 m n'est pas applicable aux silos plats soumis à déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services). En effet, cette distance est de 10 m ou une fois la hauteur du silo. Cette dernière prescription est respectée pour l'ensemble des cellules, en dehors de la cellule S60 et de la tour d'élévation E2.</p> <p>Toutefois, selon le Guide de l'état de l'art sur les silos (version 3) du MEEDDAT, la notion de « voies de communication » ne s'applique pas aux <i>voies fluviales</i> ou aux <i>chemins de halage</i>. Par similitude avec le chemin communal piétonnier faiblement fréquenté bordant le site mais dont la traversée ne peut être empêchée, il est proposé par la société NATAÏS la mise en place de panneaux d'information afin d'éviter le stationnement des personnes empruntant le chemin.</p> <p>Le risque est analysé dans le rapport sur le risque de ruine annexe 6-1.</p>
<p><b>Article 10-IV</b></p> <p>Les transporteurs à chaîne situés dans les 4 galeries sous-cellules ne disposent pas d'aspiration.</p>	<p><b>L'aspiration des transporteurs à chaîne est prévue dans le Plan d'action (annexe 6-2) à l'horizon 2024.</b></p>	<p>Voir étude ATEX en annexe 6-6</p>
<p><b>Article 11-I</b></p>		



Exigence AMPG du 26/11/12	Aménagement proposé	Justification [TC1]
Les toitures et couvertures de toiture répondent à la classe Broof (t3).	Les bâtiments abritant les cellules ouvertes et le silo hangar ne disposent pas d'une toiture Broof (t3) <b>Les risques liés aux effets de surpression ont été analysés dans l'étude de modélisation des effets de surpression en annexe 6-13.</b>	<i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations déclarées avant le 3 juin 2008 (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services). Voir étude de modélisation des effets de surpression en annexe 6-13.
<b>Article 11-III-D</b> Chaque cellule fermée dispose d'une couverture constituée en surfaces soufflables ayant une pression de rupture à l'explosion inférieure ou égale à 100 millibars si son volume est inférieur à 2 500 mètres cubes, ou de 60 millibars dans le cas contraire.	Les silos extérieurs sont métalliques (pression de rupture comprise entre 100 et 200 mbars selon Guide sur l'état de l'art sur les silos). <b>Les risques liés aux effets de surpression ont été analysés dans l'étude de modélisation des effets de surpression en annexe 6-13.</b>	<i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations soumises à déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services).
<b>Article 11-III-E</b> La toiture abritant une ou des cellules ouvertes est constituée uniquement en surfaces soufflables ayant une pression de rupture à l'explosion inférieure ou égale à 60 millibars.	Les toitures et couverture des bâtiments abritant les cellules ouvertes S01 à S12 ; S29 et S31 à S38 sont en fibrociment (pression de rupture comprise entre 100 et 200 mbars selon Guide sur l'état de l'art sur les silos). Les fosses d'élevateurs ne disposent pas de grille soufflable en partie haute. <b>Les risques liés aux effets de surpression ont été analysés dans l'étude de modélisation des effets de surpression en annexe 6-13.</b>	<i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations soumises à déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services).
<b>Article 11-III-J</b> Les communications entre la tour de manutention et les galeries ou les espaces sur-cellules sont réduites au strict minimum, les espaces de	Les bâtiments abritant les cellules ouvertes S01 à S12 et S31 à S38 sont équipés d'espaces sur-cellule avec passerelles. Les 2 accès depuis la	<i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations soumises à



Exigence AMPG du 26/11/12	Aménagement proposé	Justification <sup>[TC1]</sup>
<p>passages ou franchissements pour le personnel sont munis de dispositifs à fermeture automatique.</p>	<p>tour de manutention vers les passerelles (espaces sur-cellules) ne sont pas munis de ferme porte automatique. <b>L'ensemble de la mise en conformité sera effectif au plus tard en 2024 (voir Plan d'action en annexe 6-2).</b></p>	<p>déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services).</p>
<p><b>Article 12</b></p> <p>Une voie « engins » au moins est maintenue dégagée pour la circulation sur tout le périmètre de l'installation et est positionnée de façon à ne pouvoir être obstruée par l'effondrement de tout ou partie de cette installation.</p>	<p>Les installations sont accessibles par une voie engin sauf pour les cellules S21 à S28 ; S30 ; S39 à S47. <b>Des aménagements sont en cours de réalisation et prévus conformément aux échanges avec le SDIS. Un cheminement est mis en place autour des silos 39 à 47. Une aire de retournement sera mise en place à l'horizon 2024 (voir Plan d'action en annexe 6-2).</b></p>	<p><i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations soumises à déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services) pour lesquelles l'accessibilité est demandée sur au moins une face.</p> <p>Voir avis du SDIS en annexe 6-5 demandant la mise en place d'un chemin stabilisé de 1,40 m.</p> <p>En outre, une aire de retournement sera réalisée au niveau du silo S66, ainsi qu'une aire de croisement devant la voie située au sud du site ayant une longueur linéaire de l'ordre de 270 m.</p>
<p><b>Article 14</b></p> <p>Au moins une colonne sèche conforme aux normes en vigueur dans la tour de manutention et permettant d'atteindre le point le plus haut du silo.</p>	<p>Les tours de manutention ne sont pas équipées de colonnes sèches. <b>Une colonne sèche a été mise en place pour la tour n° 1 et l'avis du SDIS (annexe 6-5) n'impose pas cette prescription.</b></p>	<p><i>Demande du bénéfice d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations soumises à déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services).</p> <p>La colonne sèche est située entre la bâche à eau et l'entrée du site et une seconde a été mise en place à la demande de la DREAL au droit de la tour n°1 (voir avis du SDIS en annexe 6-5).</p>

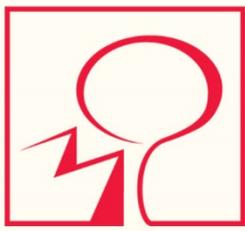


Exigence AMPG du 26/11/12	Aménagement proposé	Justification [TC1]
<p><b>Article 21</b> Les bâtiments abritant les cellules ouvertes S01 à S12 et S31 à S38 sont équipés d'espaces sur-cellule avec passerelles. Les 2 accès depuis la tour de manutention vers les passerelles (espaces sur-cellules) ne sont pas munis de ferme porte automatique.</p> <p>Les silos extérieurs ne disposent pas d'espace ni de galerie sur-cellule. Pas de connexion entre les silos extérieurs, ni entre les silos extérieurs et les tours d'élévation.</p> <p>Pas de connexion entre les galeries sous-cellules et les tours d'élévation (uniquement passage du tapis transporteur).</p>	<p><b>L'ensemble de la mise en conformité sera effectif au plus tard en 2024 (voir Plan d'action en annexe 6-2).</b></p>	<p>L'analyse du risque de suppression, l'étude ATEX et les remarques du SDIS ont permis d'établir la mise en œuvre d'un plan de mise aux normes de l'ensemble du site qui permettra de compenser ces écarts.</p>
<p><b>Article 22-V</b> Toutes mesures sont prises pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées lors d'un incendie, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel.</p>	<p>En cas d'incendie, les eaux d'extinction incendie sont collectées vers le bassin d'orage.</p> <p><b>La capacité du bassin d'orage va être portée à 670 m3 et complété d'un dispositif de rétention des eaux d'extinction incendie de 240 m3. Il sera aussi muni d'un déshuileur en sortie avant rejet (Voir calcul du dimensionnement en annexe 6-21).</b> L'exutoire de la surverse du bassin est le ruisseau de la Hount.</p>	<p><i>Demande du bénéficiaire d'antériorité</i> : Exigence non applicable aux installations soumises à déclaration (installations NATAÏS régulièrement déclarées et mises en services).</p> <p>L'imperméabilisation du bassin et la mise en place d'un déshuileur ainsi que d'un bassin de rétention muni d'une vanne obturatrice en sortie pour le confinement des eaux d'extinction incendie est programmée.</p>
<p><b>Article 26-IV-C</b> Transporteur à bandes non-conforme aux normes en vigueur mais aux normes NF 47100 / NF EN 20340 et NF EN 20284 qui ne sont plus d'actualité.</p>	<p><b>Dans le cadre des travaux programmés, les transporteurs qui seront mis en place seront conformes aux normes NF EN ISO 340, version avril 2005 ou les normes NF EN 12881-</b></p>	<p>Ils sont capotés et reliés aux élévateurs qui sont eux-mêmes aspirés.</p>



Exigence AMPG du 26/11/12	Aménagement proposé	Justification <sup>[TC1]</sup>
<p>Les transporteurs à chaînes ne disposent pas de leur propre aspiration</p>	<p><b>1, version juillet 2008 et NF EN 12881-2, version juin 2008.</b>  <b>De plus, l'aspiration des transporteurs à chaîne est prévue dans le Plan d'action (annexe 6-2) au plus tard en 2024.</b></p>	
<p><b>Article 34</b>            Les eaux de voiries ne disposent pas de séparateur d'hydrocarbures.</p>	<p><b>l'imperméabilisation du bassin d'orage et la mise en place d'une vanne obturatrice est programmée (voir Plan d'action ANNEXE 6-2). Cette solution permettra de confiner toute pollution accidentelle dans le bassin.</b></p>	<p>Le trafic sur le site est peu dense.</p>
<p><b>Article 42 :</b>            La hauteur du point de rejet (différence entre l'altitude du débouché à l'air libre et l'altitude moyenne du sol à l'endroit considéré) exprimée en mètres est déterminée, d'une part, en fonction du niveau des émissions de polluants à l'atmosphère, d'autre part, en fonction de l'existence d'obstacles susceptibles de gêner la dispersion des gaz.            Cette hauteur fait l'objet d'une justification dans le dossier conformément aux dispositions de l'annexe II.</p>	<p>Les conduits d'évacuation des filtres à manches n°1 et des filtres à manches n°2 et 3 se situent respectivement à environ 5 m et 10 m de hauteur.  <b>La modification des hauteurs de rejet n'est pas prévue.</b></p>	<p>Les résultats des contrôles de rejet de poussières montrent que les installations respectent largement les normes de rejet (Voir ANNEXE 6-11).</p>





Le partenaire  
de vos stratégies  
environnementales  
**ECTARE**



# Installations de stockage de céréales de « la Régie »

Commune de Bézéril (32)



## PJ n°12 COMPATIBILITÉ AVEC CERTAINS PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES

Référence : 2019-000267

Date : Avril 2021

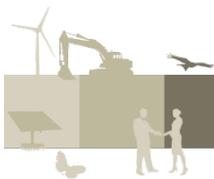
[www.cabinet-ectare.fr](http://www.cabinet-ectare.fr)

2 allée Victor Hugo  
31240 Saint-Jean  
Tél. 05 62 89 06 10  
E-mail : [contact@ectare.fr](mailto:contact@ectare.fr)

SCOP ARL AU CAPITAL VARIABLE  
DE 90 576 euros au 31/12/2020  
RCS TOULOUSE B 389 797 010  
SIRET 38979701000 029. NAF 7490B







## SOMMAIRE

<b>1. PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES CONCERNÉS .....</b>	<b>5</b>
1.1. SDAGE Adour-Garonne .....	6
1.2. SAGE .....	10
1.3. Programme national de prévention des déchets 2014-2020 .....	10
1.4. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets .....	11





## 1. PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES CONCERNÉS

Les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R.122-17 du Code de l'environnement et repris dans le CERFA 15679\*02 sont listés ci-après ainsi que le fait qu'ils soient ou non concernés par le projet.

Un plan, schéma ou programme sera concerné dès lors qu'il est en vigueur sur le territoire d'étude et que les objectifs de celui-ci peuvent interférer avec ceux du projet.

Plan, schéma, programme, document de planification	Concerné ou non
<b>Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement ;</b>	<b>Concerné</b>
<b>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement ;</b>	<b>Concerné</b>
Schéma régional des carrières mentionné à l'article L. 515-3 du code de l'environnement ;	Non concerné
<b>Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement ;</b>	<b>Concerné</b>
<b>Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement ;</b>	<b>Concerné</b>
<b>Plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement ;</b>	<b>Concerné</b>
Programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement ;	Non concerné
Programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement ;	Non concerné

Les installations de stockage sont indirectement concernées par la nitrification des eaux par l'activité agricole intensive qui s'élabore en amont avec la production de maïs. L'activité de stockage de maïs en tant que telle n'utilise pas de fertilisants azotés.



## 1.1. SDAGE ADOUR-GARONNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 fixe des orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux » pour des bassins définis.

Le site étudié est concerné par le SDAGE Adour-Garonne qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Les 6 défis de ce SDAGE pour la période 2016-2021 sont de :

- poursuivre la réduction des rejets de substances dangereuses et prendre en compte les polluants impactant les milieux aquatiques et les usages (polluants émergents, microbiologiques, etc.) ;
- poursuivre la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires ;
- restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau ;
- poursuivre la restauration de la continuité, de la biodiversité et de la dynamique physique des milieux aquatiques en lien avec la gestion des crues ;
- développer la connaissance au service des milieux aquatiques ;
- renforcer la gouvernance en privilégiant l'approche territoriale, la contractualisation et l'efficacité des actions.

Le cours d'eau le plus proche du site de La Régie de NATAÏS est le ruisseau de Lastailades, affluent de l'Esquinson dont les données qualitatives sont présentées dans le tableau suivant.

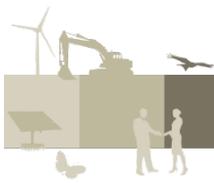
Code masse d'eau	Nom du cours d'eau	Objectif	Écologique	Chimique	Cause	Paramètres
FRFRR303A_2	L'Esquinson	Bon état	2027	2015	Raisons techniques	Nitrates Pesticides

Le chaînage et liste des confluent est le suivant :

- Ruisseau de Lastailades
  - L'Esquinson
    - La Save
    - La Garonne

Le projet doit être compatible avec le SDAGE 2016-2021, dont les principales caractéristiques qui pourraient concerner le site sont :

Orientations fondamentales	
Disposition	Compatibilité du site
<b>B : réduire les pollutions</b>	
<b>Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants</b>	
<b>B3 Macropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux</b>	
Les collectivités territoriales et les entreprises prennent en compte et anticipent : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ • les évolutions démographiques ;</li> <li>▪ • le développement de l'urbanisation ;</li> </ul>	L'organisation du site évite tout rejet d'effluent vers le milieu. Les eaux de ruissellement qui ont pu se charger en fines (MES) sont collectées et sont réinjectées dans le circuit fermé des eaux de lavage des

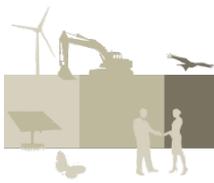


Orientations fondamentales	
Disposition	Compatibilité du site
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ • le développement de leur activité ;</li> <li>▪ • la variabilité hydrologique accrue du fait du changement climatique.</li> </ul> <p>[...] elles utilisent les techniques alternatives [...]</p>	matériaux des installations de traitement voisines où elles sont traitées par décantation.

Orientations fondamentales	
Disposition	Compatibilité du site
<b>Orientation A</b> : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	
<b>Orientation B</b> : Réduire les pollutions	
<p>B2 Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale</p> <p><i>Les aménagements susceptibles de générer des rejets importants d'eaux pluviales sont soumis à une procédure au titre de la « loi sur l'eau » (articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement). [...]</i></p>	<p>Les eaux pluviales rejetées transitent par un bassin de collecte qui permet la régulation du rejet. Ces eaux de ruissellement pourraient contenir des polluants en faible quantité de type égouttures d'hydrocarbures après passage sur les voiries, ou des fines minérales. La décantation qui s'opère dans le bassin permet l'abattement des éventuels polluants et la conformité du rejet.</p> <p>Un projet de mise en conformité du bassin actuel est en cours de réalisation. Un séparateur hydrocarbure sera également mis en place et garantira la conformité des rejets.</p> <p>Des contrôles de la qualité des eaux seront régulièrement effectués.</p>
<p>B3 Macropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux</p> <p><i>[...] les entreprises prennent en compte et anticipent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les évolutions démographiques ;</li> <li>- le développement de l'urbanisation ;</li> <li>- le développement de leur activité ;</li> <li>- la variabilité hydrologique accrue du fait du changement climatique.</li> </ul> <p><i>Partout où cela est possible et souhaitable, elles utilisent les techniques alternatives dont l'efficacité est reconnue et privilégient les solutions de valorisation des sous-produits de l'épuration en fiabilisant le traitement des boues et des matières de vidange</i></p>	
<p>B6 Micropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux</p> <p><i>[...] les entreprises prennent en compte et anticipent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les évolutions démographiques ;</li> <li>- le développement de l'urbanisation ;</li> <li>- le développement de leur activité ;</li> <li>- la variabilité hydrologique accrue du fait du changement climatique.</li> </ul> <p><i>Partout où cela est possible et souhaitable, elles utilisent les techniques alternatives dont l'efficacité est reconnue et privilégient les solutions de valorisation des sous-produits de l'épuration en fiabilisant le traitement des boues et des matières de vidange</i></p>	



Orientations fondamentales	
Disposition	Compatibilité du site
<p><b>B7 Réduire l'impact sur les milieux aquatiques des sites et sols pollués, y compris les sites orphelins</b></p> <p><i>Lorsque l'état d'une masse d'eau est dégradé du fait des pollutions provenant d'un site ou sol pollué, les exploitants, les propriétaires, l'État mettent en œuvre les mesures nécessaires à leur résorption, dans les délais compatibles avec les objectifs du SDAGE. [...]</i></p>	<p>Le site n'a pas fait l'objet de diagnostic de pollution des sols, ni de pollution accidentelle qui pourrait être à l'origine d'une pollution des sols.</p>
<p><b>B 24 Préserver les ressources stratégiques pour le futur</b></p> <p><i>Les zones à protéger dans le futur (ZPF) sont des secteurs stratégiques, identifiés sur la carte B24, qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Une vigilance particulière est nécessaire afin de prévenir la détérioration de l'état des masses d'eau concernées.</i></p>	<p>3 masses d'eau souterraines en « Zone à Protéger pour le Futur » (ZPF) sont concernées par le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FRFG080 : Calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif</li> <li>▪ FRFG081 : Calcaires du sommet du Crétacé supérieur captif sud-aquitain</li> <li>▪ FRFG082 : Sables, calcaires et dolomies de l'Éocène-Paléocène captif sud-AG</li> </ul> <p>Toutefois, le site est localisé à l'écart de tout captage pour l'alimentation en eau potable. Celui-ci n'entraîne aucune incidence sur la qualité de la ressource en eau.</p>
<b>Orientation C : Améliorer la gestion quantitative</b>	
<b>Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</b>	
<p><b>D18 Gérer et réguler les espèces envahissantes</b></p> <p><i>La lutte contre les espèces envahissantes introduites, animales ou végétales généralement exotiques, comporte des mesures préventives de sensibilisation, de régulation, et pour certaines espèces, l'interdiction de commercialisation.</i></p>	<p>Le site peut être concerné en cas de détection d'une espèce envahissante. Une action sera mise en place dans ce cas.</p>
<p><b>D44 Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin</b></p> <p><i>Les espèces remarquables des milieux aquatiques ou humides classées menacées et quasi-menacées de disparition sont mentionnées dans les listes rouges régionales ou nationales établies selon les cotations du comité français de l'UICN*. Les principales espèces connues du bassin, figurant dans ces listes rouges, sont citées à titre indicatif dans la liste annexée D44 au SDAGE. Leurs habitats, et en particulier les sites de reproduction, doivent être préservés.</i></p>	<p>Il n'y a pas de milieux aquatiques ou humides dans l'emprise du site.</p>



D'après le SDAGE, L'Esquinson appartient à l'Unité Hydrographique de Référence (UHR) des Rivières de Gascogne. Selon la fiche d'information de l'UHR Rivières de Gascogne, les principaux enjeux identifiés pour l'unité sont les suivants :

- Pollutions diffuses agricoles (grandes cultures),
- Fonctionnalité des cours d'eau : artificialisation des rivières (ripisylve, berges, lit mineur...), raréfaction des zones humides,
- Vulnérabilité des ressources (AEP).

Les objectifs qualitatifs sont les suivants :

**Objectif bon état écologique    Masses d'eau superficielles    Objectif bon état chimique**



Le programme de mesures appliqué à l'HUR est défini afin de permettre l'atteinte de l'objectif de bon état écologique et chimique des eaux. Les mesures concernant le projet sont les suivantes :

CODE DE LA MESURE	LIBELLÉ DE LA MESURE	DESCRIPTIF DE LA MESURE
<b>Industrie - Artisanat</b>		
IND13	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
<b>Pollutions diffuses hors agriculture</b>		
COL02	Limitation des apports de pesticides	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Par son organisation et la nature de son activité, le site n'entraîne aucune incidence sur la ressource en eaux.

Les installations de stockage sont indirectement concernées par la nitrification des eaux par l'activité agricole intensive qui s'élabore en amont avec la production de maïs.

Les pistes d'accès aux installations sont enrobées. La collecte des eaux de ruissellement se s'effectue dans un bassin de rétention étanche, qui restitue les eaux au milieu naturel après leur décantation physique.

Le risque de pollution accidentelle susceptible de porter atteinte aux masses d'eau superficielles et souterraines est maîtrisé par les mesures qui sont mises en place dans le cadre de l'exploitation globale du site.

**Les activités du site, grâce aux moyens de prévention et d'intervention mis en place, ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs définis dans ce document cadre.**



## 1.2. SAGE

---

Le secteur d'étude n'est pas encore concerné par un SAGE. Le périmètre du SAGE « Neste et Rivières de Gascogne », arrêté le 24 août 2020, englobe la totalité de la commune de Bézéril et donc, le site étudié. Le SAGE est actuellement en cours d'instruction.

## 1.3. PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2014-2020

---

Dans la lignée du plan national de prévention des déchets 2004-2012, le programme national de prévention des déchets 2014-2020 a pour ambition de rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique. Le nouveau plan 2021-2027 n'est pas encore approuvé.

Depuis 2015 (parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte), la politique française de prévention des déchets s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique.

Le programme traite de l'ensemble des catégories de déchets : déchets minéraux, déchets dangereux, déchets non dangereux non minéraux.

Le programme concerne l'ensemble des acteurs économiques : déchets des ménages, déchets des entreprises privées, déchets des administrations publiques, déchets de biens et de services publics.

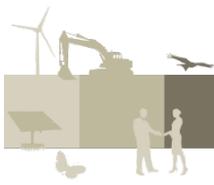
Articulé en trois grandes parties, le programme vise à :

- faire le bilan des actions de prévention menées jusqu'alors, notamment dans le cadre du plan national de prévention 2004-2012 ;
- fixer des orientations et objectifs pour la période 2014-2020 ;
- préparer la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des mesures élaborées.

Le programme fixe notamment comme objectifs :

- une diminution de 7 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à horizon 2020 par rapport à 2010, dans la continuité du précédent plan national (limité aux ordures ménagères) ;
- une stabilisation au minimum de la production de déchets des activités économiques (DAE) d'ici à 2020 ;
- une stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir.

***L'activité de stockage de maïs n'est pas de nature à remettre en cause les objectifs définis dans ce document cadre. Les déchets produits par l'activité globale sont gérés à l'échelle de l'ensemble du site et les opérations de tri et de collecte sont intégrées au fonctionnement local et gérées par le SITCOM du sud-est. Les autres déchets potentiels sont récupérés par des professionnels agréés.***



## 1.4. PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Par délibération en date du 15 avril 2016, la Région s'est engagée à élaborer le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Il constitue la feuille de route à 6 et 12 ans pour les acteurs du déchet et sera intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui devait être approuvé pour la fin 2020. Celui-ci n'est toujours pas approuvé. Il sera assorti de son plan d'actions pour l'Économie Circulaire, feuille de route de l'action régionale en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional pour l'Emploi et la Croissance (SREC).

S'inscrivant dans une démarche de transition écologique et énergétique, la Région relève le défi de respecter, en valeur et en calendrier, les objectifs de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte). Allant au-delà d'une simple planification, elle se positionne pour que le territoire s'engage résolument dans une dynamique de l'économie circulaire. Elle s'inscrit ainsi dans une trajectoire du type « Zéro Gaspillage et zéro déchet ».

Ainsi, dans le cadre de sa compétence, la Région souhaite accompagner la prévention et la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire et sobre en ressources, en soutenant les projets exemplaires et en mobilisant l'ensemble des politiques sectorielles pour :

- Encourager un retour au sol de la matière organique afin de répondre aux besoins du monde agricole ;
- Promouvoir une utilisation efficace des ressources du territoire ;
- Mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux en faveur de l'économie circulaire pour une meilleure compétitivité et attractivité du territoire ;
- Développer l'économie en faveur de l'innovation organisationnelle (économie sociale et solidaire) ou technologique (nouvelles filières) ;
- Favoriser l'emploi local de proximité (nouveaux services, économie de la fonctionnalité, boucles locales) ;
- Mutualiser des équipements structurants (tri/traitement) des opérateurs publics et privés pour une gestion équilibrée à l'échelle du territoire.

Le plan a vocation à constituer un outil d'animation des acteurs, à l'interface des différentes politiques sectorielles conduites par la Région : développement des entreprises, innovation, formation, aménagement du territoire, agriculture, transition énergétique...

Les déchets dangereux produits sur le site de La Régie sont :

- phase aqueuse décontaminée : 500 kg (cendre de phosphine + eau),
- emballages souillés (bouteille vide de Quickphos) 30 kg,
- poussière de maïs : 140 t,
- déchet de maïs : 400 t.

***Les déchets dangereux générés par l'activité sont tracés et stockés séparément puis évacués vers des filières agréées. L'activité de stockage de maïs n'est pas de nature à remettre en cause les objectifs définis dans ce document cadre. Les déchets produits par l'activité globale sont gérés à l'échelle de l'ensemble du site et les opérations de tri et de collecte sont intégrées au fonctionnement local et gérées par le SITCOM du sud-est. Les autres déchets potentiels sont récupérés par des professionnels agréés.***



# Installations de stockage de céréales de « la Régie »

Commune de Bézéril (32)



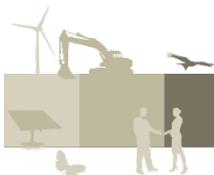
## PJ N°18 ÉTAT ACTUEL DU SITE ET INCIDENCES POTENTIELLES

Référence : 2019-000267

Date : Octobre 2021

[www.cabinet-ectare.fr](http://www.cabinet-ectare.fr)



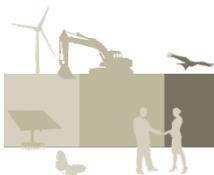


## SOMMAIRE

<b>1. PRÉAMBULE .....</b>	<b>7</b>
<b>2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>7</b>
2.1. Localisation.....	7
2.2. Accès.....	8
<b>3. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE.....</b>	<b>9</b>
3.1. Situation cadastrale détaillée .....	9
3.2. Contraintes et servitudes affectant le site de stockage.....	10
3.3. Situation par rapport aux documents d'urbanisme .....	11
3.4. Existence d'autorisation antérieure sur le site .....	12
<b>4. CONTEXTE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENT HUMAIN .....</b>	<b>13</b>
4.1. Contexte paysager.....	13
4.1.1. Contexte paysager .....	13
4.1.2. Organisation paysagère de l'espace .....	16
4.1.3. Ambiance et dynamique du paysage .....	16
4.1.4. Analyse des perceptions .....	17
4.2. Voisinage, équipements et activités locales .....	19
4.2.1. Population.....	19
4.2.2. Contexte économique et emploi.....	20
4.2.3. Voisinage.....	20
4.2.4. Activités de loisirs ou de tourisme .....	22
4.2.5. Santé, sécurité, salubrité publique .....	23
4.2.6. Voiries et réseaux.....	24
4.3. Bien matériels et patrimoine.....	29
4.3.1. Qualité des constructions .....	30
4.3.2. Monuments classés et inscrits, sites et monuments remarquables.....	30
4.3.3. Paysages pittoresques, itinéraires de randonnée .....	31
4.3.4. Vestiges archéologiques .....	31
4.3.5. Autre élément du patrimoine .....	32
<b>5. AIR ET ODEURS – NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS – AMBIANCE LUMINEUSE .....</b>	<b>33</b>
5.1. Air, odeurs, envols et poussières .....	33
5.1.1. Air et odeurs .....	33
5.1.2. Envols et poussières .....	33
5.2. Niveaux sonores .....	34
5.2.1. Rappels réglementaires .....	34
5.2.2. Résultats des mesures.....	36
5.4. Vibrations.....	38
5.5. Ambiance lumineuse.....	38
<b>6. CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE.....</b>	<b>39</b>
6.1. Contexte local .....	39



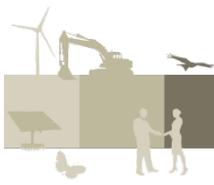
6.2. Les températures.....	39
6.3. Les précipitations.....	40
6.4. Direction et vitesse des vents .....	41
<b>7. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE .....</b>	<b>42</b>
7.1. Topographie .....	42
7.2. Géologie régionale .....	44
7.3. Géologie locale.....	44
7.4. Érosion, stabilité, sismicité.....	45
7.4.1. <i>Le Plan de Prévention des Risques</i> .....	45
7.4.2. <i>Inventaire des risques naturels connus</i> .....	46
<b>8. EAUX .....</b>	<b>47</b>
8.1. Eaux souterraines.....	47
8.1.1. <i>Détermination des masses d'eau</i> .....	47
8.1.2. <i>Niveau de la nappe d'eau</i> .....	49
8.1.3. <i>Qualité des eaux souterraines</i> .....	49
8.1.4. <i>Utilisation et vulnérabilité des eaux souterraines</i> .....	50
8.2. Eaux superficielles.....	51
8.2.1. <i>Présentation du réseau hydrographique local</i> .....	51
8.2.2. <i>Inondations</i> .....	54
8.2.3. <i>Qualité des eaux superficielles</i> .....	54
8.2.4. <i>Utilisation et vulnérabilité des eaux superficielles</i> .....	56
8.2.5. <i>Gestion des eaux de ruissellement</i> .....	56
<b>9. FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS .....</b>	<b>57</b>
9.1. Statuts de protection et inventaires.....	57
9.1.1. <i>Les zonages d'inventaire</i> .....	57
9.1.2. <i>Les zonages de protection</i> .....	60
9.2. Caractérisation des milieux et habitats présents.....	61
9.2.1. <i>Flore remarquable</i> .....	63
9.2.2. <i>La faune</i> .....	63
9.3. Fonctionnement écologique du site et trame verte et bleue .....	64
9.3.1. <i>Définition de la trame verte et bleue au sens Grenelle</i> .....	64
9.3.2. <i>Principes de fonctionnement – réseau écologique</i> .....	64
9.3.3. <i>Le contexte</i> .....	64
9.3.4. <i>Les continuités et les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude</i> .....	65
9.4. Les Zones humides .....	66
<b>10. CONCLUSIONS : LES SENSIBILITÉS DE L'ENVIRONNEMENT ET LES INCIDENCES DU SITE .....</b>	<b>67</b>



## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SOURCE : GÉOPORTAIL – HORS ÉCHELLE) .....	8
FIGURE 2 : EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL, FEUILLE 000 C 01 (SOURCE : CADASTRE.GOUV.FR – HORS ÉCHELLE)...	9
FIGURE 3 : EXTRAIT DE LA CARTE COMMUNALE DE BÉZÉRIL.....	12
FIGURE 4 : MORPHOLOGIE DES VALLÉES ET DES COTEAUX DU GERS (SOURCE : INVENTAIRE DES PAYSAGES DU GERS).....	14
FIGURE 5 : ORGANISATION PAYSAGÈRE DE L'ESPACE.....	16
FIGURE 6 : AMBIANCE PAYSAGÈRE.....	17
FIGURE 7 : EXTRAIT DU CHEMIN DE RANDONNÉE PÉDESTRE (SOURCE : TOURISME-GERS.COM).....	23
FIGURE 8 : PLAN DES RÉSEAUX (SOURCE : NATAÏS) .....	29
FIGURE 9 : MONUMENTS HISTORIQUES AUX ALENTOURS DU SITE D'ÉTUDE (SOURCE : PORTAIL INTERMINISTÉRIEL CARTOGRAPHIQUE D'OCCITANIE – HORS ÉCHELLE) .....	30
FIGURE 10 : LOCALISATION DES MESURES DE BRUIT .....	37
FIGURE 11 : TEMPÉRATURES À L'ISLE-JOURDAIN (PÉRIODE 1981-2010) (SOURCE : INFOCLIMAT.FR).....	40
FIGURE 12 : PRÉCIPITATIONS À L'ISLE-JOURDAIN (PÉRIODE 1981-2010) (SOURCE : INFOCLIMAT.FR) .....	40
FIGURE 13 : DISTRIBUTION ET DIRECTION DES VENTS (EN %) À AUCH (PÉRIODE JANVIER 1981 – DÉCEMBRE 2010) (SOURCE : MÉTÉO-FRANCE).....	41
FIGURE 14 : PRESSION ET VENT EXTRÊMES À AUCH DE 1981 À 2010 (SOURCE : INFOCLIMAT.FR).....	41
FIGURE 15 : TOPOGRAPHIE DU SECTEUR D'ÉTUDE (SOURCE : SITE INTERNET TOPOGRAPHIC-MAP.COM).....	43
FIGURE 16 : PROFILS TOPOGRAPHIQUES DES TERRAINS ÉTUDIÉS .....	43
FIGURE 17 : EXTRAIT DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE LOMBEZ .....	45
FIGURE 17 : LOCALISATION DE L'ENTITÉ HYDROGÉOLOGIQUE "MOLASSES DU MIOCÈNE DU BASSIN AQUITAIN" ...	47
FIGURE 19 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE LOCAL.....	51
FIGURE 20 : ZONAGES D'INVENTAIRE (SOURCE : PICTO).....	58
FIGURE 21 : ZONAGES DE PROTECTION (SOURCE : PICTO) .....	61
FIGURE 22 : VUE AÉRIENNE SUR LE SITE ET SES ALENTOURS (SOURCE : GÉOPORTAIL) .....	62
FIGURE 23 : FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR .....	65
FIGURE 24 : ZONES HUMIDES DU SECTEUR RÉPERTORIÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS (SOURCE : DATA.GERS.FR).....	66





## 1. PRÉAMBULE

Le projet consiste à régulariser la situation administrative du site de « La Régie » appartenant à la société NATAÏS. L'activité du site est le stockage en vrac dans des silos de grains de maïs soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2160 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement.

La description de l'état actuel prend en compte la situation des terrains visés par la demande d'enregistrement et le milieu environnant dans un périmètre susceptible d'être concerné par le projet.

Le niveau d'approfondissement de chacun des thèmes étudiés tient donc compte de la richesse spécifique du milieu mais aussi des probabilités d'impacts détectées dès l'élaboration du projet technique.

De même, le périmètre d'étude retenu dépend de la thématique analysée ainsi que des enjeux déterminés. Les éléments cartographiques présentés en regard des textes précisent à chaque fois que nécessaire l'étendue des investigations.

## 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

### 2.1. LOCALISATION

---

Sources :

- *Carte topographique de Géoportail*
- *Carte d'implantation du site de NATAÏS*

Le site est localisé sur le territoire communal de Bézéril, entre Gimont et Samatan, dans le département du Gers.

Il est situé en partie sud-est du département, à 25 km au sud-est d'Auch, chef-lieu du département et à 45 km à l'ouest-sud-ouest de Toulouse, capitale régionale.

Le site s'implante sur une crête dont les eaux ruissellent sur les flancs jusqu'à la Save, située à environ 6 km au sud-est.

Plus précisément ; le site se situe le long du Chemin de Villeneuve à Samatan (voie communale n°5) qui relie le bourg de Samatan et celui de Bézéril, au lieu-dit « La Régie ».

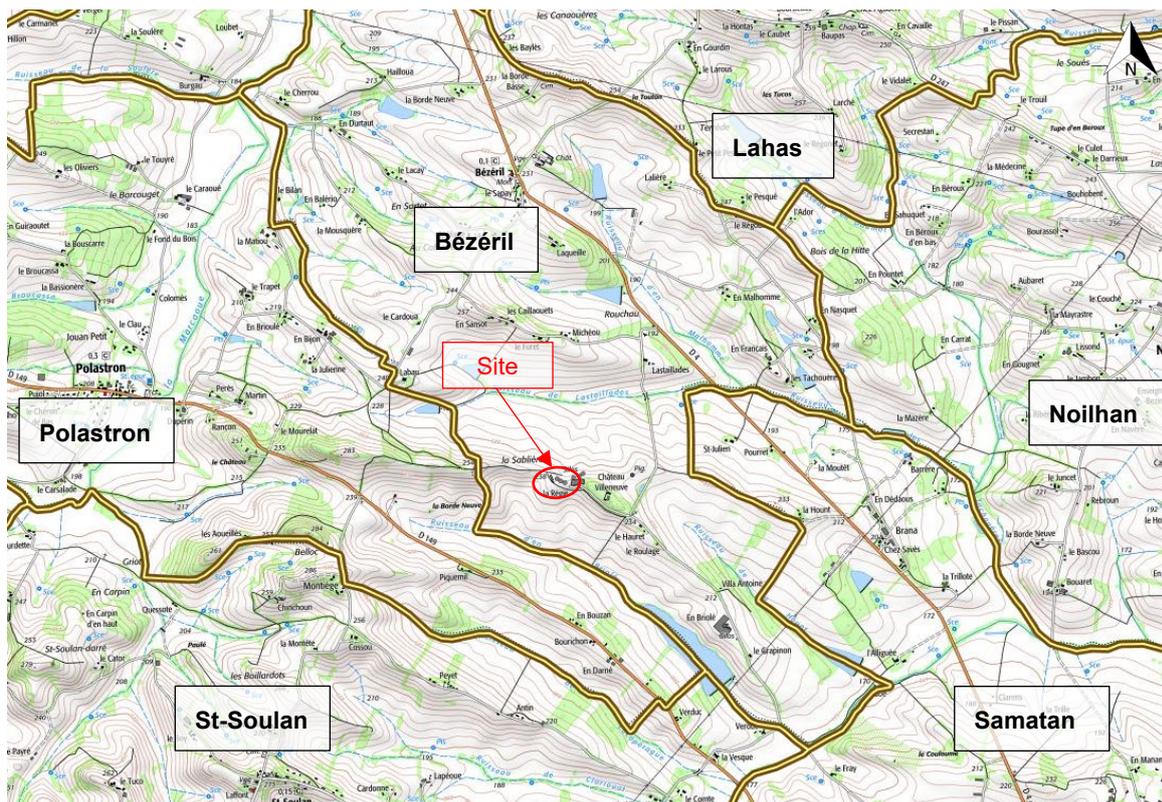


Figure 1 : Localisation du site (source : Géoportail – hors échelle)

## 2.2. ACCÈS

Source :

- Observations de terrain d'octobre et novembre 2019

La RD 149 rejoint la RD 4 à Samatan, qui elle-même rejoint la RD 632 qui longe la Save.

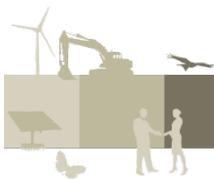
La RD 149 passe à environ 700 m au sud-ouest du site. Elle relie Samatan à Auch à l'ouest.

La RD 4 passe à environ 1 km au nord-est du site et permet de rejoindre la RN 124 au nord, qui relie Toulouse à Auch. C'est cette dernière route qui est actuellement empruntée pour les activités du site via la Voie Communale VC 6.

Des voies communales permettent de rejoindre le site depuis ces routes départementales :

- par le sud-est, l'accès s'effectue directement depuis le village de Samatan situé à environ 5 km du site, en empruntant le chemin de Moutet ou la RD 149, puis la Voie Communale n°5 de Samatan à Villeneuve ;
- par le nord, l'accès s'effectue depuis la RD 4, puis par la Voie Communale n 6 dite Chemin de Villeneuve ;
- la VC 6 débouche sur la VC5 qui continue jusqu'au site et plus encore, en direction de l'ouest. Cet accès au site est communément appelé « l'impasse de la Régie ».

**Le site est facilement accessible depuis la RD 4 puis par la VC 6 et la VC 5. La voirie locale de présente pas de contrainte majeure vis-à-vis du site et de son activité. Des refuges ont été créés le long de ces voies communales et le site dispose d'une voirie interne pour les poids lourds pour les livraisons et les expéditions ainsi qu'un accès aux 3 fosses de réception.**



## 3. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

### 3.1. SITUATION CADASTRALE DÉTAILLÉE

Source : Site internet [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

Le site est localisé dans la commune de Bézéril, section C sur les parcelles suivantes :

Lieu-dit	N° de parcelle	Entière / pour partie	Superficie totale	Superficie utilisée
AU CHÂTEAU	353	Entière	309	309
A LA SABLIÈRE	204	Pour partie	122 506	Pour partie
AU CHÂTEAU, A LA SABLIÈRE	285	Entière	1 859	1 859
AU CHÂTEAU	261	Entière	1 627	1 627
AU CHÂTEAU, A LA SABLIÈRE	286	Entière	191	191
AU CHÂTEAU, A LA SABLIÈRE	263	Entière	2 189	2 189
AU CHÂTEAU, A LA SABLIÈRE	288	Pour partie	37 290	Pour partie
AU CHÂTEAU	290	Entière	214	214
AU CHÂTEAU	351	Entière	7 934	7 934
AU CHÂTEAU	269	Entière	3 498	3 498
AU CHÂTEAU, A LA SABLIÈRE	287	Entière	590	590
AU CHÂTEAU, A LA SABLIÈRE	265	Entière	943	943
AU CHÂTEAU	267	Entière	1 112	1 112
AU CHÂTEAU	241	Pour partie	33 003	Pour partie

Les limites du site tiennent compte du découpage fiscal des parcelles 204 et 288 (voir Plan d'ensemble en PJ 3).



Figure 2 : Extrait du plan cadastral, feuille 000 C 01 (source : [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) – hors échelle)

**NATAÏS possède la maîtrise foncière de la totalité des parcelles concernées par l'activité et par la rubrique n°2160.**



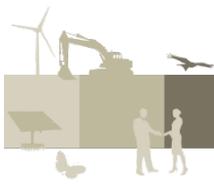
## 3.2. CONTRAINTES ET SERVITUDES AFFECTANT LE SITE DE STOCKAGE

Sources :

- Carte communale de Bézéril
- NATAÏS
- Site internet [carto.picto-occitanie.fr](http://carto.picto-occitanie.fr)

Contraintes et servitudes	Site concerné	Commentaires
Servitudes radioélectriques	Non	Le site ne recoupe aucun périmètre de servitude radioélectrique.
Servitudes aéronautiques	Oui	Servitude T7 concernant la protection aéronautique hors dégagement valable pour l'ensemble de la commune
Servitudes liées à la présence d'infrastructures	Non	Les parcelles du projet ne font l'objet d'aucune servitude liée à la présence d'infrastructures.
Captages AEP	Non	Il n'existe aucun captage à proximité du projet et ce dernier n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage.
Servitude relative à l'établissement des canalisations	Non	Le site est connecté au réseau électrique et au réseau d'eau qui ne constituent pas de contrainte particulière pour l'activité du site.
Servitude relative aux canalisations de transport de gaz	Non	Les conduites de gaz présentes dans les terrains sont internes à l'activité du site.
Bois classé au POS, bois soumis au régime forestier ou bois faisant l'objet d'un Plan Simple de Gestion	Non	Aucun boisement n'est présent sur le site. Un boisement est présent à l'est du site et constitue le parc du château de Villeneuve, domaine privé.
Servitudes hydrauliques	Non	Le site n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation.
Servitude retrait-gonflement des argiles	Oui	Servitude PM1r sur tout le territoire communal.
Vestiges archéologiques	Non	Plusieurs habitats préhistoriques et gallo-romains ont été repérés sur l'étendue de la commune de Bézéril, mais le site, remanié depuis plus de 15 ans, n'a pas fait l'objet de découverte
Sites, monuments inscrits ou classés	Non	Il n'existe aucun site ou monument historique à proximité du projet. Le site est situé à environ 1,5 km du périmètre de protection le plus proche. Le château et l'église de Bézéril sont inscrits comme Monuments Historiques.
Milieux naturels remarquables	Non	Le site est situé en dehors de tout milieu remarquable. Le plus proche concerne une ZNIEFF de type II : « Cours de la Gimone et de la Marcaoue » (730030550) à 2,7 km à l'ouest du site.

**La présence de conduites et réseaux au sein du site et dans ses alentours proches ne présente aucune contrainte pour l'activité de stockage de céréales.**



### 3.3. SITUATION PAR RAPPORT AUX DOCUMENTS D'URBANISME

---

Sources :

- *Carte communale de Bézéril*
- *INSEE*
- *Site internet du syndicat mixte du SCoT de Gascogne*
- *Site internet [geoportail.urbanisme.gouv.fr](http://geoportail.urbanisme.gouv.fr)*

Intégrée dans le Pays Portes de Gascogne, aucun Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) n'est aujourd'hui en vigueur. Les terrains sont compris dans le SCoT de Gascogne qui est actuellement en cours d'élaboration. Aucune donnée réglementaire n'est pour le moment disponible.

La commune de Bézéril ne dispose d'aucun Plan Local d'Urbanisme (PLU). Néanmoins, elle possède une carte communale.

En 2005-2006, les élus ont mené une réflexion globale sur le développement urbain les amenant à construire cette carte communale. Au vu de la demande croissante de terrain à bâtir, la commune a révisé sa carte communale en 2014, afin de maîtriser notamment le développement des activités économiques sur la partie sud du village, aux abords des lieux-dits « La Régie » et « L'Embriolé ».

Les principaux objectifs sont :

- Ouvrir des terrains à la construction de façon mesurée ;
- maintenir le caractère rural de la commune en limitant les grands espaces constructibles ;
- développer les abords du village ;
- rentabiliser les réseaux existants ;
- prévoir pour un développement futur ;
- préserver les abords du château situé au Nord du bourg ;
- éviter la construction en bordure de la RD n°4 ;
- éviter le mitage ;
- préserver les secteurs naturels inondables ;
- respecter la qualité des paysages.

La carte a été approuvée en juillet 2014 et indique que le site de NATAÏS est localisé en zone ZA2.



Concernant la zone ZA2, la carte communale stipule que :

« Les constructions à usage d'activités (industrielle, artisanale, commerciale, services, bureaux, ...) sont admises sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme). Les constructions seront interdites sur la base de l'article L111 - 4, si les équipements manquent. Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables. »



Figure 3 : Extrait de la carte communale de Bézéril

**Le zonage de la carte communale qui classe les terrains du site en zone ZA2 permet le déroulement des activités. Il faut noter que la carte communale a été révisée en 2014 pour permettre le déroulement de celles-ci.**

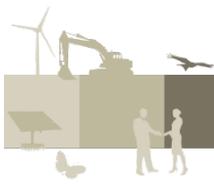
### 3.4. EXISTENCE D'AUTORISATION ANTÉRIEURE SUR LE SITE

Sources :

- Site internet de l'inspection des installations classées du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- NATAÏS

Le site de la Régie a fait l'objet de plusieurs déclarations ICPE de 2006 à 2019 et la partie de l'activité menée au nom d'AGRI-STOCK a été transférée à la société NATAÏS en 2017.

Cela dit, aucune autorisation ne semble avoir été délivrée précédemment sur le site.



## 4. CONTEXTE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENT HUMAIN

### 4.1. CONTEXTE PAYSAGER

Sources :

- *Rapport de présentation de la carte communale de Bézéril*
- *Atlas du Gers - Savès Toulousain, Inventaire des paysages du Gers du CAUE 32<sup>1</sup>*
- *Observations de terrain d'octobre et novembre 2019*
- *Google Earth, Google Maps, carte IGN*

#### 4.1.1. Contexte paysager

##### 4.1.1.1. L'éventail gascon

Le Gers se présente sous la forme d'un vaste plateau découpé par un ensemble de cours d'eau prenant source au pied des plateaux pré-pyrénéens (plateaux de Lannemezan, Ger et Orignac) et courant jusqu'aux deux grandes plaines alluviales que sont la vallée de la Garonne et la vallée de l'Adour qui délimitent le département du Gers.

Le département s'étend sur la quasi-totalité de l'éventail gascon, immense étendue sédimentaire composée de vallées, coteaux, collines et vallons au relief modeste travaillés par les cours d'eau qui s'étale depuis le plateau de Lannemezan sur le piémont pyrénéen.

Cet ensemble géomorphologique communément appelé l'éventail gascon offre globalement une unité de caractéristiques paysagères :

- un relief doux aux proportions modestes et équilibrés, à « échelle humaine » ;
- des paysages « paysans » composés d'une mosaïque d'éléments en fonction des contraintes et potentialités du milieu ;
- un territoire maillé de nombreuses routes et chemins desservant un habitat extrêmement éparpillé.

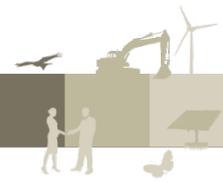
La partie « gersoise » de cet éventail est clairement délimitée par deux grandes plaines alluviales aux paysages distincts : les vallées de la Garonne et de l'Adour.

Quelques caractères généraux régissent l'organisation physionomique de l'éventail gascon et fondent l'identité et l'originalité des paysages du Gers :

- d'est en ouest, alternent de manière incessante coteaux et vallées. C'est l'image traditionnelle du Gers lors qu'on le traverse de Toulouse à Mont-de-Marsan en empruntant la RN 124. Ces coteaux et ces vallées ont en plus la particularité d'avoir des versants dissymétriques (de part et d'autre des plaines alluviales, le versant ouest est en pente douce, tandis que le versant est abrupt). Cette alternance coteau-vallée contribue au séquençage du paysage, à une certaine régularité et répétitivité du paysage qui s'organise en plan successif.

---

<sup>1</sup> Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Gers, organisme départemental



Cette différence morphologique laisse apparaître sur chaque vallée trois ensembles illustrés sur le schéma ci-dessous :

- la Ribère, le fond de vallée, la « plaine alluviale »
  - la Serre, le sommet des coteaux, le versant abrupt
  - la Boubée, le versant en pente douce
- du sud au nord, les vallées s'évasent, les plaines s'élargissent, les coteaux s'éloignent les uns des autres. Le paysage s'ouvre, s'aère et prend de l'amplitude.

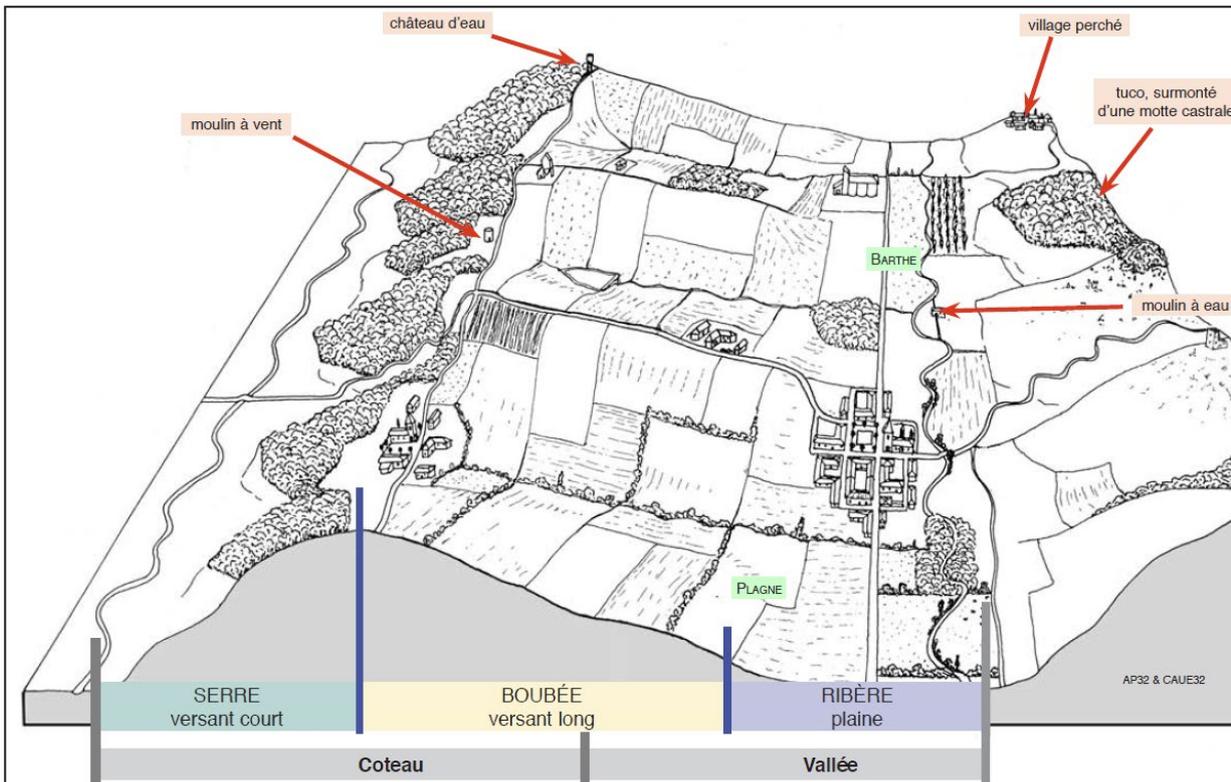


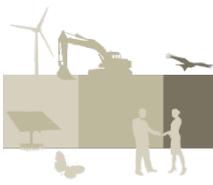
Figure 4 : Morphologie des vallées et des coteaux du Gers (Source : inventaire des paysages du Gers)

#### 4.1.1.2. Le pays de Savès-Toulousain

Le Gers appartient intégralement au vaste ensemble « plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour » de l'ex-région Midi-Pyrénées. Il est délimité au sud par les Pyrénées, au nord-est et à l'est par la vallée de la Garonne et au nord-ouest et à l'ouest par la vallée de l'Adour.

Le site d'étude se situe plus particulièrement au sein de l'ensemble paysager du Savès Toulousain. Cet ensemble paysager se situe à l'extrémité sud-est de l'éventail gascon (ourlet formé par les dépôts alluvionnaires de la Garonne) et en contrebas de la « crête Tolosane » (balcon dominant la Gascogne gersoise et la plaine garonnaise et marquant une véritable séparation entre le Gers et la région Toulousaine).

Le pays Savès-Toulousain est représenté par des coteaux et collines étirées et allongées, sur une base argile (terrefort profond). Les constructions se composent principalement de briques et agrémentent un paysage agricole composés majoritairement de grandes cultures céréalières et d'élevages.



*Les collines*



*Les grandes cultures céréalières*



*Maison en brique*



*Élevage de vaches*

#### 4.1.1.3. Évolution du paysage

Les paysages du Savès-Toulousain ont été très artificialisés dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, par la culture de blé alimentant le commerce Toulousain et le Canal du Midi, remplaçant alors les prairies.

Aujourd'hui, l'entité paysagère du Savès-Toulousain fait face à plusieurs enjeux. La désertification des campagnes avec la régression de l'élevage mais l'augmentation des cultures de grandes parcelles, principalement des cultures intensive céréalière, façonne le paysage en le rendant aujourd'hui très découvert (peu d'arbre). En effet, le Savès-Toulousain détient le taux de boisement le plus faible du département (25%).

L'évolution de ce territoire est influencée par la dynamique de la métropole toulousaine, véritable pôle de concentration des activités et des services. La péri-urbanisation de Toulouse se développe vers l'ouest et impacte le Savès-Toulousain avec l'arrivée de 6/10<sup>e</sup> des nouveaux résidents gersois, entraînant l'explosion du nombre de logements, la construction de nombreuses maisons neuves en lotissements ou isolées et l'agrandissement de zones d'activités. Ce territoire voit alors se développer un nouvel habitat qui, à la recherche d'une vue panoramique, reprend l'implantation diffuse du bâti agricole traditionnel mais sans ses spécificités rurales, son adaptation au sol, ni sa typologie. Ces nouvelles constructions mettent ainsi en péril, par leur implantation quasi systématique le long des crêtes, l'organisation urbaine des villages et le fonctionnement du territoire agricole.



L'utilisation de la brique, la réutilisation des granges et la préservation des pigeonniers présentent un enjeu identitaire et paysager important pour la préservation du paysage du Savès-Toulousain. Le mitage des collines et des coteaux et la requalification urbaine des villages et des bourgs méritent une réflexion urgente au regard de la transformation des paysages de la couronne toulousaine.

#### 4.1.2. Organisation paysagère de l'espace

Les écrans visuels sont relativement peu nombreux : quelques groupes d'habitations, maisons isolées, fermes, boisements fragmentaires et haies résiduelles peuvent faire écran visuel, mais c'est surtout la topographie locale qui influence les perceptions.

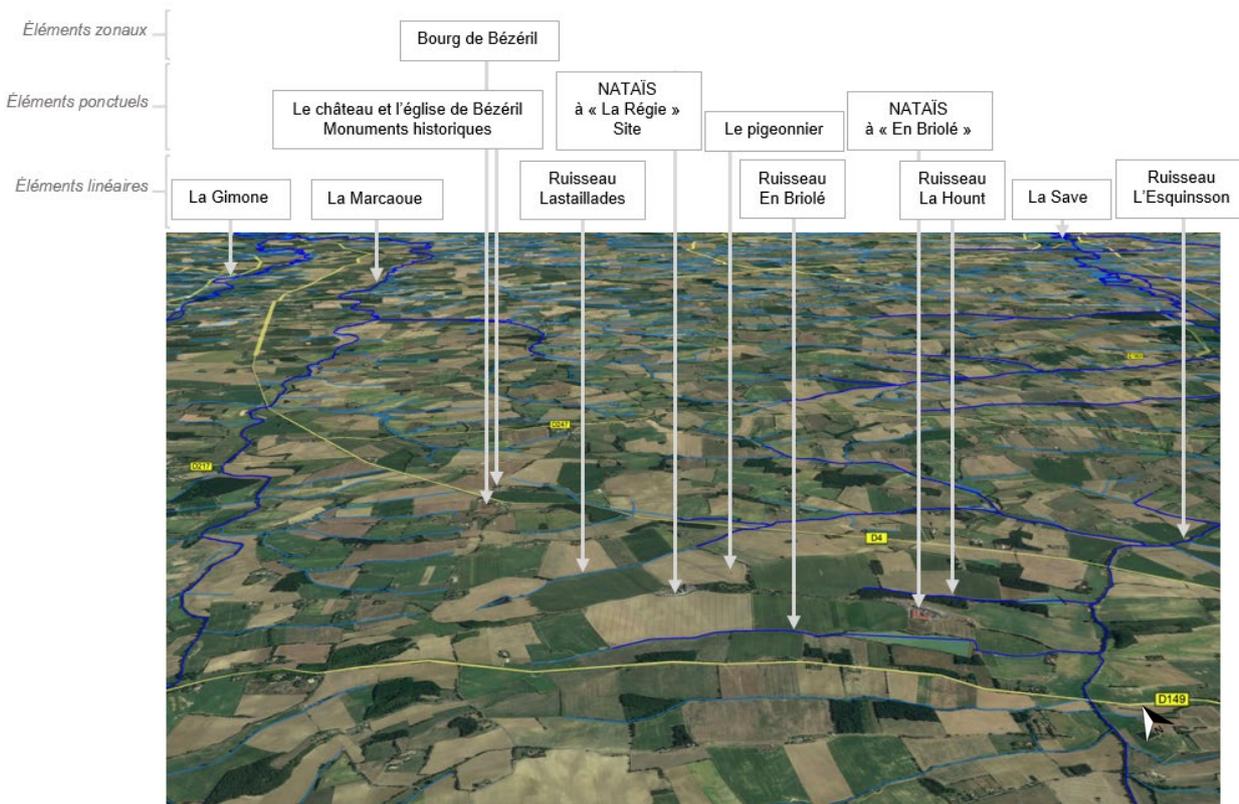
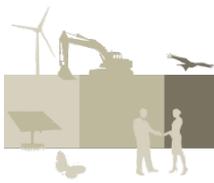


Figure 5 : Organisation paysagère de l'espace

#### 4.1.3. Ambiance et dynamique du paysage

L'ambiance paysagère du secteur d'étude est caractérisée par :

- un habitat diffus ;
- la RD 4 au nord et la RD 149 au sud du site et la voirie locale ;
- les pratiques agricoles : cultures intensives, taille des parcelles, pivots d'irrigation... ;
- quelques haies conservées et boisements fragmentaires ;
- la topographie vallonnée.



*Figure 6 : Ambiance paysagère*

#### 4.1.4. Analyse des perceptions

Les vallons étirés sont largement cultivés et quelques maisons neuves s'implantent généralement sur le sommet des collines.

La crête où se localise le site s'étire et s'élève vers l'ouest. Aucune construction ou route ne s'implante sur ces sommets. La topographie du secteur limite donc les vues depuis l'ouest.

D'autres crêtes où s'implantent des maisons et des routes offrent une vue sur le site : depuis le lieu-dit « Labau », au nord-ouest, depuis le chemin des Crêtes, au nord, depuis la RD 149 au sud.

La présence du Château de Villeneuve et de son bois limite les perceptions sur le site d'étude depuis l'est.



*Vue depuis le lieu-dit « Labau », route de Bézéril, au nord-ouest du site d'étude*



*Vue depuis la RD 149, au sud du site d'étude*



*Vue depuis le chemin des crêtes, au nord du site d'étude*



*Vue sur les toitures au second plan, depuis le chemin de Villeneuve (VC 6), au nord-est du site*

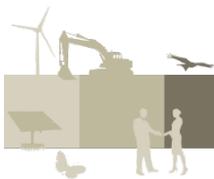


*Vue rasante limitée depuis la VC 5 au sud sur le site d'étude par la présence d'une haie*

***Le secteur est caractérisé par des activités agricoles intensives. Le stockage de céréales se déroule donc au sein d'un paysage agricole, où les champs alentour alimentent en partie les stocks.***

***Les terrains sont situés sur une des nombreuses crêtes qui composent le Savès Toulousain. Ils sont perçus essentiellement depuis les autres crêtes voisines.***

***Les silos sont perceptibles en vue proche, seulement depuis le chemin de randonnée pédestre longeant la bordure sud du site. Les perceptions y sont limitées par la présence d'une grande haie.***



## 4.2. VOISINAGE, ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS LOCALES

Sources :

- INSEE<sup>2</sup>
- Sites internet de la CC<sup>3</sup> du Savès, du Syndicat Des Eaux Barousse-Comminges-Save, de l'agence de l'eau, de l'ARS<sup>4</sup>, [tourisme-saves.com](http://tourisme-saves.com) et [tourisme-gers.com](http://tourisme-gers.com), du SICTOM du Gers
- Observations de terrain d'octobre et novembre 2019

### 4.2.1. Population

Le territoire communal enregistre ces dernières années de nouvelles demandes en terrains à bâtir, conséquence directe du développement de l'est gersois pour sa position à proximité de Toulouse.

La commune de Bézéril a accusé une perte significative de population fin du XX<sup>e</sup> siècle : elle comptait 123 habitants en 1968 puis 92 en 1999. Cette tendance s'est finalement inversée pour revenir à une population équivalente avec 127 résidents lors du dernier recensement effectué en 2016 pour une densité de 13,2 habitants au kilomètre carré. Cette décroissance suivie d'une croissance démographique s'explique par l'exode rural de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, suivie de la péri-urbanisation de Toulouse ces dernières années.

Actuellement, cette commune laisse donc apparaître une augmentation de sa population, en liaison avec l'installation de citadins en zones rurales desservies par de grands axes routiers (RN 124). La population est variée avec 31,5% de moins de 30 ans, 36,2% entre 30 et 60 ans et 32,3% de plus de 60 ans.

La population réside tout autant dans le village qu'à l'extérieur dans des zones pavillonnaires, dans un parc de logements dont les principales caractéristiques en 2016 sont les suivantes :

Population en 2017	128
Nombre de ménage en 2017	47
Nombre total de logements en 2017	57
Résidences principales	82,6 %
Résidences secondaires	5,2 %
Logements vacants	12,2 %
Nombre de personnes par ménage	2,70

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique et des Études Économiques

<sup>3</sup> Communauté de Communes

<sup>4</sup> Agence Régionale de Santé



## 4.2.2. Contexte économique et emploi

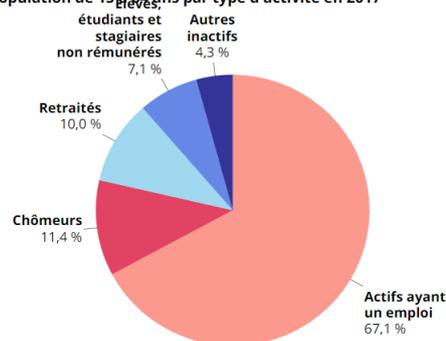
La commune de Bézéril est intégrée dans le bassin de vie de Samatan et la communauté de communes du Savès.

La communauté de commune du Savès comptait 9 596 habitants en 2017. Elle est aujourd'hui directement liée à la métropole toulousaine, zone d'emploi de la communauté de communes. Comme évoqué dans le chapitre précédent, le pôle d'emploi de l'agglomération toulousaine élargit toujours plus loin son influence et les interactions grandissent avec le Savès Toulousain : pratiquement les 3/4 des actifs de la communauté de communes travaillent sur le pôle d'emplois de Toulouse (au sens de l'unité urbaine).

La population active de la commune a augmenté entre les deux derniers recensements (de 76% à 79%) et représente plus du ¾ de la population. Une seule entreprise marchande est répertoriée sur la commune : Nataïs. Entreprise avec près d'une centaine d'employés, elle crée un trait-d'union entre les deux pôles du secteur, Samatan et Gimont. Elle utilise également les terres agricoles de la commune pour sa production.

Sur 71 Bézérilains dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans, 48 sont actifs avec un emploi (67,1%). Le taux de chômage au sens du recensement (14,5% en 2017), n'a que peu évolué depuis 2012 (14,0%), mais touche majoritairement les femmes, avec une part de 87,5% de femmes en 2017 parmi les chômeurs. Le chômage reste plus élevé que celui de la CC du Savès (9,8%) et du département du Gers (11,1%).

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



Sur la base de données de 2017, l'indicateur de concentration d'emplois<sup>5</sup> (246%) indique que la commune de Bézéril propose plus du double des emplois pour l'ensemble des actifs résidant dans la zone (117 emplois pour 47 actifs ayant un emploi résidant dans la commune). 21,3% des actifs résidant dans la zone travaillent à Bézéril (contre 16% en 2012).

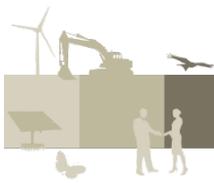
## 4.2.3. Voisinage

### 4.2.3.1. Vocation des terrains du voisinage

Il n'y a pas, dans les environs proches, de cultures, d'activités agricoles, entreprises ou voisinages qui soient particulièrement sensibles à l'exploitation céréalière ni au stockage des céréales (de type vergers, pépinières...).

Les terrains situés aux abords du site sont constitués de cultures céréalières directement liées aux activités de NATAÏS et d'un bois au sud-est englobant le château de Villeneuve.

<sup>5</sup> L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.



#### 4.2.3.2. Proximité de l'installation par rapport au voisinage

Le bâtiment le plus proche des installations de stockage des produits finis est le château de Villeneuve. Il est situé sur les terrains boisés en bordure sud-est des installations, à 180 m.

4 bâtiments sont situés le long du Chemin de Villeneuve à Samatan (VC 5) et sont situés entre 410 m et 520 m des installations. Ce sont deux habitations situées à 480 m et à 640 m au sud-est et 2 annexes à ses habitations (granges, abris), situés entre 410 m et 520 m des installations de stockage des produits finis.

#### 4.2.3.3. Proximité d'habitations

Les habitations les plus proches sont situées le long de la VC 5, au sud-est du site. Il s'agit de deux habitations localisées aux lieux-dits « Le Hauret » et « Le Roulage », respectivement à 480 m et 640 m du site.

Les habitations suivantes sont situées à plus de 800 m du site et sont :

- 5 habitations sur la commune de Polastron dont une ferme le long de la route de Samatan (RD 149) aux lieux-dits « En Darné », « Bourichon », « En Bouzan » et « la Borde Neuve », sont situées entre 900 m et 1 000 m au sud-est jusqu'à l'ouest du site d'étude ;
- 1 habitation Route de Bézéril, au lieu-dit « Labau » sur le territoire communal, à 1 100 m au nord-ouest du site ;
- 4 habitations avec leurs corps de ferme Chemin des crêtes, aux lieux-dits « En Sansot », « Les Caillaouets », « Le Furet », et « Michéou » à 860 m et jusqu'à 1 100 m au nord du site ;
- 2 habitations Chemin de Villeneuve (VC 6), sur le territoire communal, à 820 m et à 980 m au nord-est du site ;
- 1 habitation Route de Gimont (RD 4), au lieu-dit « Saint-Julien » sur la commune de Samatan, à l'est et à 960 m du site.

D'autres habitations sont situées à plus de 1 000 m du site principalement le long de la route de Gimont (RD 4) et de la route de Samatan (RD 149).



*Vue sur les deux maisons situées le long de la VC 5*



#### 4.2.3.4. Voisinages divers et sensibilités particulières

Aucun voisinage particulièrement sensible à l'activité (école, hôpital, maison de repos...) n'est à signaler près du site.

***Le site est plus particulièrement concerné par 2 logements qui se situent le long de la VC 5, aux abords de « La Régie ».***

***Les silos sont intégrés aux paysages car ils font partie intégrante de l'activité agricole du secteur.***

***Les éventuelles nuisances liées au stockage et à la circulation font l'objet de mesures dans le cadre de l'exploitation globale du site.***

#### 4.2.4. Activités de loisirs ou de tourisme

Les principaux pôles d'attraction touristique du secteur sont :

- les activités liées aux rivières de l'Arrats et de la Save ;
- le circuit des bastides (dont les villages de Sarrant, Cologne, Labastide-Savès, Aurimont, Villefranche, Mauvezin...) ;
- les marchés au gras de Samatan et Gimont entre autres, pour les gourmands d'oie et canard ;
- les activités nautiques sur les lacs (à Solomiac par exemple) ;
- la pêche en rivière ou en lac ;
- la randonnée de pigeonnier en pigeonnier ;
- la visite des châteaux (château de Caumont à Cazaux-Savès par exemple) ;
- la visite des centres-villes et centres-bourgs de Samatan, Lombez et sa cathédrale...

Un chemin de randonnée de 20 km : le circuit de la Trillote, forme une boucle au départ de Samatan. Ce chemin emprunte en partie la VC 6 puis la VC 5 et longe la bordure sud du site (Chemin de Villeneuve à Samatan).

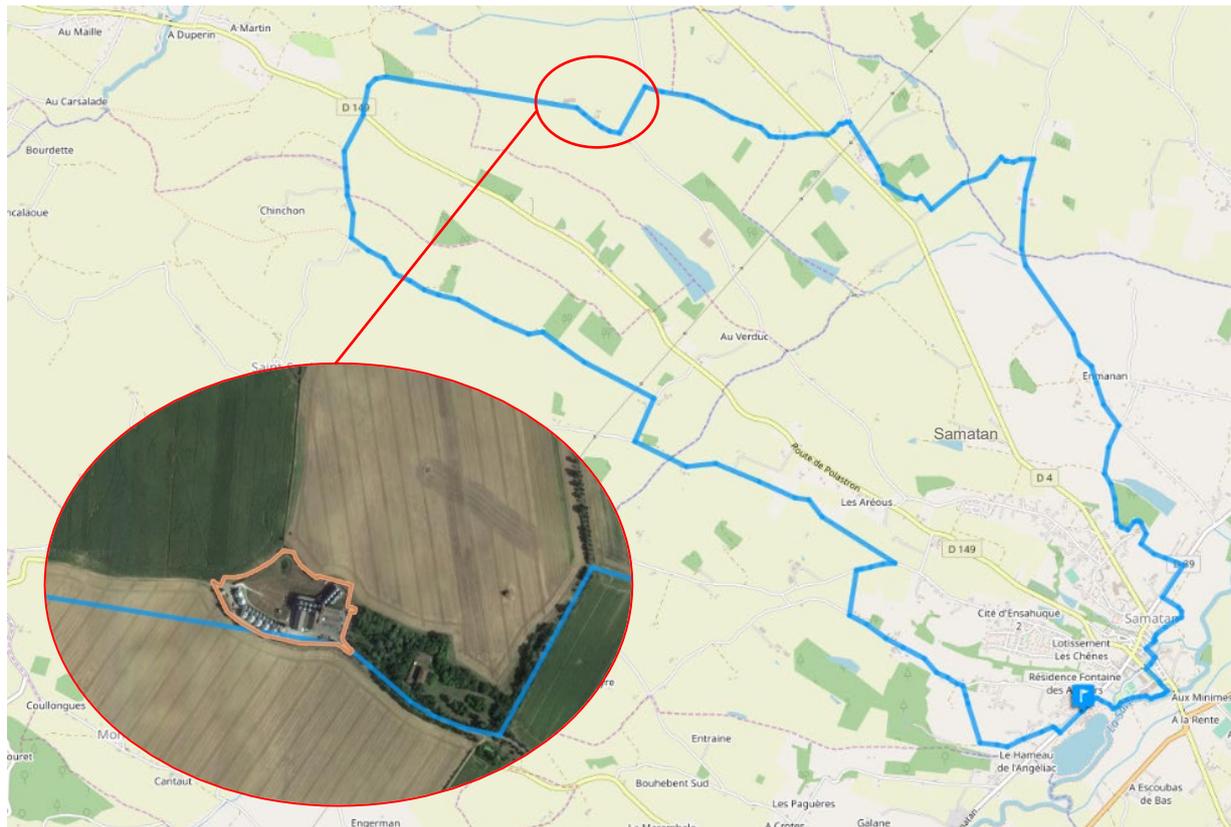
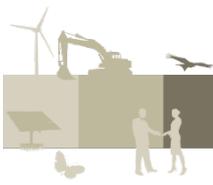


Figure 7 : Extrait du chemin de randonnée pédestre (source : tourisme-gers.com)

***La proximité des installations et du chemin n'a pas présenté d'inconvénient jusqu'ici. Néanmoins, des dispositions doivent être prises pour assurer la sécurité du public à proximité de celles-ci, en renforçant l'interdiction de l'accès au site par la mise en place d'une barrière et de panneaux, en limitant au maximum le risque en cas de ruine d'un silo dont l'épanchement pourrait atteindre le chemin, ou encore en cas d'accident tel qu'une explosion. Des dispositions sont détaillées dans la justification du respect et de l'aménagement des prescriptions présentées dans le cadre de la demande d'enregistrement.***

## 4.2.5. Santé, sécurité, salubrité publique

### 4.2.5.1. Eau potable

La commune de Bézéril est desservie en eau potable à partir de plusieurs réseaux par le syndicat Des Eaux Barousse-Comminges-Save.

D'après la carte communale de Bézéril, le village est alimenté depuis une canalisation AEP Ø63, un réseau est également en place sur la voie route de Polastron ainsi que sur un côté route du lieu-dit « d'En Durtaut » (chemin de la Marcaque).

***Le site est alimenté en eau potable et aucun puits ou forage n'est exploité dans ce cadre sur le site.***



#### 4.2.5.2. Systèmes d'assainissement, publics ou autonomes

L'ensemble du territoire communal est soumis à l'assainissement individuel, géré par le syndicat Barousse-Comminges-Save.

Les habitations sont donc équipées de dispositifs d'assainissement autonome qui assurent l'épuration des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel.

***Le site dispose d'une fosse septique pour les eaux usées provenant des sanitaires du site. Il n'y a pas d'autres effluent industriels générés par l'activité du site.***

***Le site dispose actuellement d'un réseau de collecte des eaux pluviales connecté à un bassin d'orage de 435 m<sup>3</sup> équipé d'une vanne de régulation de débit et d'une surverse. L'exutoire du bassin d'orage est le ruisseau de Lastailades. Un projet d'agrandissement du bassin est en cours de réalisation.***

***Les activités de stockage ne présentent aucun risque pour l'assainissement.***

#### 4.2.5.3. Systèmes de collecte de déchets

Dans le département, la collecte des déchets est assumée par les Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Gers. Il en existe 7 sur le département et la commune de Bézéril dépend du SICTOM sud-est.

La déchetterie la plus proche du territoire communal est implantée sur la commune de Saramon et est ouverte 3 jours par semaine.

Le tri sélectif est collecté par le SICTOM sud-est et déposé à Trigone, le centre de tri et compactage, puis sont envoyés dans un centre d'affinage afin d'être purifiés.

***L'activité de stockage en silos en elle-même n'est pas génératrice de déchets. Par ailleurs, les déchets produit par l'activité globale sont gérés à l'échelle de l'ensemble du site et les opérations de tri et de collecte sont intégrées au fonctionnement local et se déroulent sans problème depuis plusieurs années.***

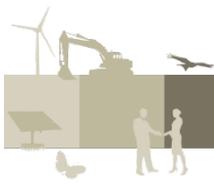
### 4.2.6. Voiries et réseaux

#### 4.2.6.1. Voirie et infrastructures de transport

Le secteur est traversé du sud-est au nord-ouest par 2 routes départementales structurantes du réseau : la RD 4 qui relie Samatan à la RN 124, environ 11 km au nord du site à Gimont, et la RD 149, qui relie Samatan à Auch.

Le réseau local est étoffé par un maillage de routes secondaires permettant de desservir l'habitat dispersé sur l'ensemble du territoire.

L'accès au site s'effectue principalement depuis la RD 4. Les camions empruntent ensuite la VC 6 puis la VC 5. Des camions transitent aussi entre les deux sites (site de « La Régie » et site de conditionnement « d'En Briolé ») en passant par la VC 5 (Chemin de Villeneuve à Samatan).



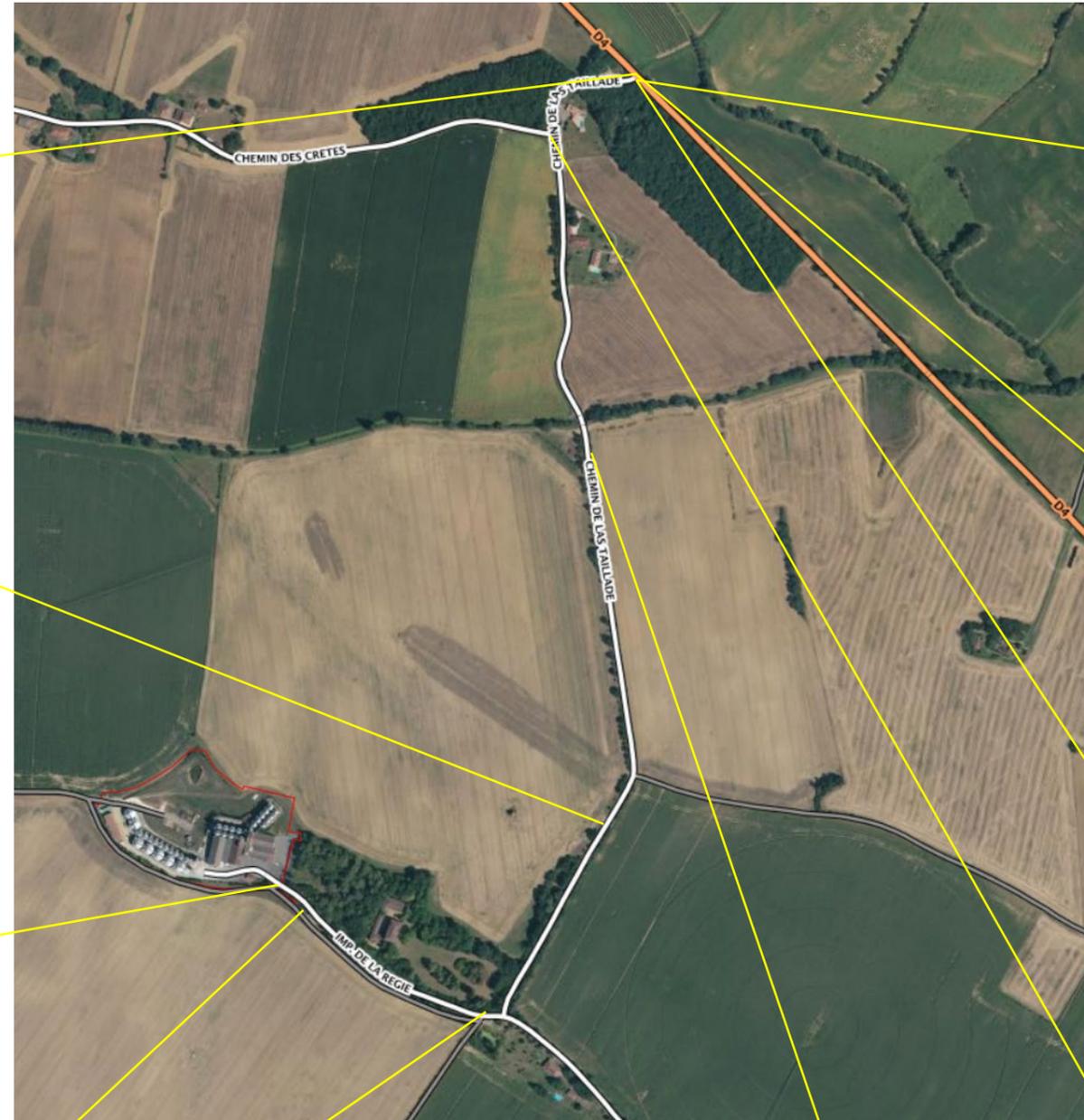
Les routes sont en bon état et présentent une chaussée en enrobé. Toutefois, hormis la RD 4, les voiries peuvent présenter une sensibilité liée à l'étroitesse ou à la dégradation ponctuelle des chaussées.

C'est pourquoi plusieurs refuges sont installées le long de ces voies communales et permettent la circulation des poids-lourds sans risque particulier pour les usagers.

***La circulation sur la voirie publique est facilitée par la présence de nombreux refuges. La voirie est en bon état et la signalisation suffisamment présente pour éviter tout danger.***



Illustration de la voirie empruntée



Vue sur la RD 4 en direction de Bézéril



Vue sur la RD 4 en direction de Samatan



Vue sur un des nombreux refuges présents, celui-ci étant sur la VC 6, non loin du croisement avec la VC 5



Vue sur le croisement entre RD 4 et VC 6



Accès au site d'étude depuis la VC 5



Au croisement avec la RD 4, vue sur le virage de la VC 6



Vue du site d'étude sur la VC 5



Vue sur le croisement en T de la VC 5 avec la VC 6

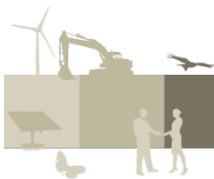


Vue sur la VC 6 en direction du site d'étude



Vue sur le virage de la VC 6, depuis le croisement avec le Chemin des crêtes





#### 4.2.6.2. Réseaux

Les terrains sont concernés par divers réseaux internes à l'activité du site :

- des canalisations AEP, EP et EU ;
- un réseau de gaz enterré ;
- un réseau électrique de 2 000 V enterré et une ligne basse tension.

En limite sud du site, le long du chemin de Villeneuve à Samatan, on retrouve deux réseaux publics auquel le site est raccordé :

- la canalisation AEP (en bleu foncé sur le schéma ci-dessous) ;
- le réseau électrique 2000 V enterré.

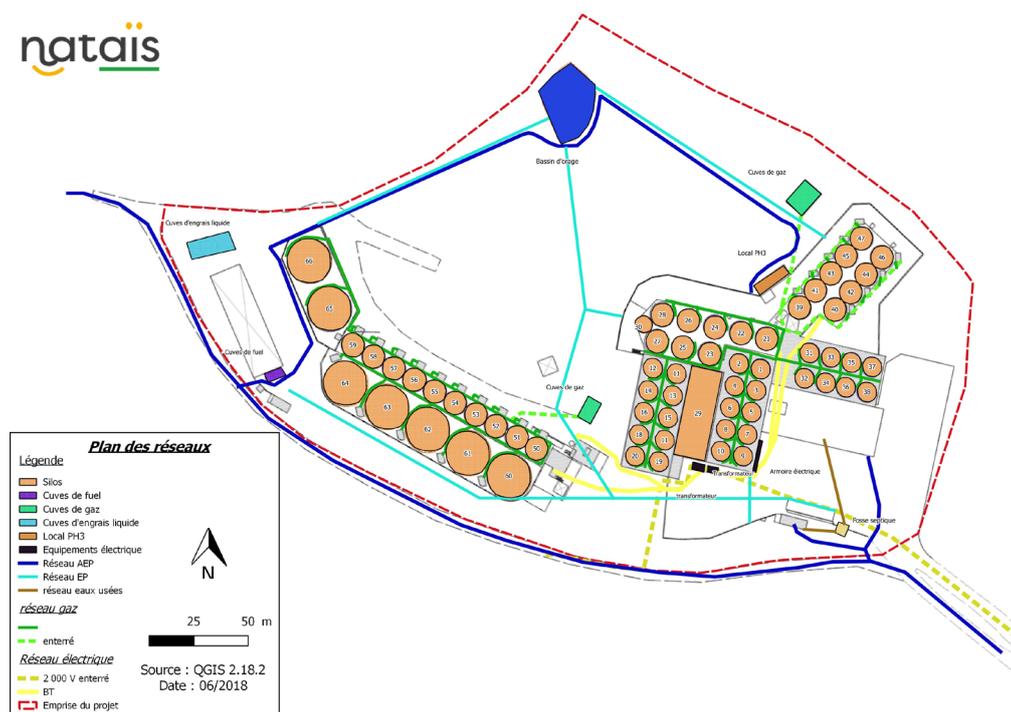


Figure 8 : Plan des réseaux (source : NATAÏS)

**La présence des réseaux à proximité du site n'engendre pas de contrainte particulière vis-à-vis de l'activité.**

### 4.3. BIEN MATÉRIELS ET PATRIMOINE

Sources :

- Observations de terrain d'octobre et novembre 2019
- Sites internet [tourisme-saves.com](http://tourisme-saves.com) et [tourisme-gers.com](http://tourisme-gers.com)
- Base Mérimée du Ministère de la Culture
- Portail interministériel cartographique d'Occitanie



### 4.3.1. Qualité des constructions

L'ensemble des habitations situées à proximité des terrains du projet est constitué de fermes, de bâtiments agricoles et d'habitats en bon état apparent qui ne présentent de sensibilité particulière aux activités de stockage.

Les maisons situées le long de la VC 5, les plus proches du site, ne présentent aucun signe de dégradation depuis le démarrage de l'activité sur le site.

### 4.3.2. Monuments classés et inscrits, sites et monuments remarquables

2 monuments situés dans le centre-bourg de la commune de Bézéril sont inscrits aux monuments historiques. Ils sont situés côte à côte et le périmètre de protection le plus proche est distant de plus de 1,5 km du site. L'église de Bézéril a été inscrite le 13 février 1979 aux monuments historiques pour son décor intérieur. Le château et ses communs ont été inscrits le 6 octobre 1977 pour leurs façades et leurs toitures.

L'église et le château semblent dater de la même époque et représentent un ensemble typique de la Gascogne toulousaine du XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est un château caractéristique, avec son grand parc, sa cour encadrée de longues ailes que prolongent des communs à l'ouest, tandis qu'un escalier à double rampe à l'est donne sur le parc. Les tours d'angle, de plan carré, sont couvertes de tuiles plate à crochet.

Le château de Bézéril, qui a échappé à un partage sous la révolution, a connu plusieurs propriétaires. Il est aujourd'hui le siège social d'une exploitation agricole. Propriété privée, le château ne se visite pas.

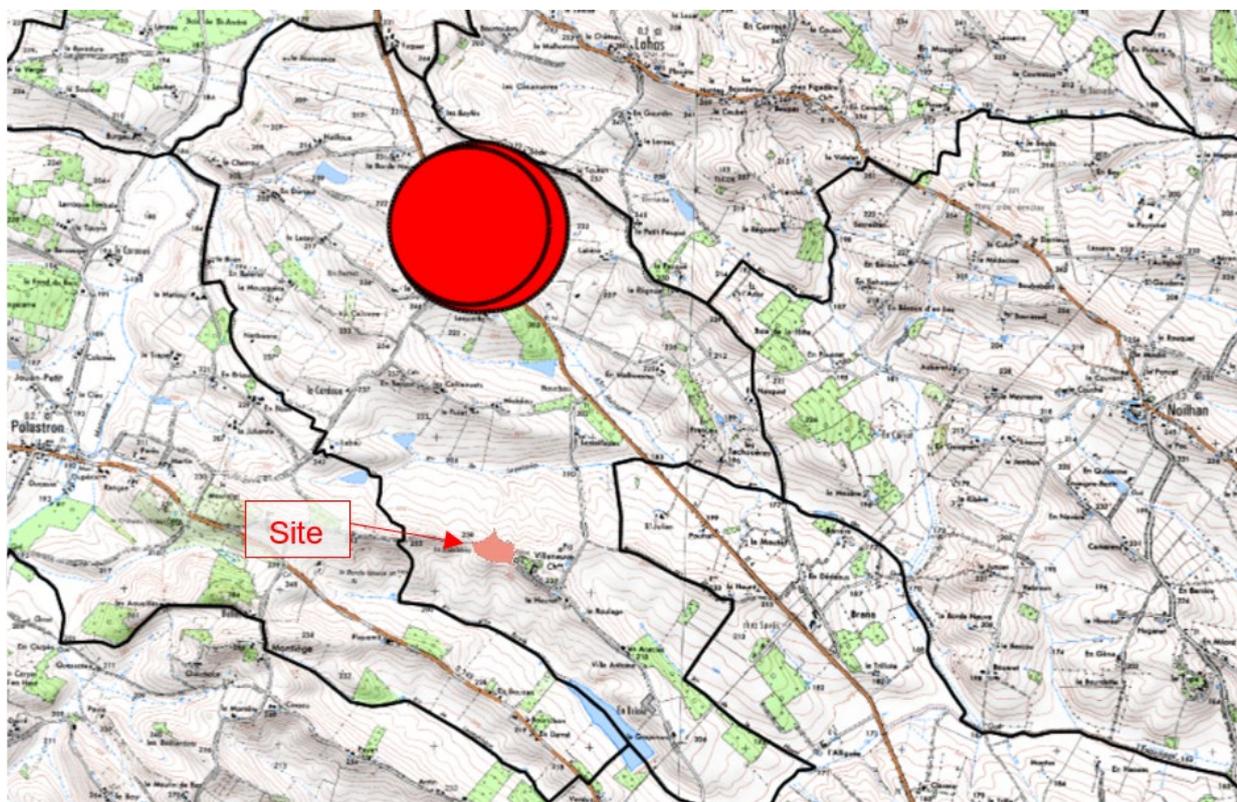
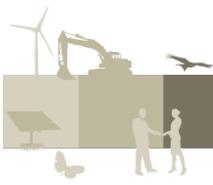


Figure 9 : Monuments historiques aux alentours du site d'étude (source : Portail interministériel cartographique d'Occitanie – hors échelle)



*Château de Bézéril*



*Église de Bézéril*



*Vue sur le Chemin des Crêtes et Bézéril en fond*



*Vue partielle sur les tours du Château*

***Les périmètres de protection ne recoupent pas le site, ceux-ci étant distants de plus de 1,4 km. Également éloigné des sites remarquables, le site ne présente qu'une covisibilité très réduite avec les tours du Château.***

### 4.3.3. Paysages pittoresques, itinéraires de randonnée

L'installation de stockage s'intègre dans le paysage rural du territoire communal où l'activité agricole est prépondérante et où elle exerce un rôle majeur.

Ce secteur vallonné présente un sentier de randonnée en limite sud du site. Seuls quelques promeneurs occasionnels peuvent éventuellement emprunter les quelques chemins vicinaux du secteur.

***Un itinéraire de randonnée au départ de Samatan passe à proximité des silos, en limite sud du site.***

### 4.3.4. Vestiges archéologiques

Plusieurs habitats préhistoriques et gallo-romains ont été repérés sur l'étendue de la commune. Vers les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la population s'est regroupée autour de points naturellement défensifs



qui furent fortifiés : sur la crête côté Lahas (emplacement de l'actuel cimetière), on y trouve des traces d'habitats médiévaux abandonnés au XVII<sup>e</sup>.

**Aucun risque ne peut être constitué par les activités du site en place depuis de nombreuses années.**

#### 4.3.5. Autre élément du patrimoine

À Villeneuve, sur les ruines de l'ancien édifice médiéval, s'élève l'actuel château. Il n'est habité que durant la période estivale.



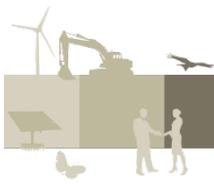
*Photo satellite 2016 sur le site de la Régie et le château de Villeneuve*



*Entrée du Château de Villeneuve*

**Les terrains du projet bordent à l'ouest le bois du Château de Villeneuve. Aucune covisibilité n'existe entre le site et le château.**

**Un enrochement a été réalisé en bordure de la propriété privée, à l'est du site. Les activités de stockage de céréales dans les silos ne présentent aucun risque vis-à-vis du patrimoine. Une étude sur le risque lié à la suppression dans les silos montre qu'une explosion primaire dans les silos les plus proches du château ne serait pas à l'origine du bris des vitres de celui-ci.**



## 5. AIR ET ODEURS – NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS – AMBIANCE LUMINEUSE

Le stockage en vrac du maïs est potentiellement à l'origine d'un certain nombre d'inconvénients, qui doivent être identifiés afin d'en limiter les effets, en mettant en place des mesures adaptées :

- La circulation des camions, le chargement et le déchargement des grains est à l'origine d'émissions sonores qui peuvent être perçues de façon sensible à proximité du site et en l'absence de toute protection dans un rayon plus éloigné ;
- la circulation des engins, le déplacement des grains et le stockage des fines de maïs sont susceptibles d'être à l'origine d'émissions de poussières, surtout par vents violents et période sèche,
- les risques routiers (sécurité, poussières, bruit...) sont liés à la circulation des camions, à l'insertion du trafic sur la voirie ;
- l'étendue du site peut présenter un impact visuel en période nocturne depuis certains points de vue. Il s'agira principalement de la vision depuis les coteaux.

### 5.1. AIR, ODEURS, ENVOLS ET POUSSIÈRES

#### 5.1.1. Air et odeurs

Source :

- *Observations de terrain d'octobre et novembre 2019*

On ne relève pas dans cette zone de nuisance atmosphérique particulièrement visible (fumées) ou perceptible (odeurs persistantes).

Les sources d'émissions susceptibles d'affecter de manière plus ou moins continue la qualité de l'air, sont essentiellement liées au trafic qui transite (gaz d'échappement) sur la RD 4 et la RD 149 ainsi que les activités agricoles.

La circulation des véhicules sur les chemins de terre liés aux travaux agricoles est aussi à l'origine de gaz d'échappement qui se dissipent très rapidement sans gêne pour le voisinage.

Enfin, les épandages agricoles peuvent être à l'origine de nuisances olfactives temporaires.

**Aucun véritable risque sanitaire n'est à envisager dans ce domaine.**

#### 5.1.2. Envols et poussières

En période sèche, les travaux agricoles et la circulation des véhicules sur les chemins de terre peuvent être localement et sporadiquement à l'origine d'envols de poussières.

Sur le site, le stockage des poussières de céréales est à l'origine d'une faible production de poussières.



**Des mesures ont été mise en place dans le cadre de l'exploitation globale des silos. Les mesures effectuées en novembre 2019 au droit des filtres à manche respectent les valeurs limites d'exposition.**

**Les voies accessibles aux poids lourds sont notamment enrobées. Lors du nettoyage annuel des installations, les opérations d'aspirations se font selon des consignes de nettoyage.**

## 5.2. NIVEAUX SONORES

Source :

- Mesures de bruit de septembre 2021 (fiches bruit présentées en annexe)

### 5.2.1. Rappels réglementaires

Le bruit des installations ne doit pas être à l'origine, dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles précisées dans le tableau suivant :

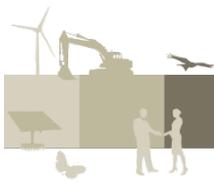
Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Émergence admissible pour la période allant de 7h00 à 22h00, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22h00 à 7h00, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieure à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Les niveaux limites de bruits LAeq à ne pas dépasser en limite de la zone d'exploitation autorisée sont définis par l'arrêté ministériel du 23/01/97 modifié par l'arrêté du 24/01/01.

Emplacement	Niveaux limites admissibles de bruit en dB(A) (Jours ouvrables)	
	Jour (7h00 à 22h00)	Nuit (22h00 à 7h00)
En limite de propriété	70 dB(A)	60 dB(A)

Au sens de ces arrêtés, on appelle :

- **émergence** : la différence entre les niveaux de pression continue équivalents pondérés A du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation),
- **zones à émergence réglementée** :
  - ✓ l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de la déclaration, et leurs parties extérieures les plus proches (cour, jardin, terrasse),
  - ✓ les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de la déclaration,
  - ✓ l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de la déclaration dans les zones constructibles définies ci-dessus, et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou



industrielles.

### **Définitions acoustiques**

**Leq(A) (Leq global)** : niveau acoustique « moyen » durant le temps de la mesure, c'est le niveau (Leq) de la pression acoustique pondérée A ou décomposée en bandes d'octaves d'un bruit permanent qui donnerait la même énergie acoustique que le bruit à caractère fluctuant considéré pendant un temps donné.

**Leq(A) min/max** : niveau acoustique instantané minimum/maximum enregistré pendant la durée de la mesure portant sur un cycle complet d'activité, cette valeur représente la valeur minimum/maximum du bruit émis par les sources à la distance de la mesure.

**Niveau pondéré (A)** : cette indication signifie que les mesures ont été effectuées en utilisant un filtre pondérateur correspondant à la sensibilité de l'oreille humaine.

**DB** : décibel = unité logarithmique de mesure des niveaux acoustiques.

**Niveau acoustique fractile** (indice statistique), LAN, t : niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N% de l'intervalle de temps mesuré.

**L50** : niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 50% de l'intervalle de mesurage.

Le secteur de Bézéril présente un contexte sonore caractéristique d'une zone de campagne régulièrement affectée par des sources sonores d'intensités variables, qui sont :

- le passage des véhicules sur les routes et chemins du secteur, ainsi que les passages d'avions ;
- les diverses activités au voisinage des habitations et des fermes du secteur ;
- les activités agricoles de plein champ ;
- la présence d'oiseaux dans les boisements.

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée pour connaître les niveaux sonores engendrés par le fonctionnement des silos. Les intensités sonores liées à l'exploitation n'ont pas permis de prendre en compte le transport du maïs en l'absence de passage de camions pendant les mesures.

En effet, lors des mesures, les activités sur le site étaient principalement liées au bruit des moteurs et des souffleries du séchage des silos.

Le niveau sonore « initial » a été enregistré à Antin, à 1,5 km au sud-ouest du site, dans une zone très comparable du point de vue de la topographie et de l'environnement (distance aux voiries, habitations, ...).



## 5.2.2. Résultats des mesures

Les résultats des mesures de bruit présentent des niveaux sonores suivants<sup>6</sup> :

Station	Localisation	Distance aux sources	Mesures de jour en dB(A)		Mesures de nuit en dB(A)	
			LAeq <sup>7</sup>	LA <sub>50</sub> <sup>8</sup>	LAeq	LA <sub>50</sub>
1	Limite Château Sud-est du site	En limite est du site, en haut de l'enrochement du parking À 30 m des silos	41	36,5	32	31,5
2	ZER Le Hauret Sud-est du site	Au sud-est le long de la route. À 430 m des silos	54,5	33,5	42,5	38,5
3	Limite sud	En limite sud, le long du chemin rural À 10 m des silos	42	33,5	31	30,5
4	ZER Château Villeneuve Sud-est du site	AU sud-est dans le parc du château À 190 m des silos	37,5	35	30,5	28,5
5	« Antin « état initial »	Au sud-ouest, au lieu-dit « Antin » À 1 500 m du site	49	37,5	39,5	33

Les résultats mettent en évidence l'absence d'effet de l'activité du site sur l'environnement sonore en général. La comparaison des niveaux sonore mesurés sur les zones à émergence réglementée au château Villeneuve et à la maison du Hauret ne présentent pas d'écart significatif avec les niveaux mesurés à Antin, qui est considéré comme représentatif de l'environnement sonore initial du secteur. L'écart de 5,5 dB(A) entre le L50 mesuré de nuit à Antin (S5) et à la maison du Hauret (S2) ne peut être considéré comme une non-conformité dans la mesure où le fonctionnement des équipements des silos n'est absolument pas perceptible à la station 2. D'autre part, on notera que la prise en compte du Leq ne laisse pas apparaître cet écart qui se retrouve avec le L50. Seul le bruit de fonctionnement d'un transformateur électrique de l'habitation semble être à l'origine d'un bruit artificiel perceptible en période nocturne.

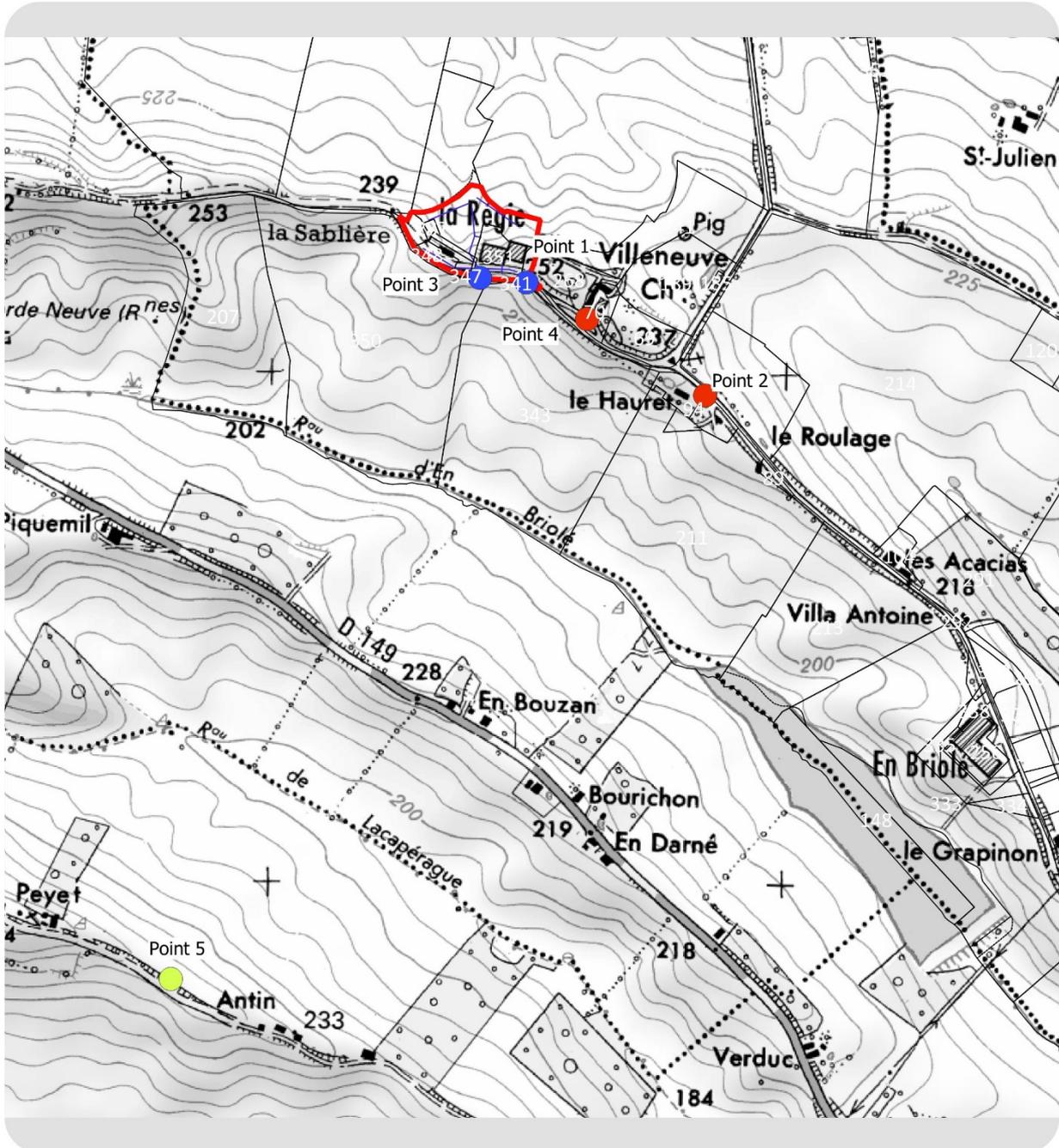
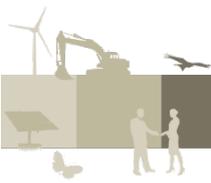
***Dans la mesure où le site fonctionne en permanence (séchage des silos), le niveau sonore initial a été considéré sur un point situé à 1,5 km du site dans un environnement très similaire. Les bruits de fonctionnement du site ne sont pas perceptibles au droit des zones à émergence réglementées (Château Villeneuve et maison du Hauret).***

***Les niveaux sonores en limite restent largement inférieurs à 70 dB(A) et les valeurs d'émergence sont conformes à la réglementation.***

<sup>6</sup> Les fiches de mesures de bruit sont présentées en annexe.

<sup>7</sup> LAeq : niveau de la pression acoustique pondérée A ou décomposée en bandes d'octaves d'un bruit permanent qui donnerait la même énergie acoustique que le bruit à caractère fluctuant considéré en un temps donné.

<sup>8</sup> L<sub>50</sub> : niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant 50% de l'intervalle de temps mesuré.



### Localisation des mesures de bruit

-  Limites du site
-  Parcelles cadastrales
- Points de mesures de bruit*
-  état initial
-  Limite
-  Zone à émergence réglementée

N  
  
0 100 200 m  


Date de réalisation : Septembre 2021  
Projection : RGF93 / Lambert-93  
Sources : © IGN  
Réf. : 2019-000267  


Figure 10 : Localisation des mesures de bruit



## 5.4. VIBRATIONS

---

Sources :

- *Observations de terrain d'octobre et novembre 2019*
- *BRGM*

Le classement du secteur en zone de sismicité très faible indique qu'il est peu probable que le secteur soit affecté par des vibrations.

En plus des éventuelles et très rares vibrations sismiques naturelles, Les vibrations liées aux activités du secteur ne sont pas susceptibles d'affecter le site. Les vibrations liées à la circulation des poids lourds sur la voirie empruntée ne sont pas ressenties, sauf en bordure même de l'axe routier et ne présentent pas de risque pour l'environnement ou les riverains.

***Le site ne présente pas de sensibilité aux vibrations.***

***Les légères vibrations émises par les activités (manutention et transport des céréales) ne représentent pas un facteur de risque pour le voisinage.***

## 5.5. AMBIANCE LUMINEUSE

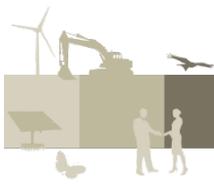
---

Source :

- *Observations de terrain d'octobre et novembre 2019*

L'ambiance lumineuse du secteur est essentiellement marquée par l'éclairage des phares des véhicules circulant sur la voirie locale en soirée lors de la période hivernale et la nuit. Elle est aussi influencée par l'éclairage des installations et l'éclairage des camions à ces mêmes moments. Les activités de stockage et de transport des céréales participent à ces émissions lumineuses essentiellement lors du passage des véhicules. Néanmoins, aucune gêne particulière n'a été signalée depuis que le site est en fonctionnement.

***La zone des silos peut être ponctuellement soumise à l'influence de sources lumineuses artificielles provenant de la voirie locale. Les installations des silos génèrent des sources lumineuses en période hivernale et la nuit.***



## 6. CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE

### 6.1. CONTEXTE LOCAL

---

Sources :

- *Atlas du Gers - Savès Toulousain, Inventaire des paysages du Gers du CAUE 32<sup>9</sup>*

Localisé à la frontière entre le Gers et la Haute-Garonne, le secteur d'étude se trouve au carrefour de différentes influences climatiques :

- les dépressions venues de l'Atlantique ;
- la barrière pyrénéenne stoppant les masses d'air continentales ;
- le vent d'autan, tantôt sec tantôt humide, venu de la Méditerranée.

Le climat qui en résulte se traduit par des hivers doux dans la plaine, des étés marqués par de fortes chaleurs en plaine, suivis d'automnes généralement ensoleillés. Les printemps sont en revanche pluvieux.

Les caractéristiques climatiques du secteur d'étude sont décrites dans les paragraphes suivants à partir des relevés effectués à la station de L'Isle-Jourdain (données précipitations-température, de 1981 à 2010), station la plus proche, ainsi que la station d'Auch (données météo complètes).

### 6.2. LES TEMPÉRATURES

---

Sources :

- *Données de Météo France pour la station de L'Isle-Jourdain*
- *Sites internet infoclimat.fr*

À L'Isle-Jourdain, la température annuelle moyenne est de 13,3°C. Les mois les plus froids sont janvier et février avec une moyenne des minimales ne dépassant pas 2°C. Le record est enregistré en janvier 1985 avec une température atteignant - 20,6°C. On compte en moyenne chaque année à L'Isle-Jourdain de 8,5 jours froids (<-5°C), dont 0,8 jours très froids (-10°C).

Les mois les plus chauds sont juillet et août avec une moyenne des maximales égalant 21,5°C. Le record de chaleur enregistré en août 2003 est de 42,5°C. On compte en moyenne chaque année à L'Isle-Jourdain 97,5 jours chauds (>25°C), dont 37,5 jours très chauds (>30°C).

---

<sup>9</sup> Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Gers, organisme départemental

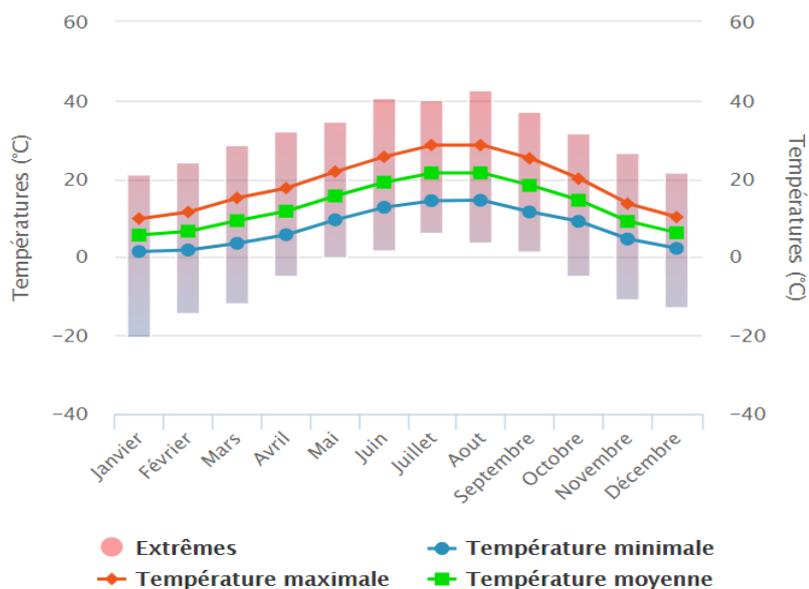


Figure 11 : Températures à l'Isle-Jourdain (période 1981-2010) (source : infoclimat.fr)

### 6.3. LES PRÉCIPITATIONS

Sources :

- Données de Météo France pour la station de L'Isle-Jourdain
- Sites internet infoclimat.fr

La hauteur annuelle moyenne des précipitations est de 705,4 mm à L'Isle-Jourdain. Les mois d'avril et mai sont les plus arrosés, avec respectivement des hauteurs moyennes mensuelles de 69,4 mm et 77,4 mm. En revanche, les mois de juillet et février sont les plus secs, avec respectivement des hauteurs moyennes mensuelles de 43,8 mm et 49 mm.

À L'Isle-Jourdain, on recense en moyenne chaque année 46,2 jours de pluie (>5 mm), dont 20,2 jours de fortes pluies (>10 mm).

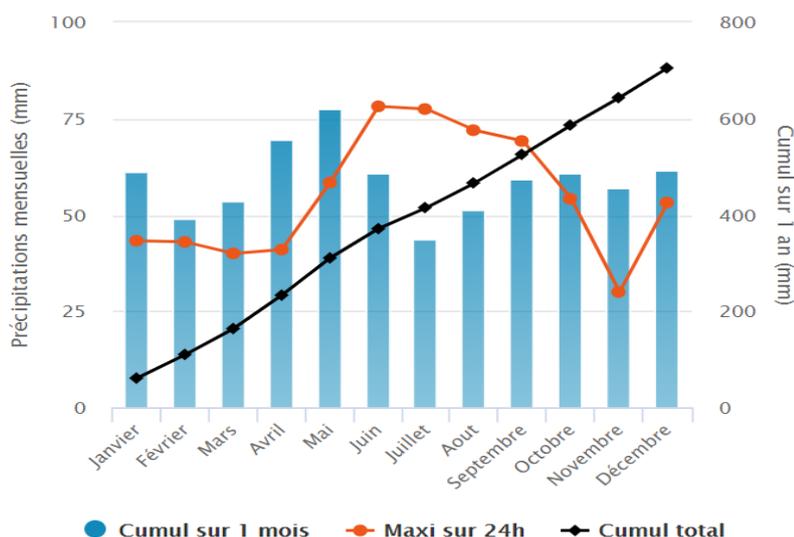
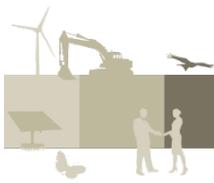


Figure 12 : Précipitations à l'Isle-Jourdain (période 1981-2010) (source : infoclimat.fr)



## 6.4. DIRECTION ET VITESSE DES VENTS

Sources :

- Données de Météo France pour la station d'Auch
- Sites internet [météofrance.fr](http://météofrance.fr) et [infoclimat.fr](http://infoclimat.fr)

La rose des vents présentée ci-contre illustre la direction et la fréquence des vents mesurée à la station météorologique d'Auch.

Le phénomène météorologique présent dans la région du site est divisé en deux vents dominants, donc les caractéristiques sont les suivantes :

- ouest et sud-sud-ouest : les plus fréquents ;
- sud-est : un peu moins fréquents.

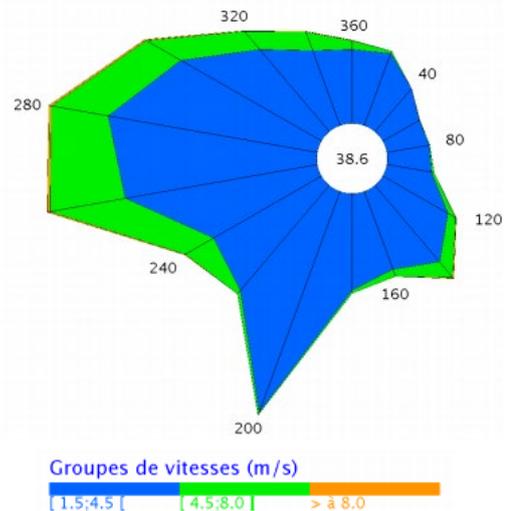


Figure 13 : Distribution et direction des vents (en %) à Auch (période janvier 1981 – décembre 2010) (source : Météo-France)

Entre 1981 et 2010, on observe à la station météorologique d'Auch que les rafales maximales se sont manifestées au mois de septembre avec un record de 166,7 km /h.

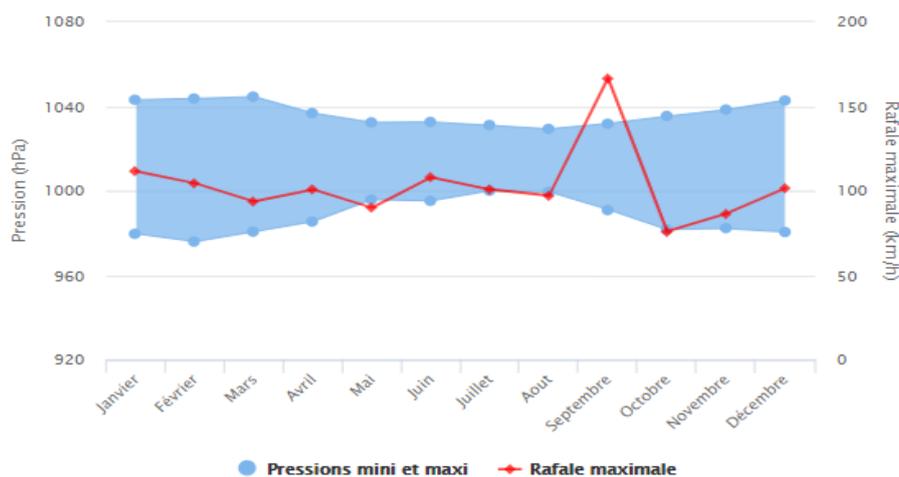


Figure 14 : Pression et vent extrêmes à Auch de 1981 à 2010 (source : infoclimat.fr)

**Ainsi, des nuisances potentielles comme les poussières ou le bruit, sont plus fréquemment propagées par les vents dominants vers le nord-est et vers l'est, en direction des parcelles cultivées et la zone boisée.**



## 7. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

### 7.1. TOPOGRAPHIE

Sources :

- *Inventaire des paysages du Gers, CAUE 32*
- *Rapport de présentation de la carte communale de Bézéril*
- *Site internet topographic-map.com*
- *Géoportail, IGN*

Le Gers s'étend sur la quasi-totalité de l'éventail gascon, immense étendue sédimentaire répandue principalement depuis le plateau de Lannemezan (ancien cône de déjection dû à l'érosion des Pyrénées).

À grande échelle, le secteur d'étude est bordé de trois grands ensembles paysagers (voir carte ci-contre) :

- les Pyrénées au sud ;
- l'arc de la Garonne à l'est et au nord ;
- le plateau des Landes au nord-ouest.



Issu des Pyrénées centrales, l'Éventail gascon descend du piémont pyrénéen par l'ensemble des vallées divergentes (« en éventail ») entre lesquelles se déploient d'amples coteaux molassiques, qui viennent se noyer, au nord, dans la vallée de la Garonne et dans les sables de la plaine landaise.

Le relief du secteur, vallonné, est marqué par les cours d'eau de la Gimone, à l'ouest et de la Save, à l'est.

Le site s'implante au sommet d'une petite crête dont les flancs plongent au nord vers le ruisseau de Lastailades et au sud vers le ruisseau d'en Briolé. Ces ruisseaux, parallèles, courent en direction de l'est et se jettent dans l'Esquinson, affluent de la Save. Alors que l'altitude au niveau du territoire communal varie de 270 m sur les coteaux où se situe le cimetière du village, au nord, à 170 m en bas de vallée, le long de l'Esquinson, au sud-est, le site présente une altitude qui varie de, un peu moins de 220 m NGF dans la zone du bassin au nord, à 245 m NGF, en limite est au droit du parking.

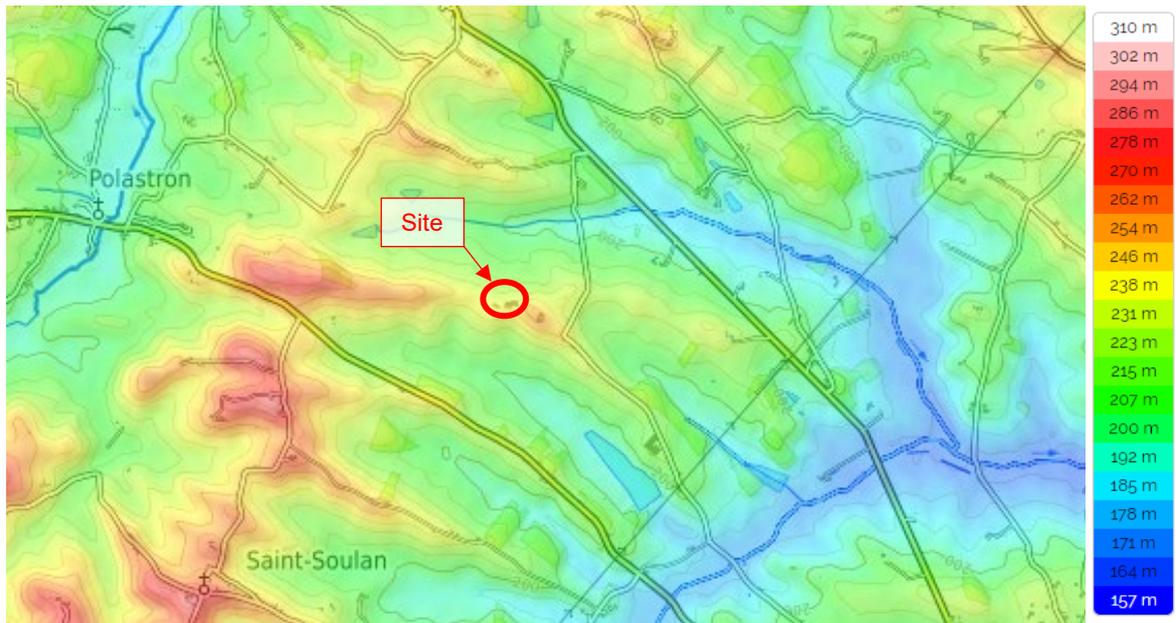
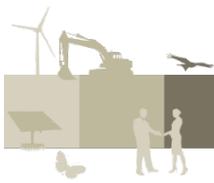


Figure 15 : Topographie du secteur d'étude (source : site internet topographic-map.com)

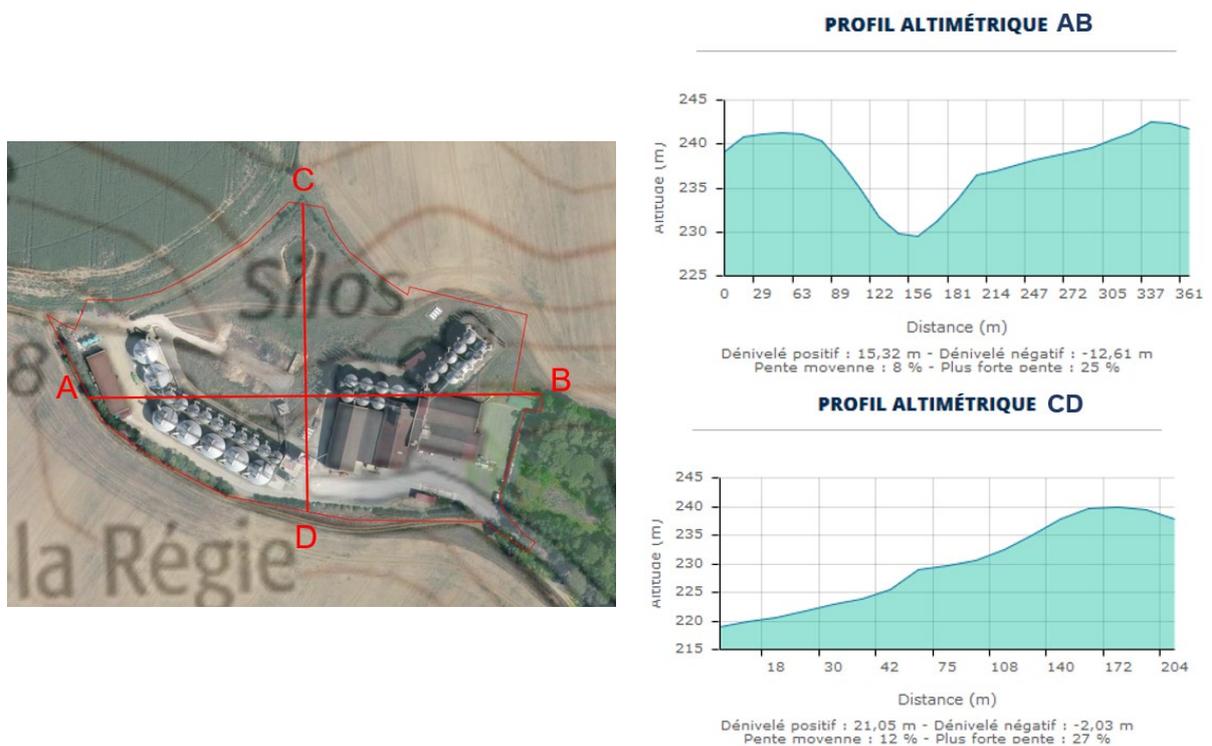


Figure 16 : Profils topographiques des terrains étudiés

**Les terrains présentent une topographie vallonnée : les installations sont implantées sur la crête sur une surface plane, les espaces verts occupent les pentes et la partie basse est constituée du bassin de collecte des eaux pluviales, au nord.**



## 7.2. GÉOLOGIE RÉGIONALE

---

Sources :

- *Carte et notice géologique au 1 / 50 000 de LOMBEZ, BRGM*

Le secteur d'étude s'étend sur un pays de collines molassiques très disséquées par les affluents de la Save et de la Gimone et dont les sommets passent de 300 à 250m environ du sud-ouest au nord-est, tandis que l'étiage de la Save au point le plus bas est à 150 mètres.

Le substratum de toute la région est formé de dépôts continentaux miocènes, allant du milieu du Burdigalien au sommet de l'Helvétien. Des formations superficielles, exclusivement d'âge quaternaire, recouvrent largement ces formations miocènes.

Les cours d'eau de la Gimone et de la Save, affluents de la Garonne, creuse le substratum miocène de molasse et engendrent des vallées assez largement ouvertes.

Le secteur d'étude se développe sur des terrains de l'ère quaternaire, issus de l'érosion des Pyrénées : marnes et molasses avec des inclusions de bancs calcaires des coteaux gascons.

## 7.3. GÉOLOGIE LOCALE

---

Sources :

- *Carte et notice géologique au 1 / 50 000 de LOMBEZ, BRGM*

Les formations de pente issues de la molasse (mRc) constituent les sols où sont situées les installations. Ces formations colluviales encombrant les versants des larges vallées et recouvrent la molasse sur de grandes surfaces. Elles varient de 1 m d'épaisseur en haut de versant jusqu'à 8 m en pied. Elles reposent sur la molasse ravinée, fendue par des phénomènes périglaciaires.

Ces formations se présentent sous la forme de dépôts argilo-limoneux, parfois sableux, décalcifiés, de couleur ocre ou ocre rouge, souvent exploitées pour la fabrication des tuiles et des briques.

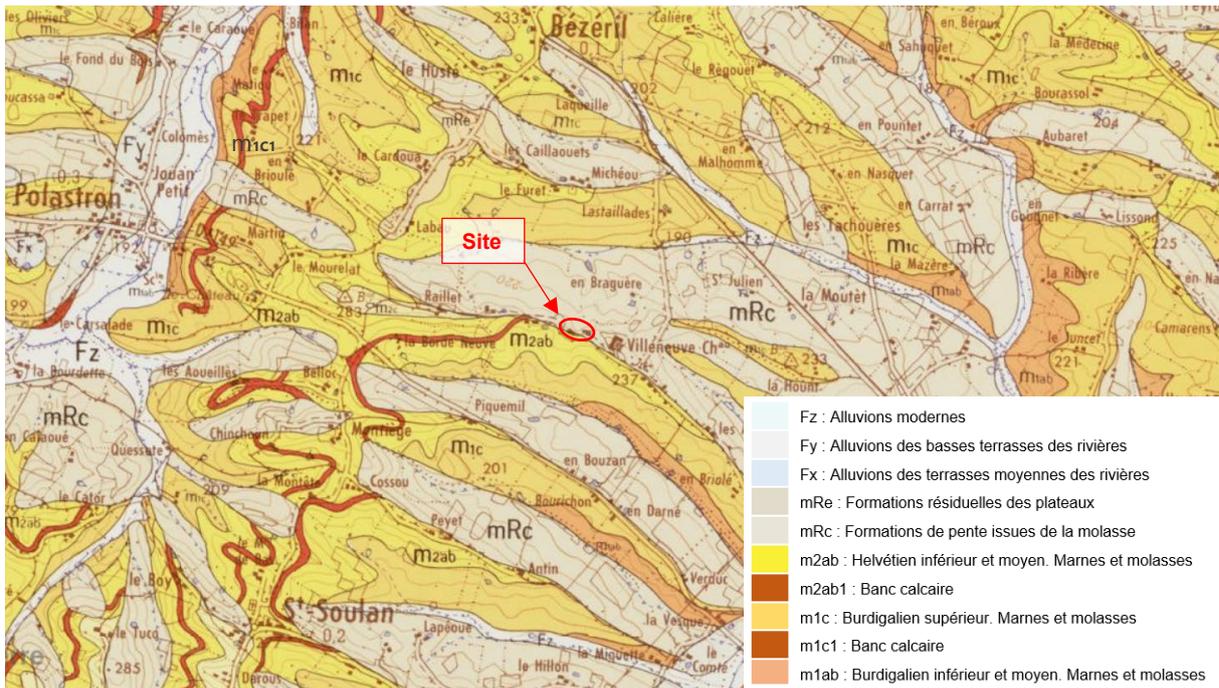


Figure 17 : Extrait de la carte géologique de Lombez

## 7.4. ÉROSION, STABILITÉ, SISMICITÉ

Sources :

- Infoterre, BRGM
- Géorisques, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Observations de terrain d'octobre 2019

Les terrains ne présentent pas de trace d'érosion ou de problème de stabilité.

Cette région est soumise à une sismicité très faible ; dans la nomenclature des zones de sismicité entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011, elle est classée dans la zone 1 correspondant à une province sismotectonique sans activité particulière (d'après l'article D.563-8-1 du code de l'environnement).

### 7.4.1. Le Plan de Prévention des Risques

La commune de Bézéril est dotée d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) « retrait gonflement des sols argileux » révisé puis approuvé le 28 février 2014.

En effet, l'aléa est considéré comme fort sur le territoire communal.

Le règlement du PPR indiquent les mesures applicables aux biens et activités existantes. Il s'agit de dispositions visant à diminuer les risques de désordres sur le bâti en limitant les variations de teneur en eau dans le sol sous la construction et à sa proximité immédiate.

Il est recommandé les mesures suivantes :



- La collecte et l'évacuation des eaux pluviales des abords de la construction avec un rejet éloigné d'au moins 1,50 m de toute construction. Le stockage si nécessaire doit être étanche et également à 1,5 m de toute construction ;
- La mise en place d'une géomembrane ou un revêtement étanche (terrasse) d'une largeur minimale de 1,50 m sur la périphérie de la construction permet de s'opposer à l'évaporation ;
- Le raccordement des canalisations d'assainissement au réseau collectif et à défaut, maintenir une distance minimale de 15 m entre les zones de rejet des constructions et des limites parcellaires ;
- L'élagage régulier de tout arbres ou arbustes implantés à proximité du bâti, ou de mettre en place des écran anti-racines sur une profondeur minimale de 2 m.
- De contrôler régulièrement l'étanchéité des canalisations d'évacuations des eaux usées et pluviales
- De ne pas pomper d'eau entre mai et octobre dans un puits situé à moins de 10 m d'une construction existante lorsque la profondeur du niveau de l'eau est inférieure à 10 mètres.

Sont prescrites et immédiatement applicables les mesures suivantes :

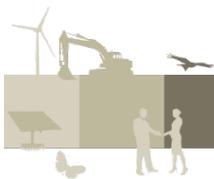
- Toute nouvelle plantation d'arbre et arbuste avide d'eau doit respecter une distance d'éloignement par rapport à tout bâti au moins égale à la hauteur de la plantation à maturité, sauf mis en place d'écran anti-racines sur une profondeur minimale de 2 m interposés entre la plantation et les constructions ;
- La création d'un puits à moins de 10 m du bâti ;
- En cas de remplacement des canalisations d'évacuations des eaux pluviales et/ou usées, il doit être mis en place des dispositifs assurant leur étanchéité comme des raccords souples ;
- Tous les travaux de déblais ou de remblais modifiant localement la profondeur d'encastrement des fondations doivent être précédés d'une étude géotechnique de type G12 au sens de la norme NF P94-500 pour vérifier qu'ils n'aggraveront pas la vulnérabilité du bâti.

***Les constructions respectent les prescriptions du PPR retrait-gonflement des argiles.***

## 7.4.2. Inventaire des risques naturels connus

6 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune de Bézéril entre 1995 et 2018. Les phénomènes de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont les plus concernés (4 au total). Une catastrophe est liée à la sécheresse et la dernière concerne un mouvement de terrain consécutif aux inondations et coulées de boue.

Aucune cavité souterraine n'est recensée sur le territoire communal.



## 8. EAUX

### 8.1. EAUX SOUTERRAINES

Sources :

- BRGM<sup>10</sup>, SIEAG<sup>11</sup>, BNPE<sup>12</sup>, ARS Occitanie
- Observations de terrain d'octobre et novembre 2019
- NATAÏS

#### 8.1.1. Détermination des masses d'eau

##### 8.1.1.1. Caractéristiques générales

Les nappes d'eau souterraine forment des bassins hydrogéologiques. Les réservoirs naturels qui accueillent ces nappes sont appelés aquifères. Il s'agit de roches suffisamment poreuses et perméables pour contenir de l'eau en quantité suffisante pour être exploitée. Ces aquifères sont regroupés en systèmes dans les entités hydrogéologiques.

Le secteur d'étude est concerné par l'entité hydrogéologique « Molasses du Miocène du Bassin aquitain » (n°318AA03 du référentiel BD Lisa) (voir carte ci-contre). C'est un système aquifère à nappe libre, à aquifère captif bi- ou multicouche comportant des couches semi-perméables capacitatives et sans échanges significatifs avec la surface. La partie supérieure de la couverture peut être constituée par des formations « imperméables » ou semi-perméables non connectées au multicouche.

Ce domaine est constitué par les formations molassiques tertiaires, issues de l'érosion de Pyrénées et largement accumulées dans les parties méridionales du Bassin Aquitain.

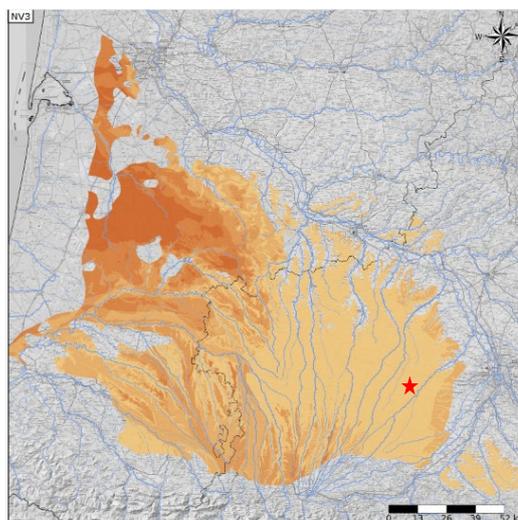


Figure 18 : Localisation de l'entité hydrogéologique "Molasses du Miocène du Bassin aquitain"

##### 8.1.1.2. Fonctionnement local des eaux souterraines

Au droit du site, et dans un plus large périmètre, les masses d'eau souterraines suivantes se succèdent, de la plus superficielle à la plus profonde :

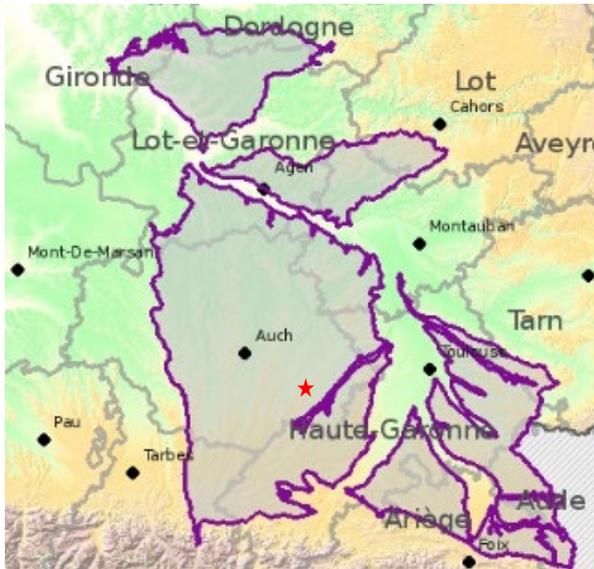
10 BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

11 SIEAG : Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne

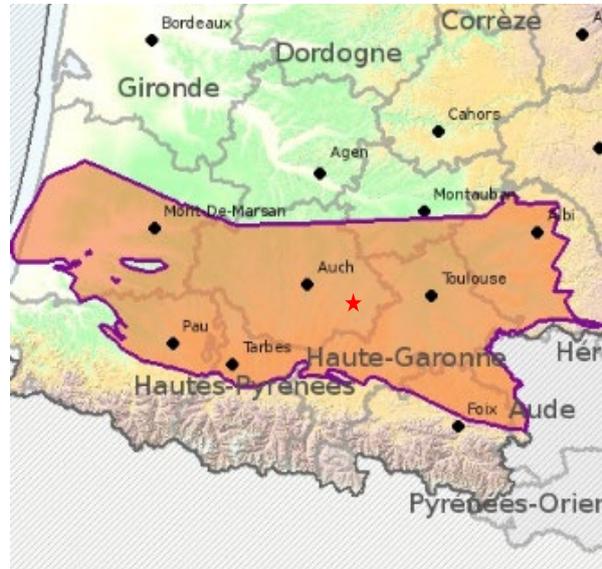
12BNPE : Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau



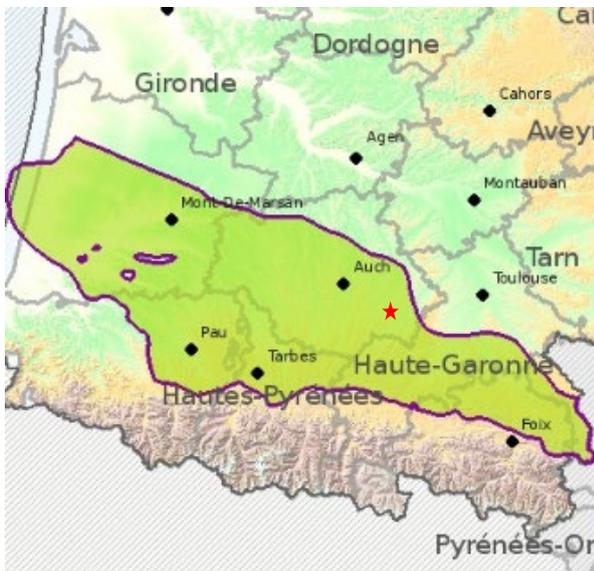
- La nappe libre FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » ;
- Les nappes captives :
  - FRFG082 « Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » ;
  - FRFG081 « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » ;
  - FRFG080 « Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif ».



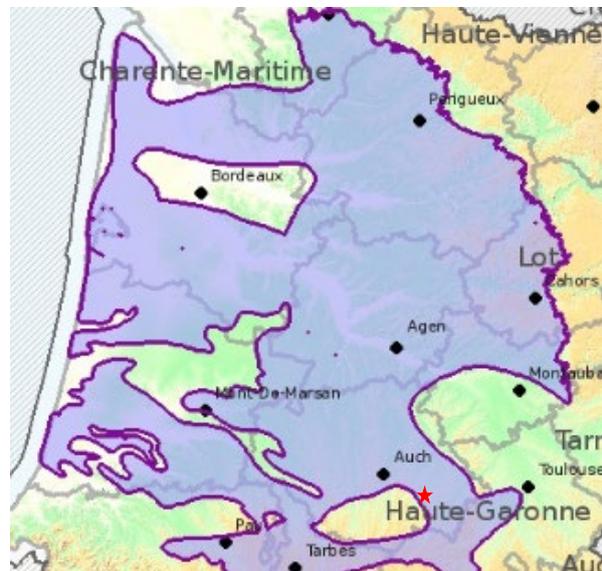
FRFG043 – Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont



FRFG082 – Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG

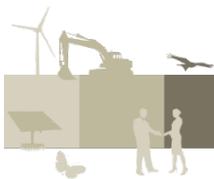


FRFG081 – Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain



FRFG080 – Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif

L'aquifère des molasses et alluvions correspond aux nappes alluviales libres liées aux terrasses alluviales et aux lits majeurs des cours d'eau de la vallée.



## 8.1.2. Niveau de la nappe d'eau

Un puits, non utilisé, est présent sur le site. Lors de la visite de terrain en octobre 2019, un relevé du niveau d'eau a été effectué dans ce puits. Celui-ci indiquait le niveau piézométrique à une profondeur à 10,70 m par rapport au niveau naturel du terrain.

D'après le plan fourni par NATAÏS, le puits est situé à une altitude approximative de 241,5 m. Le niveau d'eau est donc estimé, au droit du site, à une altitude de 230,8 m.

Cependant, ce niveau d'eau n'est pas représentatif du niveau d'eau global de la nappe.

En effet, il n'y a pas de nappe aquifère importante

dans les couches visibles du Miocène du fait des formations peu poreuses en place. De nombreuses sources sont présentes, soit sous les alluvions caillouteuses, soit à la base des lentilles sableuses sur les versants de molasse.



## 8.1.3. Qualité des eaux souterraines

### 8.1.3.1. Qualité des masses d'eau d'après le SDAGE Adour-Garonne

L'objectif de qualité des masses d'eau souterraine est fixé dans le SDAGE 2016-2021 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ils sont, pour la masse d'eau :

- La nappe libre FRFG043 « Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » : bon état quantitatif pour 2015 et bon état chimique pour 2027 ;
- FRFG082 « Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » : bon état quantitatif pour 2027 et bon état chimique pour 2015 ;
- FRFG081 « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain » : bon état quantitatif et bon état chimique pour 2015 ;
- FRFG080 « Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif » : bon état quantitatif et bon état chimique pour 2015.

Les quatre masses d'eau souterraine répertoriées au niveau du site présentent les états quantitatifs et chimiques suivants :

#### Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont [FRFG043]

Système imperméable localement aquifère de 14 559 km<sup>2</sup>, l'état hydraulique de la masse d'eau est principalement libre. D'après la synthèse de 2013, l'état de la nappe est le suivant :

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Mauvais

Une faible pression due à la diffusion des nitrates et pesticides d'origine agricole participe au mauvais état chimique de la masse d'eau. Les prélèvements au sein de cette masse d'eau sont principalement pour l'usage agricole.



### Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène [FRFG082]

Cette nappe profonde de 25 888 km<sup>2</sup> est à dominante sédimentaire non alluviale avec un état hydraulique majoritairement captif. D'après la synthèse de 2013 l'état de la nappe est le suivant :

Etat quantitatif :	Mauvais
Etat chimique :	Bon

Cette nappe contient des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires localisées au voisinage des affleurements. Cependant, ces teneurs dépassent les normes de qualité requises. Elles sont principalement localisées dans des secteurs à fortes pressions agricoles, essentiellement dans les Landes. De plus, en mauvais état quantitatif global, (au voisinage de la limite du Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques, est concentré les  $\frac{3}{4}$  des prélèvements), elle revêt un caractère stratégique dans la mesure où c'est une des rare nappes accessibles dans le sud du Bassin. Son usage principal est en effet pour l'alimentation en eau potable.

### Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain [FRFG081]

Cette nappe profonde de 18°823 km<sup>2</sup> est à dominante sédimentaire non alluviale avec un état hydraulique captif. D'après la synthèse de 2013, l'état de la nappe est le suivant :

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Bon

La fiche de synthèse de l'état des lieux de 2013 du SDAGE indique des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires localisés au voisinage des affleurements.

### Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif [FRFG080]

Cette nappe profonde de 40 096 km<sup>2</sup> est à dominante sédimentaire non alluviale avec un état hydraulique captif. D'après la synthèse de 2013, l'état de la nappe est le suivant :

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Bon

À usage principale pour l'alimentation en eau potable, c'est la masse d'eau la plus étendue du bassin Adour-Garonne.

#### 8.1.3.2. Qualité de la nappe au droit des terrains du site

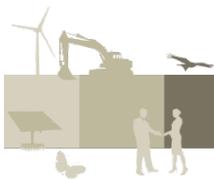
Aucune analyse de la qualité des eaux souterraines n'a été effectuée par NATAÏS sur le site ou aux abords. De plus, aucun qualitomètre n'est implanté dans les environs du site.

#### 8.1.4. Utilisation et vulnérabilité des eaux souterraines

L'imperméabilité du sol liée à la nature argileuse des terrains associée au relief assez marqué, provoque le ruissellement rapide des pluies. L'impluvium alimente plus facilement les ruisseaux et la recharge des eaux souterraines est limitée.

Aucun captage des eaux souterraines n'est localisé aux environs du site, le secteur ne disposant pas de nappe suffisamment conséquente pour l'irrigation ou l'alimentation en eau potable.

Néanmoins, la zone étant cultivée intensivement, on peut observer de fort taux de nitrates et phytosanitaires dans les eaux souterraines.



## 8.2. EAUX SUPERFICIELLES

Sources :

- BRGM<sup>13</sup>, SIEAG<sup>14</sup>, BNPE<sup>15</sup>, ARS Occitanie
- Observations de terrain d'octobre et novembre 2019

### 8.2.1. Présentation du réseau hydrographique local

La commune de Bézéril se localise dans le bassin versant de la Save, et plus globalement, dans le bassin versant de la Garonne. Les terrains concernés sont situés sur une crête bordée par les vallées de Lastaillades et d'en Briolé. Ces deux ruisseaux se jettent en rive gauche dans l'Esquinson, affluent de la Save.

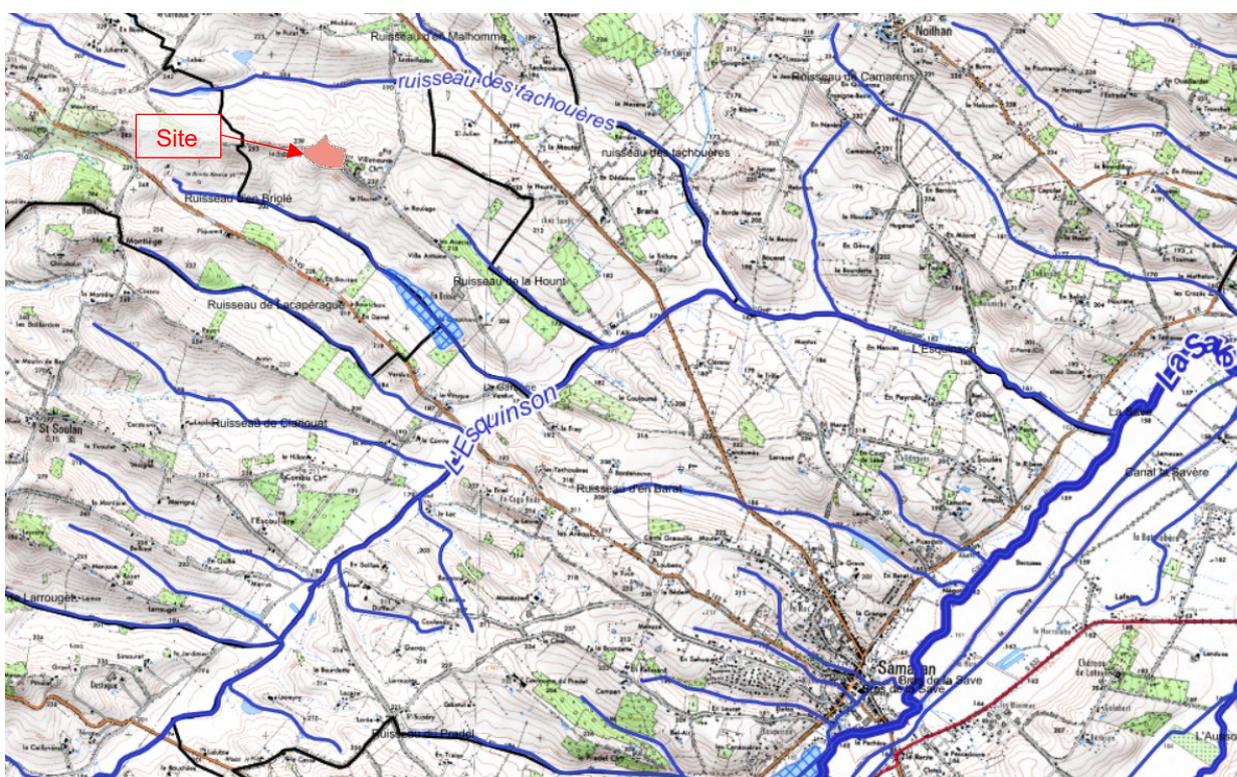


Figure 19 : Réseau hydrographique local

13 BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

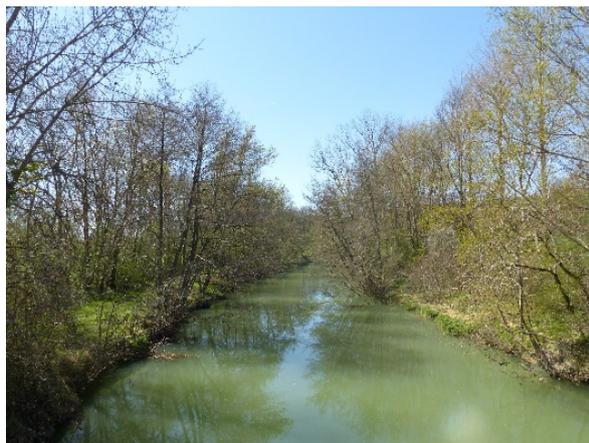
14 SIEAG : Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne

15 BNPE : Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau



### La Save

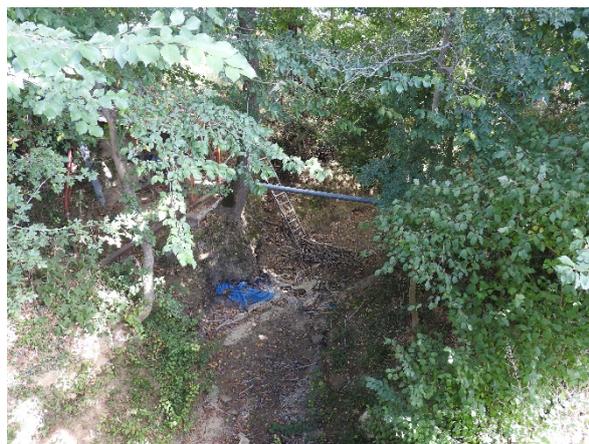
La Save (code hydrographique O2--0290) prend sa source sur le plateau de Lannemezan, dans les Hautes-Pyrénées, sur la commune de Lannemezan, à 638 mètres d'altitude. D'une longueur de 143,5 km, elle se jette dans la Garonne en rive gauche, en aval de Grenade, dans le département de la Haute-Garonne. La Save s'écoule au sud-est, à environ 5,5 km au plus près du site d'étude. Le site d'étude est compris dans son bassin versant.



La Save

### L'Esquinson

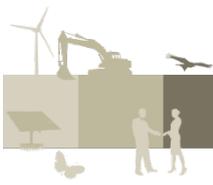
L'Esquinson (code hydrographique O260640) prend sa source dans le Gers sur la commune de Gaujac. D'une longueur de 13,8 km, il conflue avec la Save sur la commune de Noilhan, en aval de Samatan, dans le département du Gers. La masse d'eau superficielle « L'Esquinson » (FRFR303A\_2) transite au droit du site.



*L'Esquinson au croisement avec la VC 5, à gauche, vue en direction du sud-ouest, à droite, vue en direction du nord-est*

### Ruisseau d'En Briolé

Long de 3 km, le ruisseau d'En Briolé (code hydrographique O2460740) prend sa source au lieu-dit « La Borde-Neuve », sur la commune de Polastron, en contre-bas de la RD 149 et s'écoule vers le sud-est en direction de l'Esquinson. Il s'écoule à environ 450 m au sud du site d'étude et à environ 40 m en contre-bas. Les eaux provenant du site d'étude localisé sur une crête, ruissellent sur le flanc sud constitué des marnes et molasses. Collectées dans la vallée, les eaux du ruisseau d'En Briolé sont ensuite retenues en aval du site, environ 650 m avant sa confluence avec l'Esquinson pour des besoins d'irrigation des terres agricoles.



*Vue en direction de l'ouest (amont) sur le ruisseau d'En Briolé au croisement entre la VC 5 et le chemin de la Vesque, en direction*



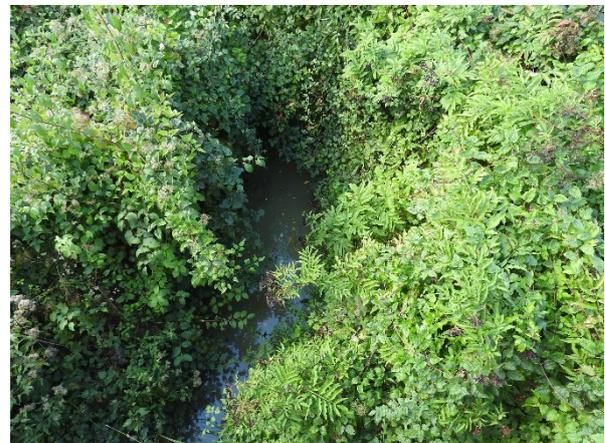
*Vue en direction du nord-ouest (amont) sur le ruisseau d'En Briolé le long de la VC 5 peu avant sa confluence avec le ruisseau de l'Esquinsson*

### Ruisseau de Lastaillades

Le ruisseau de Lastaillades devient le ruisseau des Tachouères à la suite de sa confluence avec le ruisseau d'en Malhomme, en limite des communes de Bézéril et Samatan. Il prend sa source sur la commune de Polastron, et s'écoule sur 5 km en direction de l'est puis du sud-est jusqu'à se jeter dans l'Esquinsson. Il s'écoule à environ 450 m au nord du site d'étude et à environ 35 m en contre-bas. Les eaux provenant du site d'étude localisé sur une crête, ruissellent sur le flanc sud constitué des formations de pente issues de la molasse.



*Vue en direction du nord sur le ruisseau de Lastaillades depuis le site*



*Vue sur le ruisseau de Lastaillades en direction de l'ouest (amont) depuis la VC 6*

***Le secteur est marqué d'un réseau hydrographique dense et relativement complexe, au sein duquel des cours d'eau et fossés sont connectés à la Save. Le site est localisé sur une crête située dans le bassin versant de la Save.***



## 8.2.2. Inondations

### 8.2.2.1. Le Plan de Prévention des Risques inondation

Le territoire communal est situé dans le bassin de risque de la Save.

Conformément aux préconisations du ministère en charge de l'environnement et de la DREAL, et afin d'améliorer la synergie avec la directive européenne « Inondations », la DDT32 s'engage désormais vers des PPRi non plus communaux mais à l'échelle de bassins.

La commune de Bézéril est concernée par un arrêté préfectoral du Gers en date du 7 décembre 2011 portant prescription du PPRi « Sud-Gimone-Arrats ». Il n'a jamais été approuvé.

Le site étudié est néanmoins implanté sur une crête, au moins 50 m plus haut que les cours d'eau avoisinants que sont le ruisseau d'En briolé et le ruisseau de Lastaillades.

**Aucun risque lié aux phénomènes de débordements ne peut être envisagé sur les terrains du site.**

### 8.2.2.2. Historiques connues des catastrophes

3 arrêtés de catastrophes naturelles sont relevés sur la commune de Bézéril et concernent les inondations et coulées de boue en 1988, en 1999 et en 2009.

2 événements historiques sont identifiés sur Bézéril et des communes alentour en 1977 et 2000 concernant des crues pluviales lentes, ruissellement rural et urbain en juin 2000 ayant causé des blessés et en 1977 ayant entraîné des décès.

## 8.2.3. Qualité des eaux superficielles

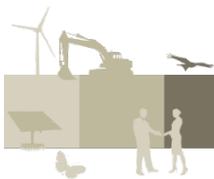
Une station de mesure de qualité de la masse d'eau superficielle de l'Esquinson (code FRFRR303A\_2) est située à environ 6 km à l'est-sud-est et à l'aval du site d'étude, plus exactement juste avant sa confluence avec la Save, en limite des communes de Samatan et de Noilhan.

Cette station a permis de qualifier l'état écologique et l'état chimique de la masse d'eau concernée par le site étudié.

D'après le SDAGE 2016-2021, l'objectif d'état de la masse d'eau de « L'Esquinson » [FRFRR303A\_2] est le suivant :

**Objectif de l'état écologique :** Bon état 2027  
**Type de dérogation :** Raisons techniques  
**Paramètre(s) à l'origine de l'exemption :** Nitrates, Pesticides

**Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) :** Bon état 2015



D'après l'état de la masse d'eau de l'évaluation du SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013, l'état écologique est moyen et l'état chimique avec et sans ubiquistes est bon. Des pressions significatives sont relevées concernant les pesticides et la diffusion d'azote d'origine agricole. Une pression significative en prélèvement pour l'irrigation est également relevée.

Les données ont été récoltées sur la station de mesure de « L'Esquinson à Noilhan » (05155220), sa position à l'exutoire implique l'état écologique et chimique d'un bassin versant assez vaste car six ruisseaux en rive gauche (la Hount, En Briolé, Lacapérague, Clariouat, Larrouget), une dizaine de rus et une multitude de sources de part et d'autre du cours d'eau sont également concernés.

Les données ci-dessous détaille l'état écologique et chimique sur l'année 2006 :



Chimie	Inconnu
Ecologie	
Physico-chimie	Moyen
Oxygène	
Carbone organique	
D.B.O.5	
Oxygène dissous	Bon
Taux de saturation en oxygène	
Nutriments	
Ammonium	
Nitrites	
Nitrates	
Phosphore total	
Orthophosphates	
Acidification	Très bon
Potentiel min en Hydrogène (pH)	
Potentiel max en hydrogène (pH)	
Température de l'Eau	
Biologie	
Polluants spécifiques	

Plus globalement, pour les eaux de surface, le SDAGE 2016-2021 définit des unités hydrographiques de référence (UHR). Ces unités représentent une partition hydrographique du bassin Adour Garonne. Le cours d'eau s'inscrit dans l'UHR « Rivières de Gascogne ».



Les principaux enjeux de cette UHR sont :

- les pollution diffuses agricoles (grandes cultures) ;
- la fonctionnalité des cours d'eau : artificialisation des rivières (ripisylve, berges, lit mineur...), raréfaction des zones humides ;
- vulnérabilité des ressources AEP.

#### 8.2.4. Utilisation et vulnérabilité des eaux superficielles

Les captages les plus proches du site d'étude sont sans relation hydrogéologique avec le projet et sont situés dans la vallée du Gers et de la vallée de l'Arrats, affluents de la Garonne dont le périmètre de protection le plus proche est à plus de 13,5 km à l'ouest du site d'étude et de la Gimone et longe le cours d'eau du sud du département du Gers jusqu'à la Garonne.

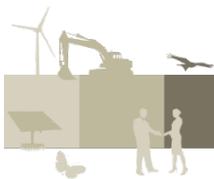
D'une manière générale en 2017, plusieurs retenues au sein de la commune ont servi à l'irrigation (150 047 m<sup>3</sup>).

Un captage se situe en aval hydrogéologique du site d'étude à environ 17,5 km au nord-est au sein de la commune de l'Isle-Jourdain. Ce captage ne possède pas de périmètre de protection éloigné et n'est pas en relation directe avec le site.

#### 8.2.5. Gestion des eaux de ruissellement

Le site possède un réseau de collecte des eaux pluviales connecté à un bassin de 435 m<sup>3</sup> équipé d'une vanne de régulation de débit et d'une surverse dont l'exutoire est le ruisseau de Lastaillades.

Le bassin d'orage collecte les eaux de voiries et les eaux de toiture. Suite à une étude sur la collecte des eaux pluviales du site réalisée en 2018, un projet d'agrandissement du bassin permettant de récolter un volume de 900 m<sup>3</sup> d'eau pluviale est en cours de réalisation. Dans le cadre de ce projet, l'imperméabilisation d'une partie du bassin et la mise en place d'une vanne obturatrice en sortie pour le confinement des eaux d'extinction incendie seront réalisées (2 x 120 m<sup>3</sup>).



## 9. FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS

Sources :

- relevés de terrain, bibliographie, site de la DREAL Occitanie, INPN

### 9.1. STATUTS DE PROTECTION ET INVENTAIRES

Le site d'étude et les installations ne sont concernés par aucun périmètre de protection réglementaire ni par aucun site du réseau Natura 2000.

On note tout de même un site du réseau Natura 2000 de la Directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation) à environ 10,6 km à l'ouest-sud-ouest du site d'étude : « Vallée et coteaux de la Lauze » (FR7300897), d'une surface de 5 399 hectares.

Les terrains des installations sont situés à 2,7 km de la ZNIEFF de type II « Cours de la Gimone et de la Marcaoue » (Z2PZ2022) la plus proche et à 7,4 km de la ZNIEFF de type I « Prairies humides d'Aurimont et Montiron » la plus proche.

Type de site	Code	Dénomination	Distance installations
ZNIEFF I	730030423	Prairies humides d'Aurimont et Montiron	7,4 km au nord-ouest
	730010684	Bois de Campan et du château du Pradel	4,0 km au sud-sud-est
	730030476	Prairies humides de la Gimone à Saramon	9,0 km à l'ouest
ZNIEFF II	730030550	Cours de la Gimone et de la Marcaoue	2,7 km à l'ouest
Natura 2000 (ZSC)	FR7300897	Vallée et coteaux de la Lauze	10,6 km à l'ouest-sud-ouest

#### 9.1.1. Les zonages d'inventaire

##### 9.1.1.1. Concernant la zone d'étude

Aucun zonage d'inventaire ne concerne directement les terrains étudiés.

##### 9.1.1.2. Aux alentours de la zone d'étude

Quatre zonages d'inventaires sont présents dans un rayon de 10 km des terrains étudiés. Ils sont situés sur la carte présente ci-dessous.

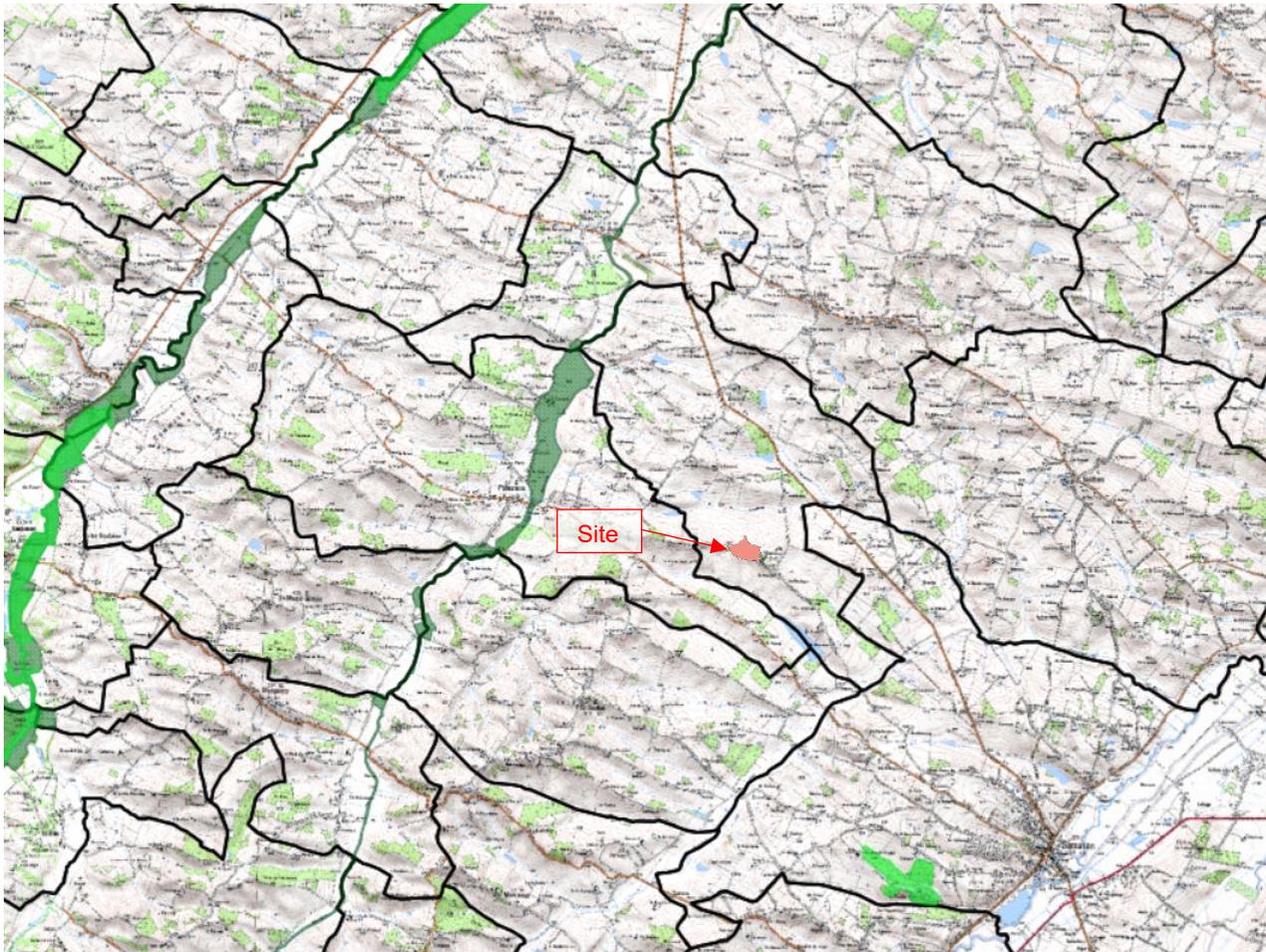


Figure 20 : Zonages d'inventaire (source : PICTO)

ZNIEFF de type I « Prairies humides d'Aurimont et Montiron » (code 730030423) –  
Superficie : 60 ha.

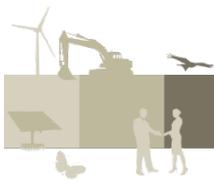
Située à environ 7,4 km au nord-ouest du site d'étude, cette ZNIEFF correspond à un ensemble de prairies naturelles et semi-naturelles inondables en bord de Gimone.

Ces prairies sont constitués d'écosystèmes originaux du fait de son inondabilité avec des zones de prairies humides à joncs, des espèces « fourragères » à des espèces semi-aquatiques comme la Jacinthe romaine, protégée ; et une multitude d'insectes et autres invertébrés.

Elles forment un ensemble bocager remarquable avec de nombreux gros arbres, de multiples haies, mares, fossés, chemins creux et de vieux ouvrages bâtis (canaux, écluses, clapets...) et constituent une composante importante du patrimoine culturel et paysager de la vallée.

#### Intérêts majeurs :

- Patrimoniaux : écologique, insectes, floristique.
- Fonctionnels : autoépuration des eaux, expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, corridor écologique, zone de passages, d'échanges, zone particulière d'alimentation, de reproduction.
- Habitats : alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage et parcs.
- Lépidoptères : le Cuivré des marais.
- Phanérogames : la Jacinthe romaine, la Petite amourette, l'Orchis couleur de chair.



ZNIEFF de type I « Bois de Campan et du château du Pradel » (code 730010684) –  
Superficie : 31 ha.

Située à environ 4 km au sud-sud-est du site d'étude, cette ZNIEFF correspond à un vallon boisé et bocager, adjacent à la vallée de la Save. En marge des milieux boisés persistent quelques pelouses, landes et prairies. On note la présence assez rare dans la région d'une lande de Bruyère à balais, de petites pelouses sèches favorables aux orchidées, d'une chênaie-charmaie, formation dominante du site et d'un ensemble de vieux chênes. Cette ZNIEFF présente de bonnes potentialités pour la faune et termes de domaine de chasse (rapaces et chauves-souris) et de nidification.

Intérêts majeurs :

- Patrimoniaux : écologique, phanérogames.
- Fonctionnels : fonction d'habitat pour les populations animales et végétales, ralentissement du ruissellement, rôle naturel de protection contre l'érosion des sols.
- Habitats : chênaies-charmaies, cultures, alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage et parcs, landes à Genévriers, landes et fruticées, pelouses calcicoles sèches et steppes.
- Phanérogames : Genêt épineux, Germandrée botryde.

ZNIEFF de type I « Prairies humides de la Gimone à Saramon » (code 730030476) –  
Superficie : 87 ha.

Située à environ 9 km à l'ouest du site d'étude, cette ZNIEFF correspond à un ensemble de prairies naturelles et semi-naturelles inondables en bord de Gimone aux environs de Saramon. Comme pour la ZNIEFF de type I « Prairies humides d'Aurimont et Motiron », elle constitue des écosystèmes originaux avec une biodiversité spécifique.

Intérêts majeurs :

- Patrimoniaux : écologique, insectes, floristique.
- Fonctionnels : autoépuration des eaux, expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, corridor écologique, zone de passages, d'échanges, zone particulière d'alimentation, de reproduction.
- Habitats : bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes, prairies de fauche atlantiques, ourlets riverains mixtes, prairies à Agropyre et Rumex, prairies humides atlantiques et subatlantiques, lits des rivières, frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes.
- Lépidoptères : l'hespérie de la Malope.
- Odonates : l'Agrion nain, la Cordulie à corps fin.
- Poissons : Toxostome.

ZNIEFF de type II « Cours de la Gimone et de la Marcaoue » (code 730030550) –  
Superficie : 3 086 ha.

Située à environ 2,7 km à l'ouest du site d'étude, cette ZNIEFF correspond à un corridor qui suit la rivière Gimone et son affluent la Marcaoue, constitué de la rivière, de sa ripisylve et des milieux inondables situés dans le lit majeur. Les prairies naturelles inondables constituent l'habitat phare de cette ZNIEFF, elles offrent plusieurs types de communauté végétales de zones humides, une flore prairiale particulièrement diversifiée et de nombreux invertébrés, amphibiens et oiseaux.



### Intérêts majeurs :

- Patrimoniaux : écologique, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes, phanérogames.
- Fonctionnels : autoépuration des eaux, expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, corridor écologique, zone de passages, d'échanges, zone particulière d'alimentation, de reproduction.
- Habitats : prairies humides atlantiques et subatlantiques, prairies de fauche atlantiques, prairies à Agropyre et Rumex, Landes à Genévriers.
- Amphibiens : Crapaud calamite, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué, Salamandre tachetée, Triton marbré.
- Coléoptères : Grande cétoine dorée, Grand Bupreste du Chêne et quelques autres.
- Une dizaine de Diptères, de Lépidoptère et de Phanérogames.
- Odonates : l'Agrion de Mercure, l'Agrion mignon, l'Agrion nain, la Cordulie à corps fin.
- Oiseaux : le Pic noir, le Râle d'eau.
- Orthoptères : Courtilière commune, Criquet tricolore, Tétrix des vasières, Decticelle aquitaine.

***Le périmètre étudié n'est pas concerné par un zonage d'inventaire, les plus proches étant la ZNIEFF de type II axée sur le cours d'eau de la Gimone et de la Marcaoue, à environ 2,7 km à l'ouest du site d'étude.***

***3 des 4 ZNIEFF concernent des cours d'eau ou ses milieux riverains, les habitats et espèces patrimoniales sont donc majoritairement liées aux milieux aquatiques et humides.***

***Les espèces animales et végétales remarquables mentionnées dans les inventaires ne sont pas liées aux formations observées sur les terrains du site qui est largement artificialisé.***

## 9.1.2. Les zonages de protection

### 9.1.2.1. Concernant la zone d'étude

Le site d'étude n'est concerné par aucun périmètre de zonage Natura 2000 ou autre périmètre de protection.

### 9.1.2.2. Aux alentours du site d'étude

Le zonage le plus proche concerne un zonage Natura 2000 et il est situé à environ 10,6 km à l'ouest-sud-ouest du site d'étude. Il s'agit de la ZSC « Vallée et coteaux de la Lauze » (FR7300897). Ce zonage est situé sur la carte présente ci-dessous.

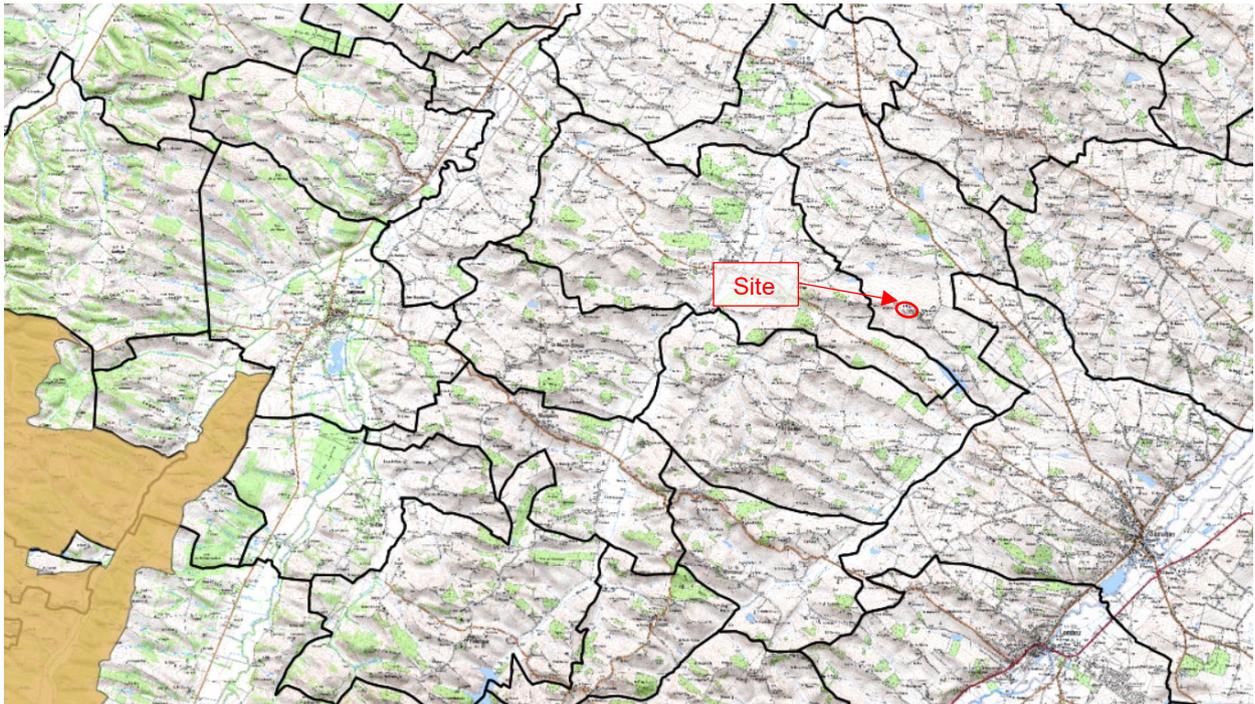
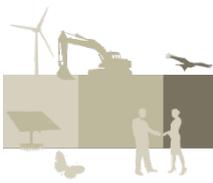


Figure 21 : Zonages de protection (source : PICTO)

D'une superficie de 5 399 ha, ce zonage correspond aux coteaux asymétriques du Haut-Gers occupés par un maillage bocager dans le fond des vallées alluviales. D'est en ouest on y trouve des bois landes sec à chênes pubescents et garrides avec des bas de versants plus humides sur des boubennes en prairies ou boisées de chênes sessiles, des prairies bocagères et cultures en bords de rivières et sur le versant ouest, et des boisements frais (chênes-hêtres) sur la pente du coteau ouest. On y trouve des milieux à orchidée remarquables.

**Le site n'est pas concerné par un zonage de protection réglementaire. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 10,6 km à l'ouest-sud-ouest. Il s'agit de la ZSC « Vallée et coteaux de la Lauze » (FR 7300897).**

**Les milieux visés ne peuvent en aucun cas être observés sur les terrains du site ou à proximité, celui-ci ayant été remanié, artificialisé, en activité depuis de nombreuses années et les abords étant cultivés intensivement.**

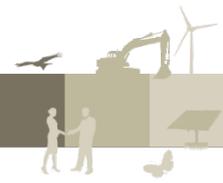
## 9.2. CARACTÉRISATION DES MILIEUX ET HABITATS PRÉSENTS

Le site est implanté dans un secteur agricole occupé majoritairement par des parcelles cultivées intensivement en maïs irrigué.

Le potentiel écologique des alentours du site est négligeable. Ces parcelles sont mono spécifiques et ne présentent pas d'intérêt particulier. La formation végétale ainsi décrite peut être classée comme habitat Corine Biotope 82.11 : Grandes cultures.

Localement, une zone boisée non sauvage est présente à l'ouest. Elle est représentative d'un parc aménagé, ici, le parc du château de Villeneuve.

Elle peut être classée comme habitat Corine Biotope 85.1 Parc arboré et 85.31 Jardins ornementaux. On y trouve entre autres les espèces suivantes : Pin parasol, Pin sylvestre, Érable



champêtre, Chêne pédonculé, Frêne élevé, Troène du Japon, Laurier Thym, Lilas des Indes, Peuplier tremble, Bouleau, Laurier du Portugal, Cyprès de Leyland.

**Ainsi, ces habitats communs, sans valeur patrimoniale, n'ont pas d'intérêt communautaire.**

Le site est majoritairement composé de milieux artificialisés liés à l'activité de stockage de maïs. Il correspond à l'habitat Corine Biotope 86.3 : Site industriel en activité.

La partie nord, herbacée, peut être classée comme habitat Corine Biotope 87.2 : Zones rudérales / Pelouses entretenues. Il s'agit de secteurs en herbe entretenus régulièrement, type « espace vert » avec quelques plantations d'ornement.

Ces milieux ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. Ils peuvent être colonisés par une flore rudérale commune, pionnière, acclimatée à des milieux remaniés. Les espèces rudérales y sont nombreuses et la part de sol nu encore importante.

Le site est bordé d'une haie, composée en partie par les espèces suivantes : Cyprès de Leyland, Laurier du Portugal, Troène du Japon.

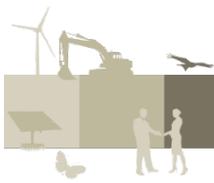
**À l'heure actuelle, les zones rudérales occupant le site ne présentent pas non plus d'enjeu écologique particulier. Elles ne sont pas non plus d'intérêt communautaire.**



Figure 22 : Vue aérienne sur le site et ses alentours (source : Géoportail)

**Le site étudié est composé de milieux remaniés et perturbés par l'activité humaine (zones rudérales liées à l'activité du site) et présentant une sensibilité écologique négligeable.**

**Les alentours sont occupés par une culture intensive de maïs et un boisement ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.**



### 9.2.1. Flore remarquable

D'après la base de données de l'Inventaire National de la protection de la Nature (INPN), 71 espèces végétales sont répertoriées sur la commune de Bézéril et aucune d'entre elle n'est protégée.

### 9.2.2. La faune

Le site qui est très anthropique et soumis aux dérangements est peu favorable au développement d'une biodiversité intéressante. On note toutefois la présence de quelques milieux plus favorables situés en périphérie de l'aire d'étude.

Le petit bassin sur le site possède des berges végétalisées pouvant être favorables à la reproduction d'odonates mais aussi à la reproduction d'espèces généralistes d'amphibiens, le parc arboré situé à l'est du site pouvant constituer une zone d'hivernage. La présence d'espèce sensible n'est pas avérée et sa faible taille limite aussi le potentiel de reproduction.

Le parc arboré et les lisières associées peuvent servir de territoires de chasse et/ou de transit pour plusieurs espèces de chauves-souris qui peuvent éventuellement se déplacer à travers le site. En revanche, les milieux ouverts liés aux cultures environnantes seront évités.

Les zones de cultures environnantes peuvent constituer des zones de chasse pour des espèces de rapaces et les zones végétalisées (parc, haies, lisières...) des lieux de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces de passereaux.

Les milieux cultivés sont peu attractifs pour les oiseaux sans compter les dérangements liés aux activités humaines dans le secteur. Ces milieux anthropisés présentent un intérêt très limité pour la faune au niveau global.

La ripisylve du ruisseau de Lastailades, quoiqu'éloigné du site, peut être favorable à la reproduction de quelques espèces d'amphibiens et d'odonates et constituer un corridor de déplacement intéressant à travers les cultures.

Les milieux minéraux et peu végétalisés de la zone d'étude sont peu favorables à la reproduction des papillons, coléoptères et orthoptères en général. Seulement quelques espèces généralistes sont susceptibles de s'y reproduire.

***Le site accueille un cortège faunistique peu diversifié et principalement composé d'espèces communes localement, en raison notamment des milieux remaniés et perturbés par l'activité humaine (zones rudérales liées à l'activité).***

***Les seuls enjeux faunistiques de la zone d'étude sont liés au bassin de collecte des eaux pluviales qui pourraient permettre la reproduction de quelques espèces d'amphibiens et d'odonates.***

***Les zones rudérales constituent surtout des zones d'alimentation et de chasse pour des mammifères et des oiseaux communs.***



## 9.3. FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU SITE ET TRAME VERTE ET BLEUE

### 9.3.1. Définition de la trame verte et bleue au sens Grenelle

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels ».

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III du code de l'environnement (Conservatoire de l'espace littoral, Parcs nationaux, Réserves naturelles...) et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité ;
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité.

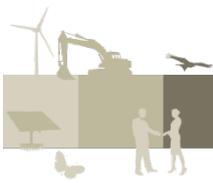
### 9.3.2. Principes de fonctionnement – réseau écologique

Un réseau écologique est constitué des éléments suivants :

- Les réservoirs ou pool de biodiversité : milieux naturels de bonne qualité et de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Ce sont des zones biologiquement riches tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
- Les zones de développement, constituées par des espaces transformés ou dégradés mais qui restent potentiellement favorables à la présence des espèces spécialisées.
- Les continuums écologiques, formés par des ensembles d'espaces privilégiés dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents.
- Les zones d'extension, potentielles intéressantes pour la faune mais actuellement non accessibles.
- Les corridors biologiques (ou connexions écologiques), constitués par les espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle de vie.

### 9.3.3. Le contexte

Une approche de la trame verte et bleue, et plus généralement une approche des continuités écologiques a été réalisée dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex-région Midi-Pyrénées. Ce document indique que la zone d'étude est située à environ



400 m environ de deux corridors de la trame bleue. Il s'agit des ruisseaux de Lastailades et d'En Briolé au sud. Le corridor « boisé de plaine » de la trame verte situé au sud-ouest du site est à remettre en bon état. Sur un axe sud-est nord-ouest, ce dernier permettrait de relier le réservoir de biodiversité « boisé de plaine » localisé au sud-ouest de Samatan au milieu « ouvert de plaine » situé le long de la Gimone.

### 9.3.4. Les continuités et les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude

La zone est, comme nous l'avons montré (analyse des habitats naturels), très marquée par l'activité humaine.

Les zonages de protections sont localisés à plus de 10 km à l'ouest de la zone d'étude et n'a aucun lien avec le site. En effet, il concerne la ZSC « Vallées et coteaux de la Lauze » (FR 7300897). Aucun Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope n'est identifié dans les environs.

De même, les zonages d'inventaire du secteur sont tous éloignés du projet, le plus proche, la ZNIEFF de type I « Cours de la Gimone et de la Marcaoue », est située à 2,7 km environ à l'ouest du site.

La Marcaoue constitue le corridor surfacique le plus proche du site. Les ruisseaux de Lastailades et d'En Briolé constituent les corridors linéaires les plus proches du site. Ils assurent les connexions entre les différents réservoirs de biodiversité et offre aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et leur reproduction.

De plus, leur ripisylve constitue une zone de transition qui pourrait être considérée comme un écotone au sein duquel s'opère une augmentation de la richesse spécifique (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune). Cependant, les installations situées à plus de 400 m en hauteur par rapport aux deux ruisseaux sur une ligne de crête, n'impactent pas cette connexion écologique.

Le site d'étude ne constitue pas un élément fort dans le fonctionnement écologique du secteur.

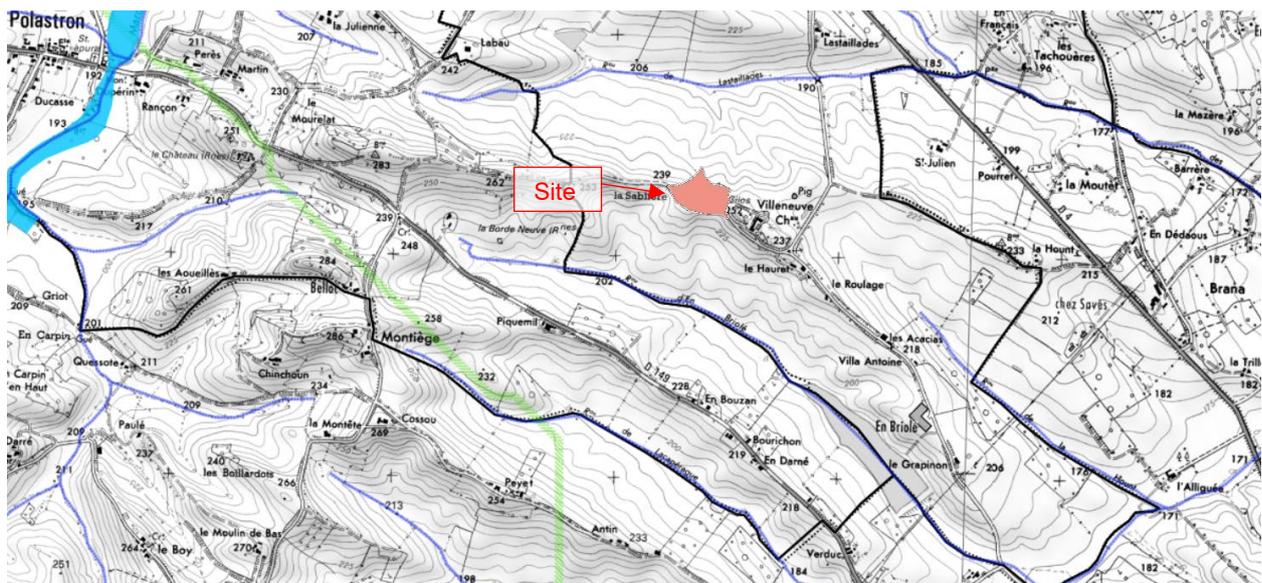


Figure 23 : Fonctionnalité écologique du secteur

**Le site étudié ne joue pas de rôle particulier dans le fonctionnement écologique du secteur.**



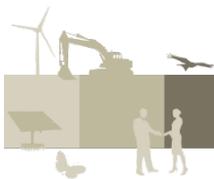
## 9.4. LES ZONES HUMIDES

D'après la cartographie des zones humides par le conseil départemental du Gers, aucune zone humide n'est située sur les terrains du site ou ses abords.

La plus proche se situe en amont de la retenue du ruisseau d'En Briolé, à environ 850 m au sud-est et non connectée au site d'étude.



Figure 24 : Zones humides du secteur répertoriés par le Conseil Départemental du Gers (source : data.gers.fr)



## 10. CONCLUSIONS : LES SENSIBILITÉS DE L'ENVIRONNEMENT ET LES INCIDENCES DU SITE

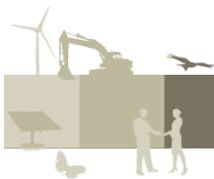
Contraintes / sensibilités
Sans contrainte / nulle
Faible
Moyenne
Forte

Incidences du site
Nulle
Positive
Faible
Négative

		Sensibilités / contraintes	Incidences du site
Situation administrative	Document d'urbanisme	Les activités de stockage de maïs en silos sont en adéquation avec les zones définies dans la carte communale de Bézéril qui classe les terrains du site en zone ZA2	Le périmètre du zonage pourra être précisé pour correspondre plus précisément à l'emprise du site.
	Servitudes	Aucune servitude n'affecte les terrains des installations.	
Paysage et patrimoine	Vues sur le site	Site localisé sur une crête dans un secteur vallonné.	Perceptions proches partielles depuis le chemin qui longe la limite du site et perceptions éloignées partielles en fonction des points de vue, plus évidentes depuis les crêtes voisines.
	Monuments historiques	Aucun monument à proximité. Les plus proches sont l'église et le château de Bézéril, à environ 1,5 km.	Des covisibilités partielles sont possibles entre les tours du château de Bézéril et le site.
	Sites inscrits / classés	Aucun site inscrit à proximité.	
	Sites archéologiques	Plusieurs habitats préhistoriques et gallo-romains ont été repérés sur l'étendue de la commune de Bézéril, mais le site est remanié depuis plus de 15 ans.	Le site n'a pas fait l'objet de découverte.



		Sensibilités / contraintes	Incidences du site
Milieu humain	Voisinage	2 habitations se situent sur la VC 5 à 480 et 620 m du site. Aucune activité sensible proche.	Le transit des camions liés à l'activité de stockage des maïs en silos sur la VC 5.
	Tourisme et sentiers de randonnée	Pas de pôle d'attraction touristique majeur mais chemin pédestre qui longe la limite sud du site.	Les effets liés au risque de surpression et au risque de ruine des silos sont susceptibles d'atteindre le chemin bordant le site, néanmoins, ce risque reste très faible en raison de la fréquentation très limitée de cet itinéraire.
	Voiries / trafic	Les voiries empruntées par les camions sont la VC 5 et VC 6, assez étroites mais en bon état.	Accès sécurisé par l'aménagement de nombreux refuges le long de la VC 5 et VC 6.
	Bruit et vibrations	Niveau sonore caractéristique d'une zone rurale avec présence de grande culture et des activités de stockage des céréales. Pas de sensibilité aux vibrations.	Le niveau sonore est influencé par les activités du site mais les mesures effectuées dans le cadre du suivi montrent des niveaux respectant les valeurs réglementaires.
	Air / odeurs	Émissions existantes (gaz d'échappement des véhicules, stockage de produits et de matières premières (maïs), activités agricoles...)	Le site est localisé en hauteur sans voisinage proche et ne présente pas d'inconvénients en matière de qualité de l'air ou d'odeur pour le voisinage.
	Ambiance lumineuse	La position du site induit une visibilité marquée des éclairages et des installations et des véhicules.	L'activité de stockage de céréales fait partie de l'activité agricole locale et s'inscrit dans le paysage et l'ambiance lumineuse du secteur.
Milieu physique	Érosion / stabilité / sismicité	Zone de sismicité faible, terrains stables.	
	Eaux superficielles	Site implanté sur un coteau bordé de pentes marquées en direction des ruisseaux.	Configuration du site de stockage avec collecte et rétention des eaux de ruissellement (mesures mises en place).



		Sensibilités / contraintes	Incidences du site
	<b>Eaux souterraines</b>	Présence d'eau souterraine sensible aux pollutions.	Mesures mises en place pour les stockages de produits, la gestion des eaux et le risque accidentel.
	<b>Climat</b>	Vents dominants vers l'est et le sud-est ainsi que vers le nord-ouest présentant un risque de propagation des poussières.	Mesures mises en place
	<b>Risques naturels</b>	Risque de mouvement de terrain limité. Site en dehors des zones inondables.	Adaptation des constructions au risque de mouvement de terrain
<b>Milieu naturel</b>	<b>Zonages de protection</b>	Zonage Natura 2000 le plus proche à plus de 10 km.	
	<b>Zonages d'inventaire</b>	Zonage d'inventaire le plus proche à près de 3 km.	
	<b>Milieus / flore / faune</b>	Les activités se développent uniquement sur les milieux remaniés, sans valeur patrimoniale ni sensibilité particulière.	
	<b>Fonctionnalités écologiques</b>	Les activités du site n'interfèrent pas avec le fonctionnement écologique du secteur.	



ANNEXES :

FICHES DE MESURES DE BRUIT



<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 1</b> <b>Activité</b> <b>Diurne</b>
2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0013
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure en activité - Diurne
Type de contrôle	En limite de site
Emplacement de la mesure	À l'est du site
Distances aux sources	Environ 30 m à l'est des silos
Opérateur	DAVEZAC Fanny
Coordonnées en Lambert 93	X = 528 817 / Y = 6 271 888

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 17h15 - 35min
Météorologie	Ciel couvert à plus de 50 %, vent très faible, 26°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T2 : Conditions défavorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Activités et discussions du personnel, bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD4 au nord et la RD149 au sud.
Événements particuliers survenus durant la mesure	Mis à part les activités sur site (arrivées et départs de voitures, discussion du personnel, ouverture et fermetures de portes), aucun événement particulier n'a été relevé.

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 17:15:02

Fin de mesure : 23/09/2021 17:50:05

Durée de la mesure :

00:35:03

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 40,8 dB

LCeq,T : 51,8 dB

LZeq,T : 54,1 dB

LAE : 74,0 dB

LCE : 85,0 dB

LCpk,max : 86,3 dB

LAeq,max : 57,9 dB

LAeq,min : 31,1 dB

LCeq,max : 68,8 dB

LCeq,min : 42,6 dB

LZeq,max : 71,7 dB

LZeq,min : 45,9 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 51,5 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 43,3 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 36,7 dB

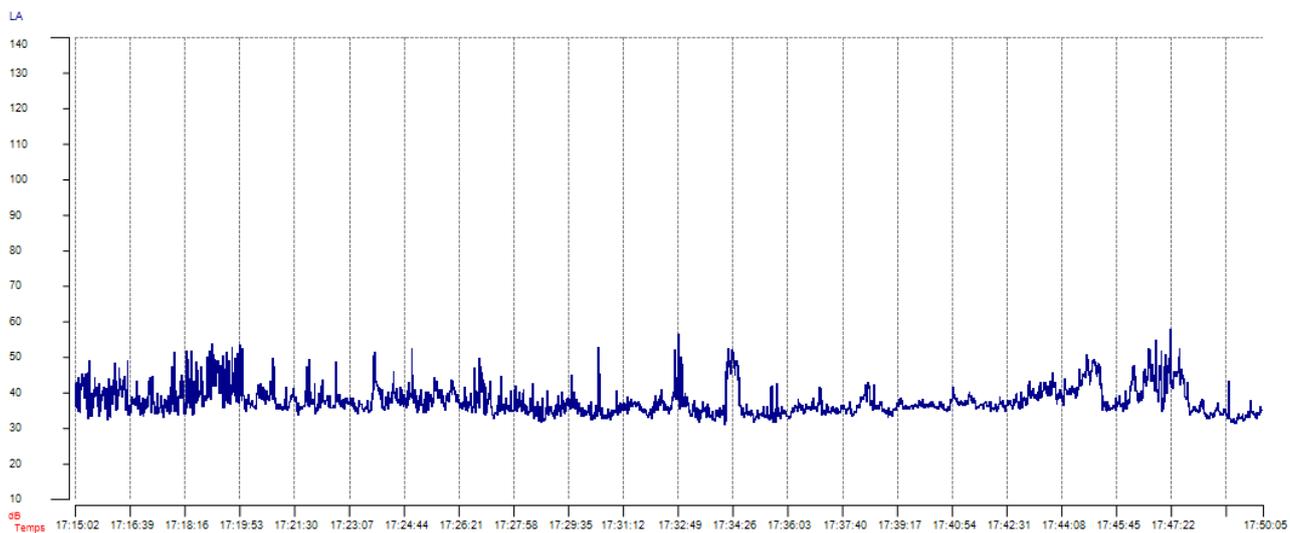
T85 : 0,0 %

L90 = 33,8 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 33,2 dB

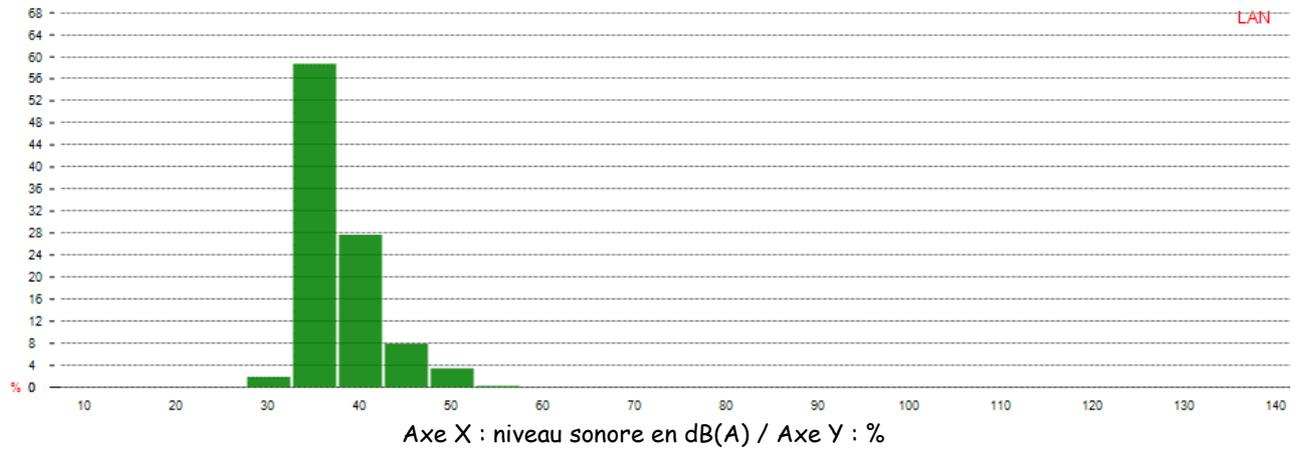
## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

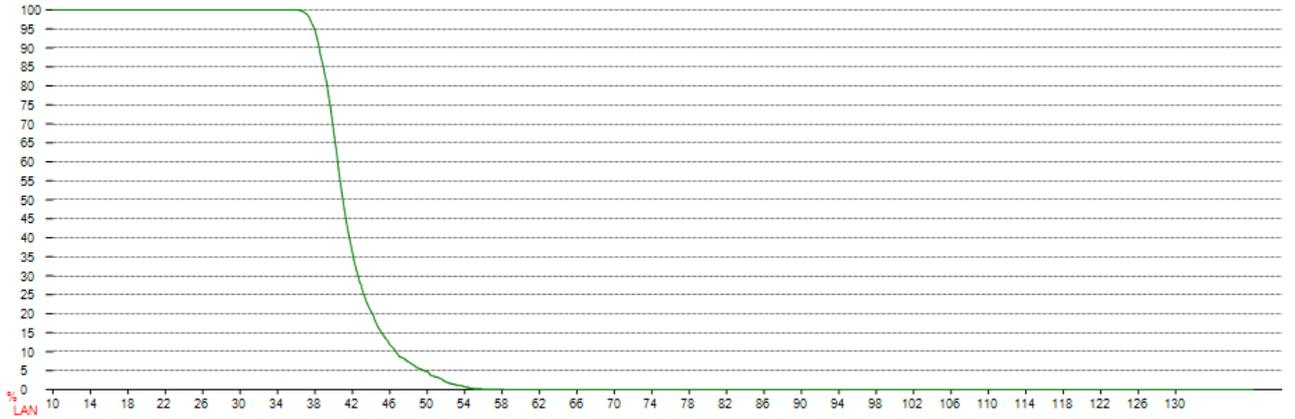
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 1</b> <b>Activité</b> <b>Nocturne</b>
<b>2019-000267 - NATAÏS</b> <b>Commune de Bézéril (32)</b>	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0013
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure en activité - Nocturne
Type de contrôle	En limite de site
Emplacement de la mesure	À l'est du site
Distances aux sources	Environ 30 m à l'est des silos
Opérateur	DAVEZAC Fanny
Coordonnées en Lambert 93	X = 528 817 / Y = 6 271 888

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 22h44 - 31min
Météorologie	Ciel dégagé à plus de 50 %, vent très faible, 17°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T5 : Conditions favorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux nocturnes et d'insectes, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD4 au nord et la RD149 au sud.
Événements particuliers survenus durant la mesure	Aucun événement particulier n'a été relevé.

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 22:44:03

Fin de mesure : 23/09/2021 23:15:08

Durée de la mesure :

00:31:05

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 32,1 dB

LCeq,T : 43,1 dB

LZeq,T : 45,8 dB

LAE : 64,8 dB

LCE : 75,8 dB

LCpk,max : 72,5 dB

LAeq,max : 43,7 dB

LAeq,min : 29,2 dB

LCeq,max : 49,7 dB

LCeq,min : 40,5 dB

LZeq,max : 59,7 dB

LZeq,min : 42,7 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 37,8 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 33,6 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 31,4 dB

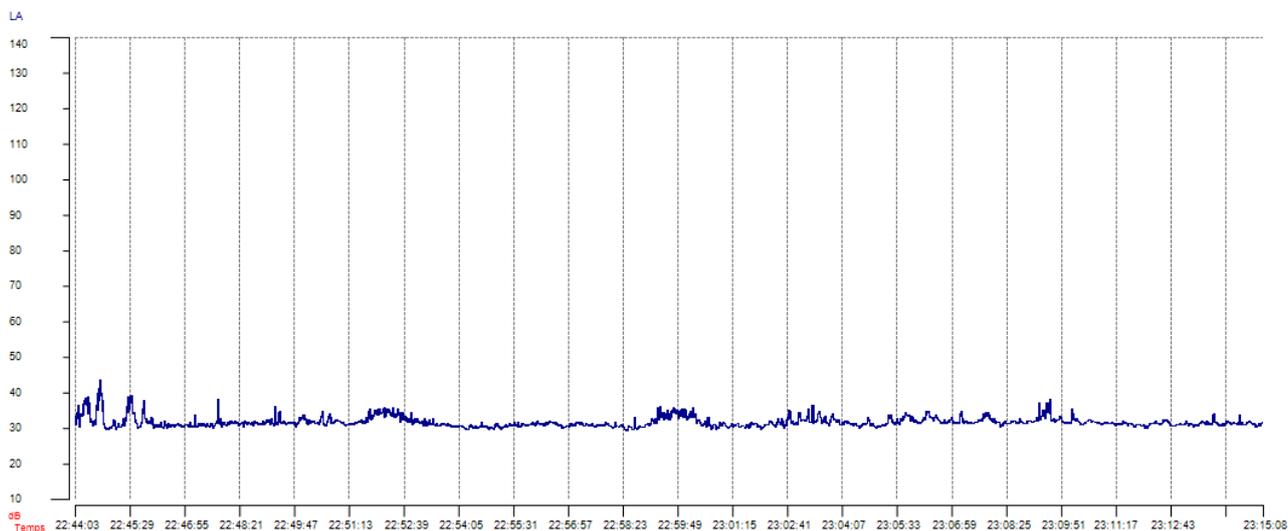
T85 : 0,0 %

L90 = 30,4 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 30,2 dB

## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

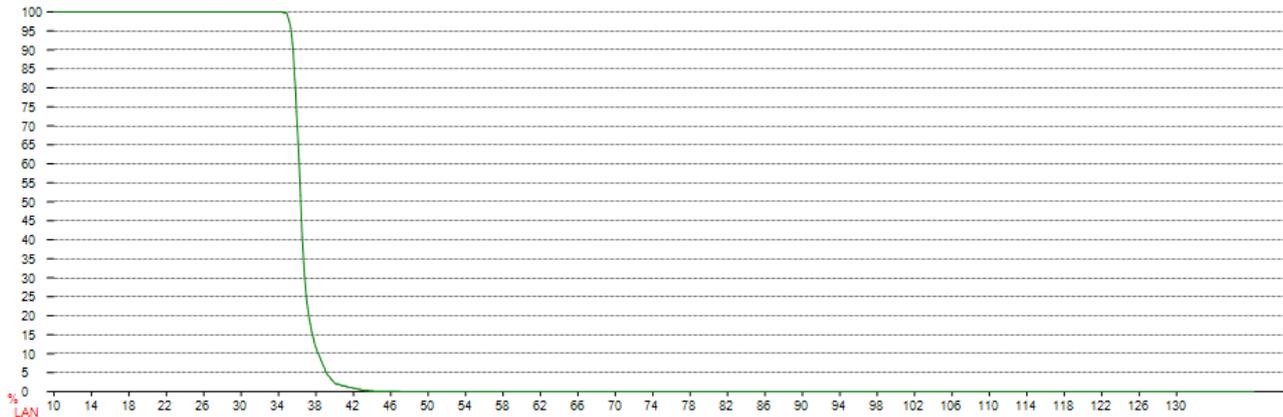
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 2</b> <b>Activité</b> <b>Diurne</b>
<b>2019-000267 - NATAÏS</b> <b>Commune de Bézéril (32)</b>	

	Caractéristiques du sonomètre	
	<b>Marque</b>	KIMO
	<b>Modèle</b>	DB 300, classe 1
	<b>N° série</b>	1307 0014
	<b>Affectation</b>	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	<b>Gamme de mesurage</b>	20 - 140 dB(A)
	<b>Dernier étalonnage</b>	20/11/2019
	<b>Méthode (norme NFS 31-010)</b>	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure en activité - Diurne
Type de contrôle	Zone à émergence réglementée - Habitation
Emplacement de la mesure	Au niveau de la seconde habitation la plus proche du site
Distances aux sources	Environ 430 m au sud-est des installations
Opérateur	LAMI Jean-Marc
Coordonnées en Lambert 93	X = 529 155 / Y = 6 271 632

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 18h03 - 34min
Météorologie	Ciel couvert à plus de 50 %, vent très faible, 27°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T2 : Conditions défavorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Activités et discussions du personnel, bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au sud, bruit émanant de l'usine Nataïs à 800 m au sud-est.
Événements particuliers survenus durant la mesure	- Passages de VL sur la route : 8

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 18:03:57

Fin de mesure : 23/09/2021 18:37:37

Durée de la mesure :

00:33:40

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 54,5 dB

LCeq,T : 64,4 dB

LZeq,T : 64,8 dB

LAE : 87,5 dB

LCE : 97,4 dB

LCpk,max : 110,5 dB

LAeq,max : 84,9 dB

LAeq,min : 25,7 dB

LCeq,max : 94,4 dB

LCeq,min : 41,6 dB

LZeq,max : 94,6 dB

LZeq,min : 46,6 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 61,2 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 39,6 dB

T80 : 0,1 %

L50 = 33,5 dB

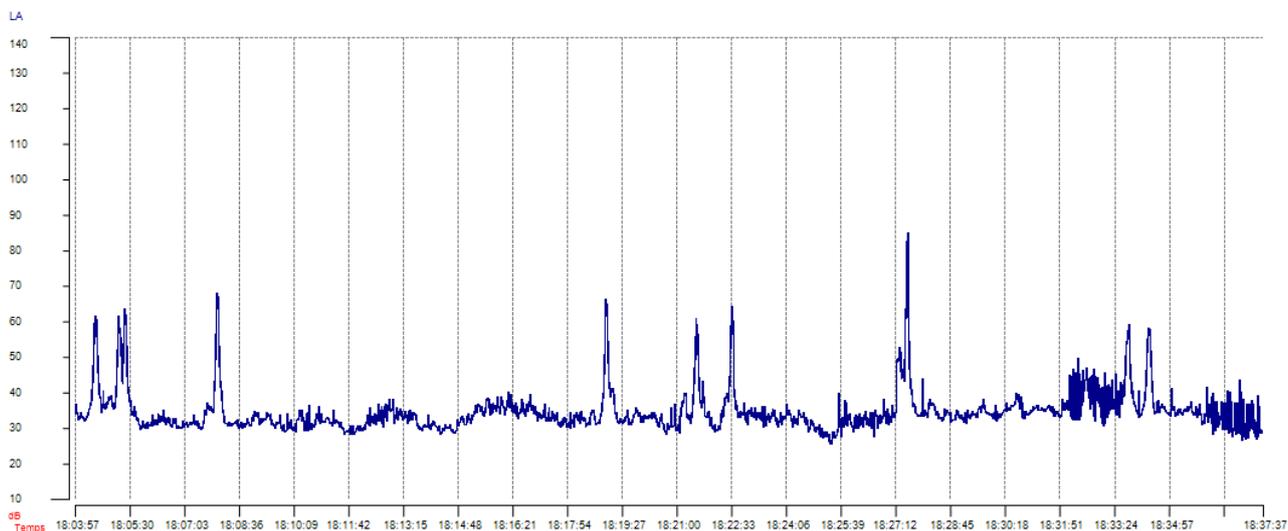
T85 : 0,0 %

L90 = 30 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 29,3 dB

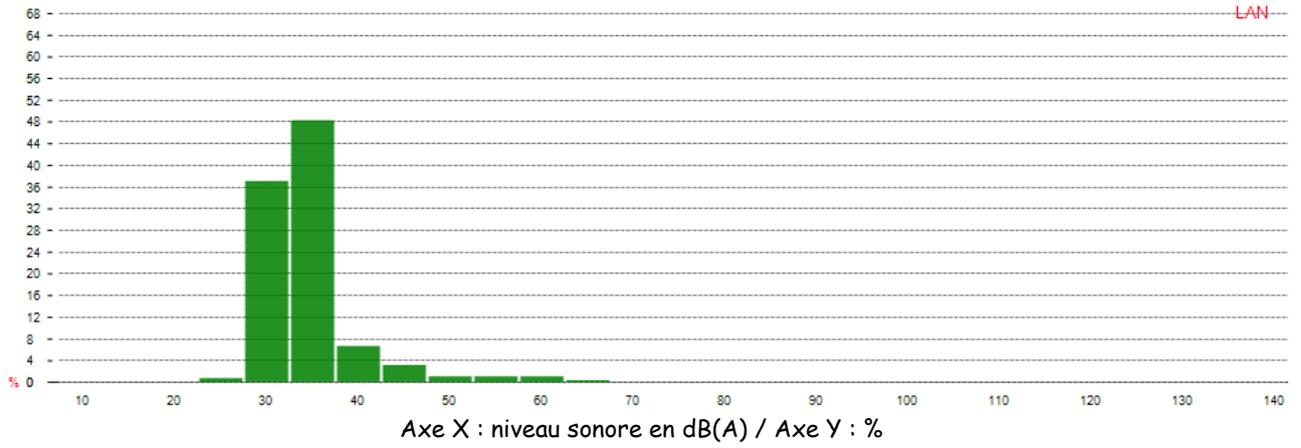
## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

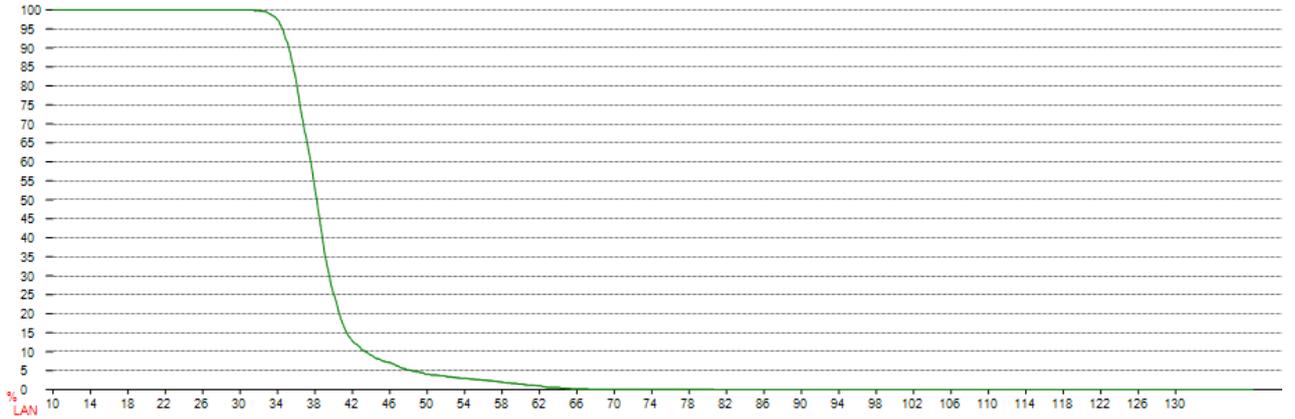
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 2</b> <b>Activité</b> <b>Nocturne</b>
2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0014
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure hors activité - Nocturne
Type de contrôle	Zone à émergence réglementée - Habitation
Emplacement de la mesure	Au niveau de la seconde habitation la plus proche du site
Distances aux sources	Environ 430 m au sud-est des installations
Opérateur	LAMI Jean-Marc
Coordonnées en Lambert 93	X = 529 155 / Y = 6 271 632

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 22h00 - 32min
Météorologie	Ciel dégagé à plus de 50 %, vent très faible, 17°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T5 : Conditions favorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux nocturnes et d'insectes, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au sud, bruit très léger d'un transformateur électrique.
Événements particuliers survenus durant la mesure	- Passages de VL sur la voie d'accès : 2

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 22:00:33

Fin de mesure : 23/09/2021 22:32:40

Durée de la mesure :

00:32:07

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 42,7 dB

LCeq,T : 46,6 dB

LZeq,T : 53,2 dB

LAE : 75,5 dB

LCE : 79,5 dB

LCpk,max : 82,6 dB

LAeq,max : 66,2 dB

LAeq,min : 31,4 dB

LCeq,max : 71,6 dB

LCeq,min : 37,1 dB

LZeq,max : 72,6 dB

LZeq,min : 43,2 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 44,4 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 40,5 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 38,3 dB

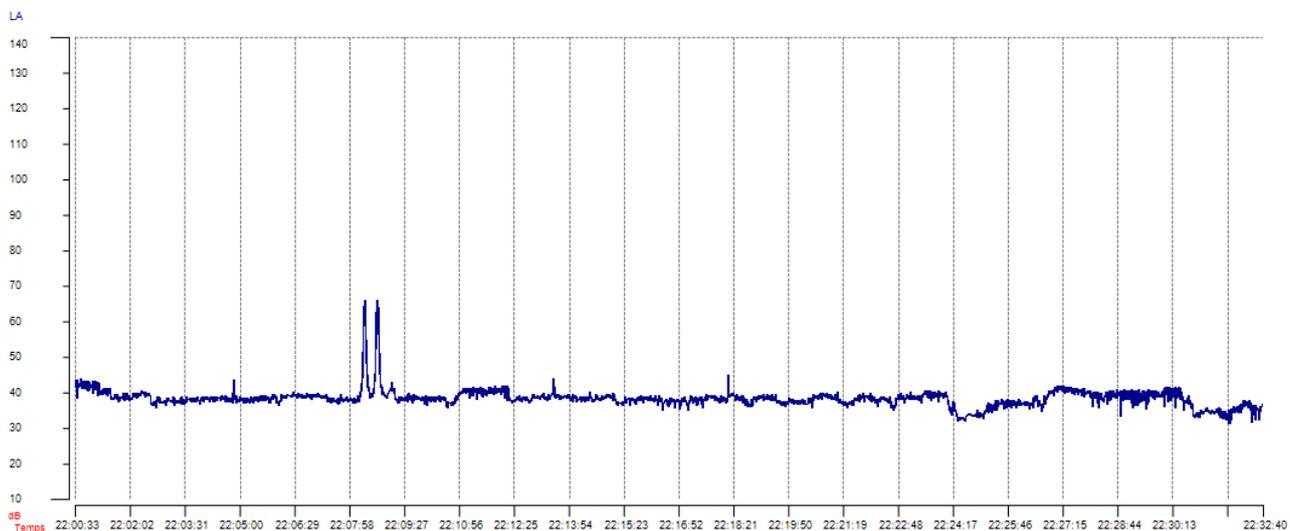
T85 : 0,0 %

L90 = 36 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 34,5 dB

## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

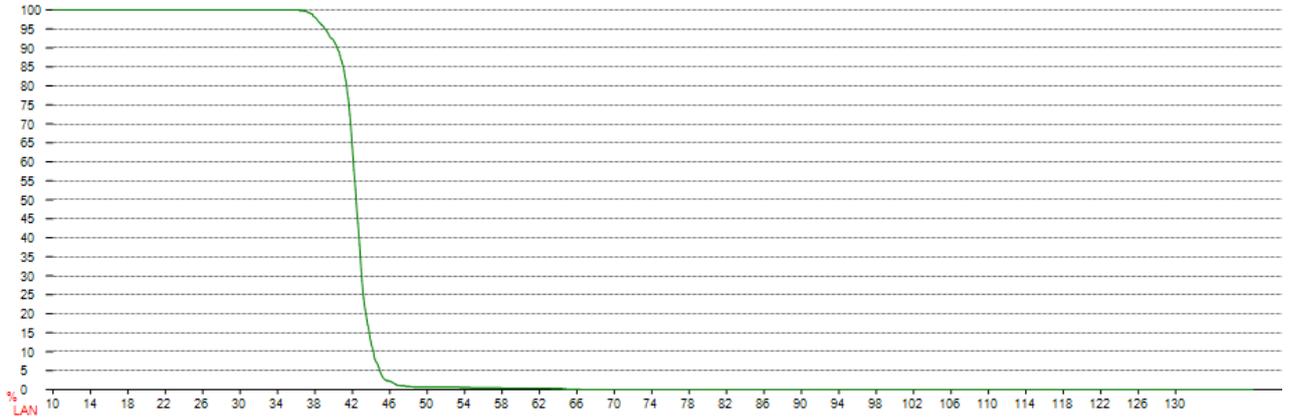
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 3</b> <b>Activité</b> <b>Diurne</b>
<b>2019-000267 - NATAÏS</b> <b>Commune de Bézéril (32)</b>	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0013
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure en activité - Diurne
Type de contrôle	En limite de site
Emplacement de la mesure	Au sud du site
Distances aux sources	Environ 10 m au sud des installations
Opérateur	DAVEZAC Fanny
Coordonnées en Lambert 93	X = 528 662 / Y = 6 293 880

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 18h02 - 33min
Météorologie	Ciel couvert à plus de 50 %, vent très faible, 23°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T2 : Conditions défavorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Activités et discussions du personnel, bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au sud, bruit émanant de l'usine Nataïs à 1,2 km au sud-est.
Événements particuliers survenus durant la mesure	- Passage de VL sur le site : 1

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 18:02:09

Fin de mesure : 23/09/2021 18:35:15

Durée de la mesure :

00:33:06

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 41,8 dB

LCeq,T : 50,8 dB

LZeq,T : 55,3 dB

LAE : 74,7 dB

LCE : 83,8 dB

LCpk,max : 89,8 dB

LAeq,max : 69,0 dB

LAeq,min : 27,9 dB

LCeq,max : 75,5 dB

LCeq,min : 42,9 dB

LZeq,max : 76,5 dB

LZeq,min : 46,9 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 43,7 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 37,3 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 33,5 dB

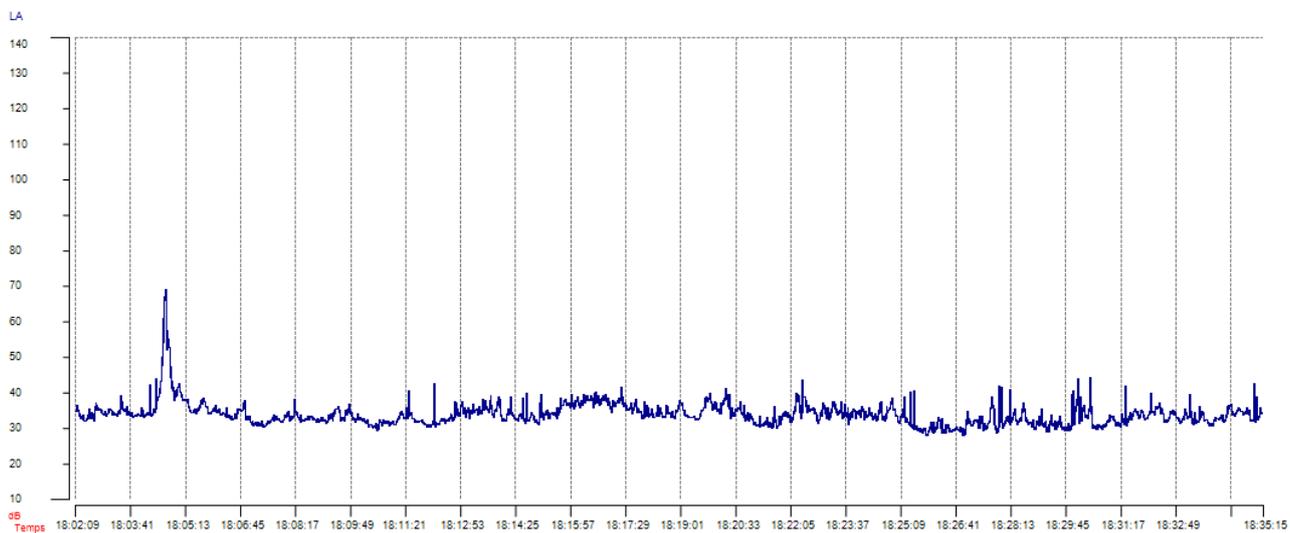
T85 : 0,0 %

L90 = 30,7 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 30 dB

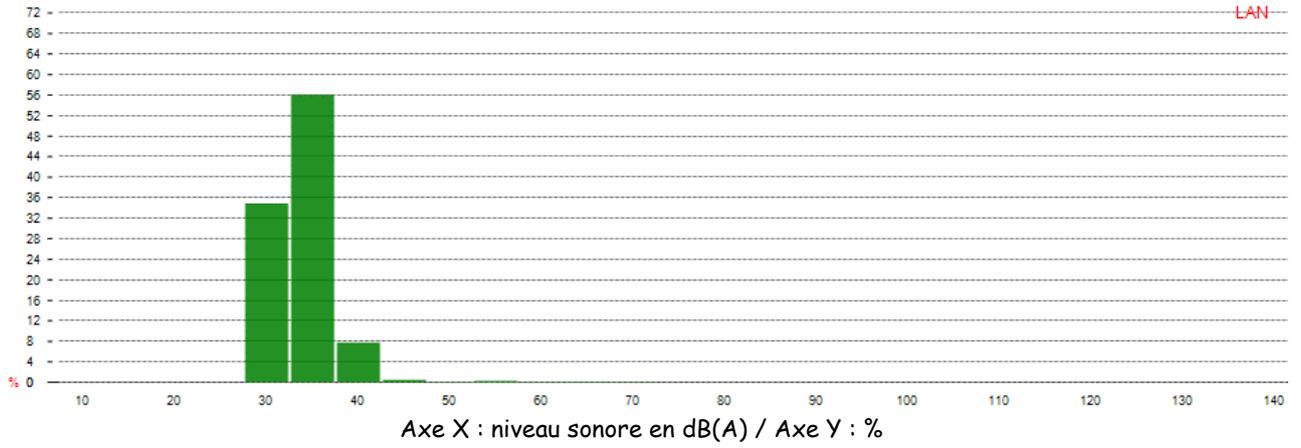
## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

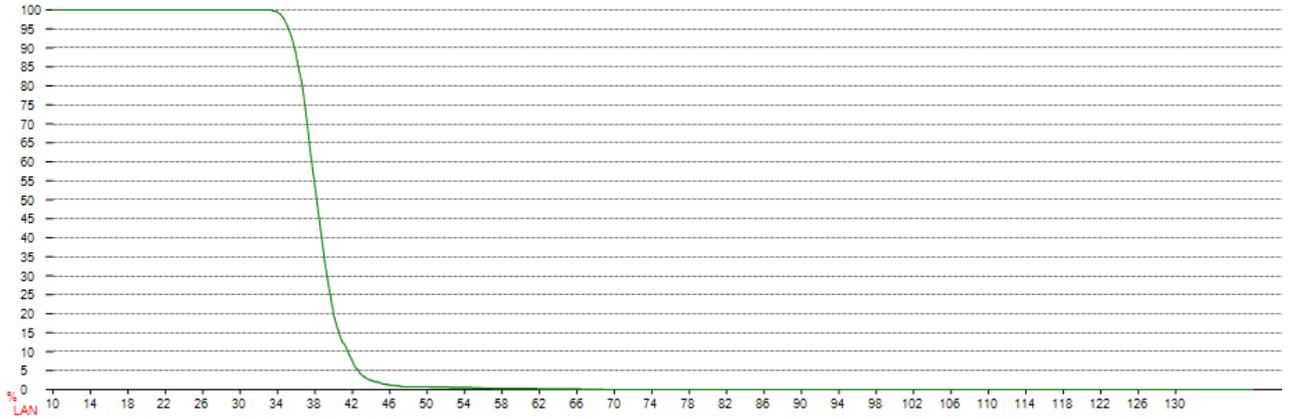
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 3</b> <b>Activité</b> <b>Nocturne</b>
2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0013
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure hors activité - Nocturne
Type de contrôle	En limite de site
Emplacement de la mesure	Au sud du site
Distances aux sources	Environ 10 m au sud des installations
Opérateur	DAVEZAC Fanny
Coordonnées en Lambert 93	X = 528 662 / Y = 6 293 880

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 22h00 - 32min
Météorologie	Ciel dégagé à plus de 50 %, vent très faible, 18°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T5 : Conditions favorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux nocturne et d'insectes, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au sud, bruit émanant de l'usine NataïS à 1,2 km au sud-est.
Événements particuliers survenus durant la mesure	Aucun événement particulier n'a été relevé.

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 21:59:56

Fin de mesure : 23/09/2021 22:32:07

Durée de la mesure :

00:32:11

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 31,2 dB

LCeq,T : 45,0 dB

LZeq,T : 51,0 dB

LAE : 64,0 dB

LCE : 77,9 dB

LCpk,max : 68,5 dB

LAeq,max : 39,1 dB

LAeq,min : 25,6 dB

LCeq,max : 57,2 dB

LCeq,min : 38,1 dB

LZeq,max : 62,8 dB

LZeq,min : 42,3 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 36,2 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 33,2 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 30,5 dB

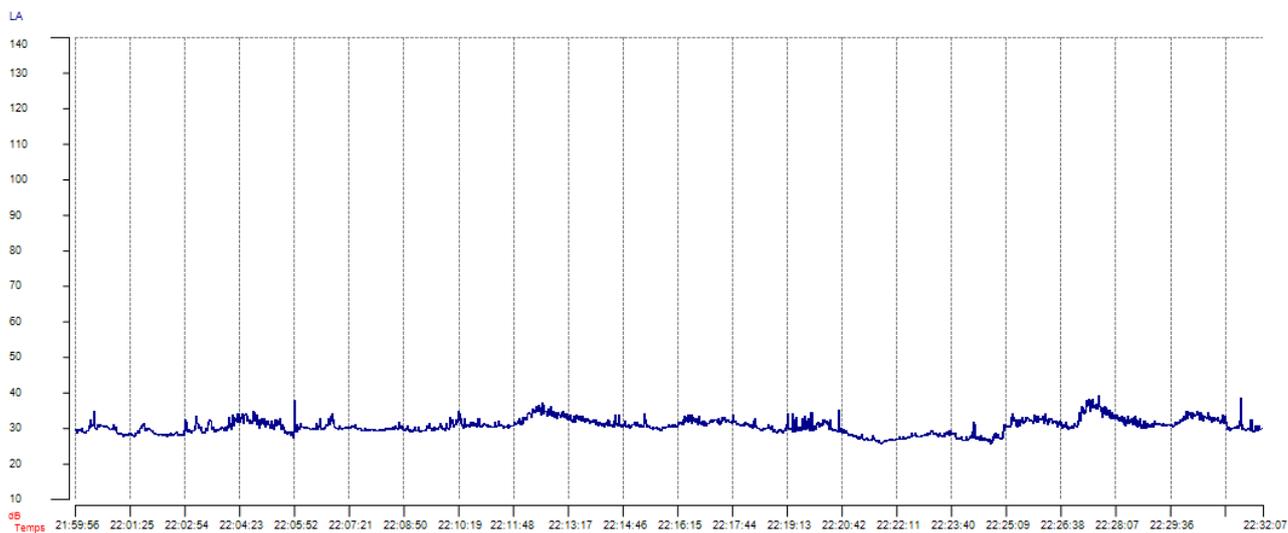
T85 : 0,0 %

L90 = 27,9 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 27 dB

## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

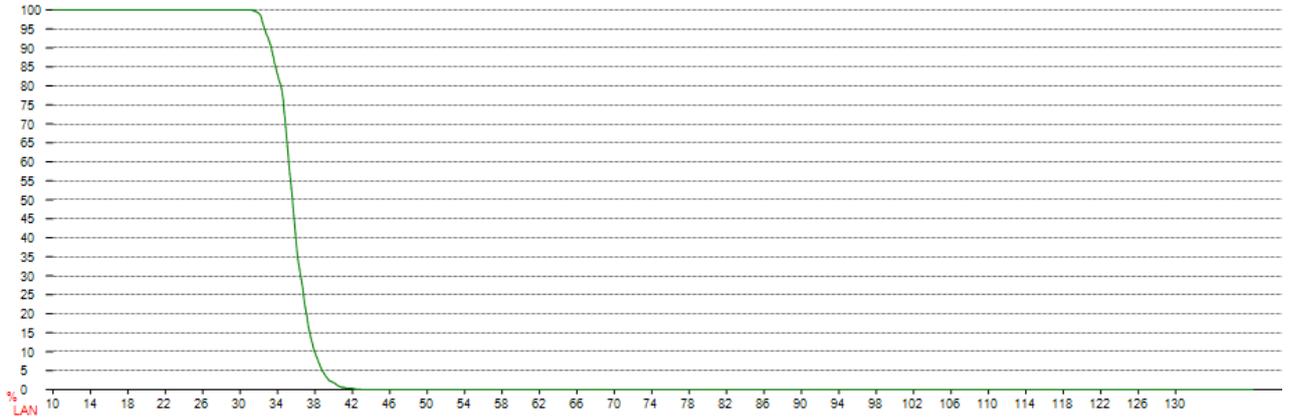
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 4</b> <b>Activité</b> <b>Diurne</b>
2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0014
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure en activité - Diurne
Type de contrôle	Zone à émergence réglementée - Habitation
Emplacement de la mesure	Au niveau de la première habitation la plus proche du site
Distances aux sources	Environ 190 m à l'est des silos
Opérateur	LAMI Jean-Marc
Coordonnées en Lambert 93	X = 528 953 / Y = 6 271 783

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 17h16 - 32min
Météorologie	Ciel couvert à plus de 50 %, vent très faible, 26°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T2 : Conditions défavorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Activités et discussions du personnel, bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au sud.
Événements particuliers survenus durant la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passages de VL sur la voie d'accès : 5</li> <li>- Passages de PL : 1 seul au sud-est côté usine</li> </ul>

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 17:13:38

Fin de mesure : 23/09/2021 17:48:07

Durée de la mesure :

00:34:29

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 37,7 dB

LCeq,T : 51,4 dB

LZeq,T : 54,1 dB

LAE : 70,9 dB

LCE : 84,5 dB

LCpk,max : 73,2 dB

LAeq,max : 52,0 dB

LAeq,min : 27,9 dB

LCeq,max : 67,5 dB

LCeq,min : 42,6 dB

LZeq,max : 68,0 dB

LZeq,min : 47,3 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 46,3 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 40,6 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 35,2 dB

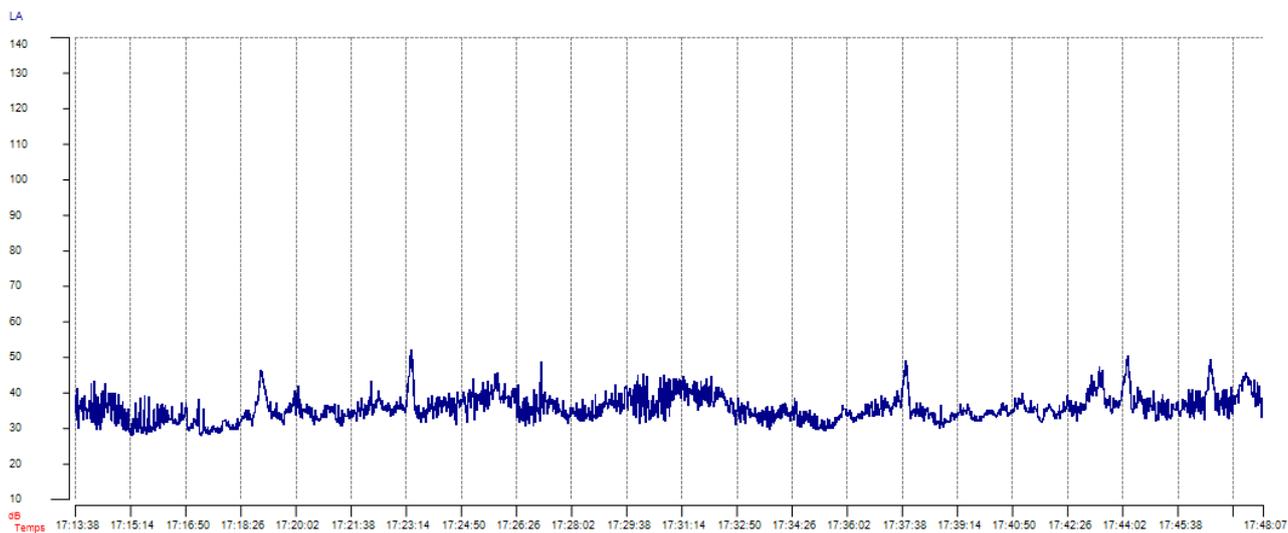
T85 : 0,0 %

L90 = 31,5 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 30,2 dB

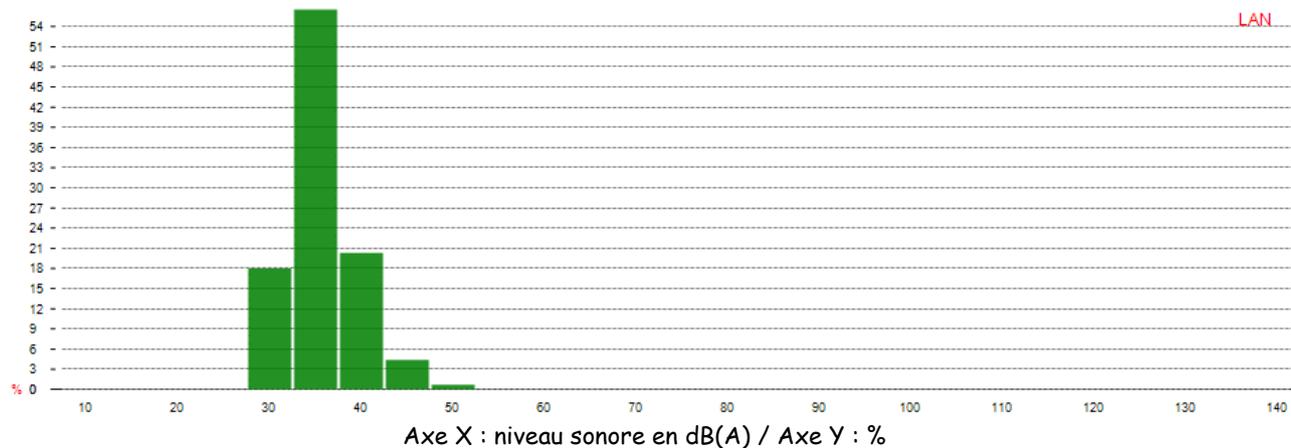
## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

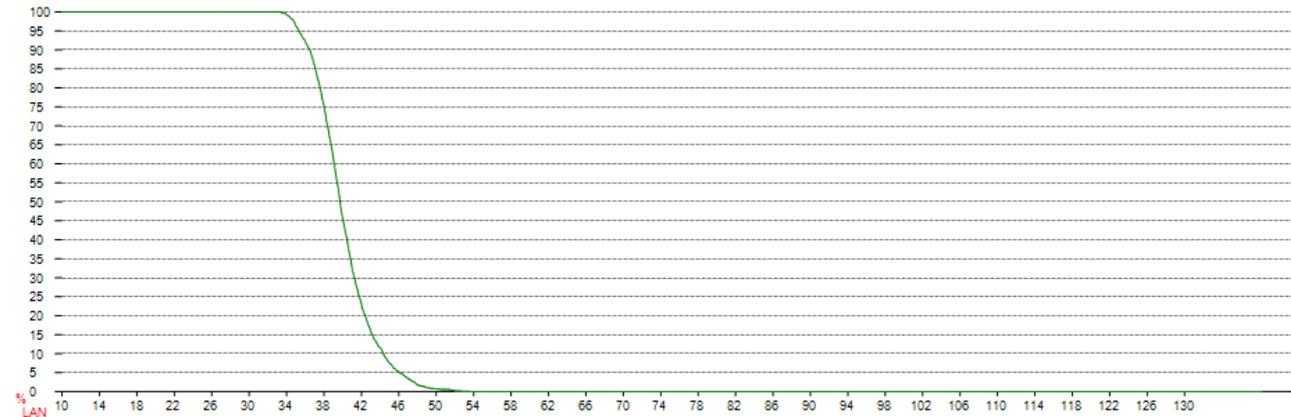
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 4</b> <b>Activité</b> <b>Nocturne</b>
2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0014
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure en activité - Nocturne
Type de contrôle	Zone à émergence réglementée - Habitation
Emplacement de la mesure	Au niveau de la première habitation la plus proche du site
Distances aux sources	Environ 190 m à l'est des silos
Opérateur	LAMI Jean-Marc
Coordonnées en Lambert 93	X = 528 953 / Y = 6 271 783

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 22h43 - 36min
Météorologie	Ciel dégagé à plus de 50 %, vent très faible, 18°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T5 : Conditions favorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	Bruit des silos
Contexte global	Chants d'oiseaux nocturnes et d'insectes, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au sud.
Événements particuliers survenus durant la mesure	- Passages de VL sur la route : 8

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 22:43:14

Fin de mesure : 23/09/2021 23:19:20

Durée de la mesure :

00:36:06

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 30,3 dB

LCeq,T : 41,3 dB

LZeq,T : 46,2 dB

LAE : 63,7 dB

LCE : 74,7 dB

LCpk,max : 74,8 dB

LAeq,max : 42,6 dB

LAeq,min : 23,4 dB

LCeq,max : 54,4 dB

LCeq,min : 35,2 dB

LZeq,max : 59,9 dB

LZeq,min : 41,1 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 37,4 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 32,8 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 28,7 dB

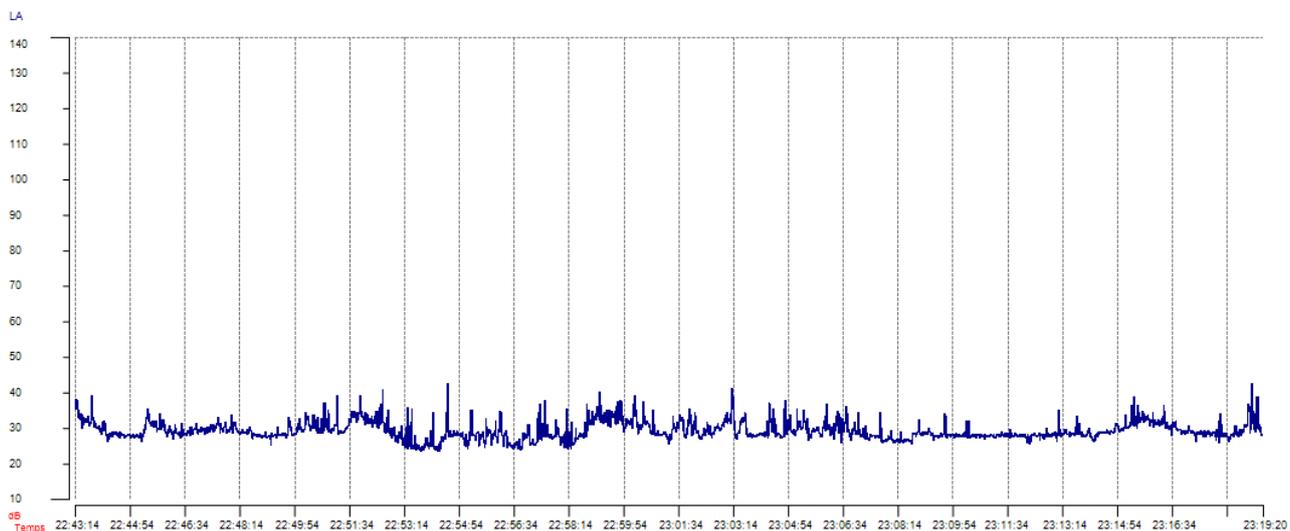
T85 : 0,0 %

L90 = 26,9 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 25,7 dB

## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

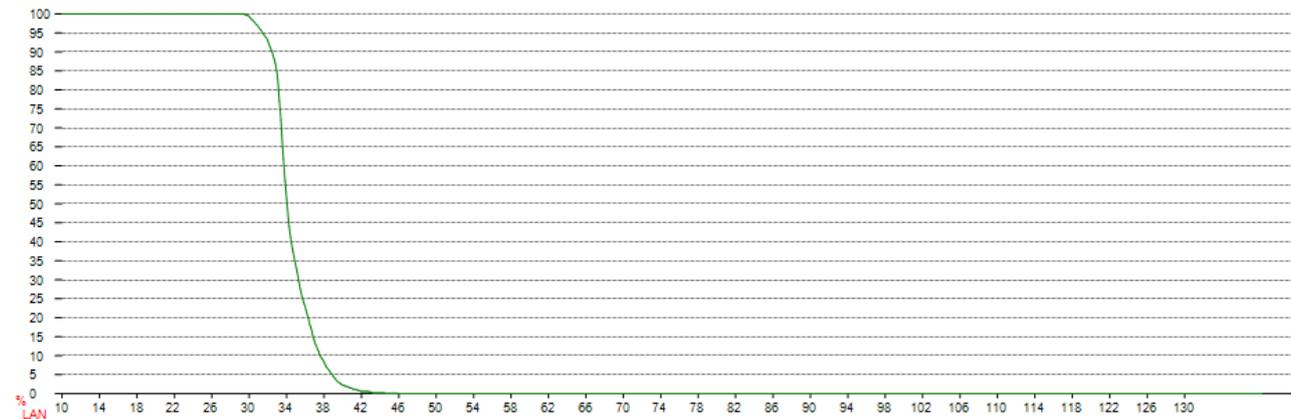
## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 5 État initial Diurne</b>
<b>2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)</b>	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0013
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure d'état initial - Diurne
Type de contrôle	État initial équivalent
Emplacement de la mesure	À 1,5 km au sud des terrains étudiés
Distances aux sources	/
Opérateur	DAVEZAC Fanny
Coordonnées en Lambert 93	X = 527 982 / Y = 6 270 559

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 15h31 - 34min
Météorologie	Ciel couvert à plus de 50 %, vent moyen, 26°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T2 : Conditions défavorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	/
Contexte global	Activités agricoles, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au nord.
Événements particuliers survenus durant la mesure	- Passage de PL sur la voirie la plus proche : 1

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 15:30:56

Fin de mesure : 23/09/2021 16:06:04

Durée de la mesure :

00:35:08

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 48,9 dB

LCeq,T : 63,7 dB

LZeq,T : 70,4 dB

LAE : 82,1 dB

LCE : 97,0 dB

LCpk,max : 97,0 dB

LAeq,max : 77,5 dB

LAeq,min : 30,8 dB

LCeq,max : 88,4 dB

LCeq,min : 48,1 dB

LZeq,max : 89,3 dB

LZeq,min : 52,3 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 54,3 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 42,2 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 37,4 dB

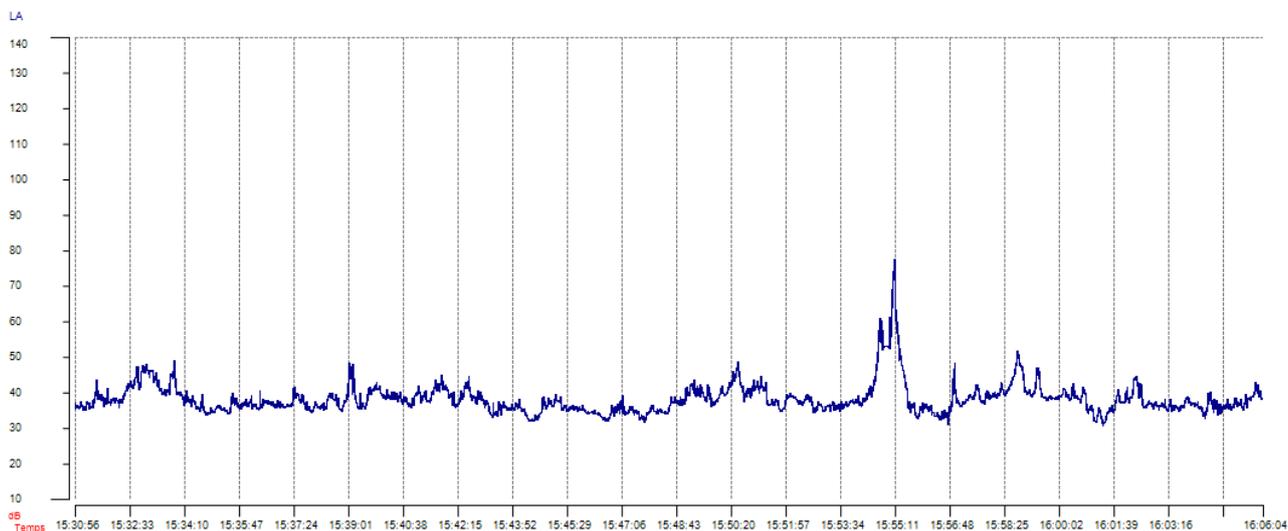
T85 : 0,0 %

L90 = 34,4 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 33,7 dB

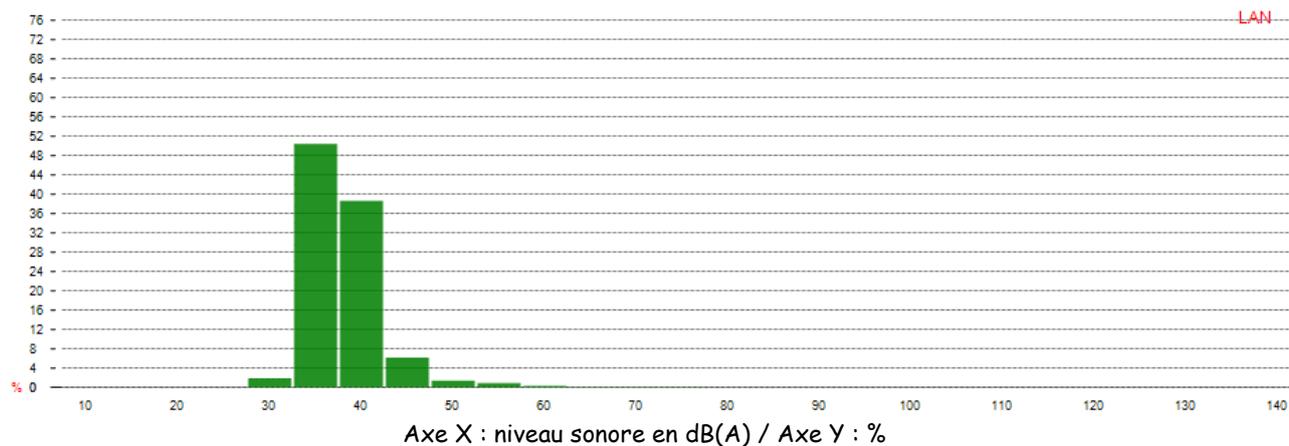
## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

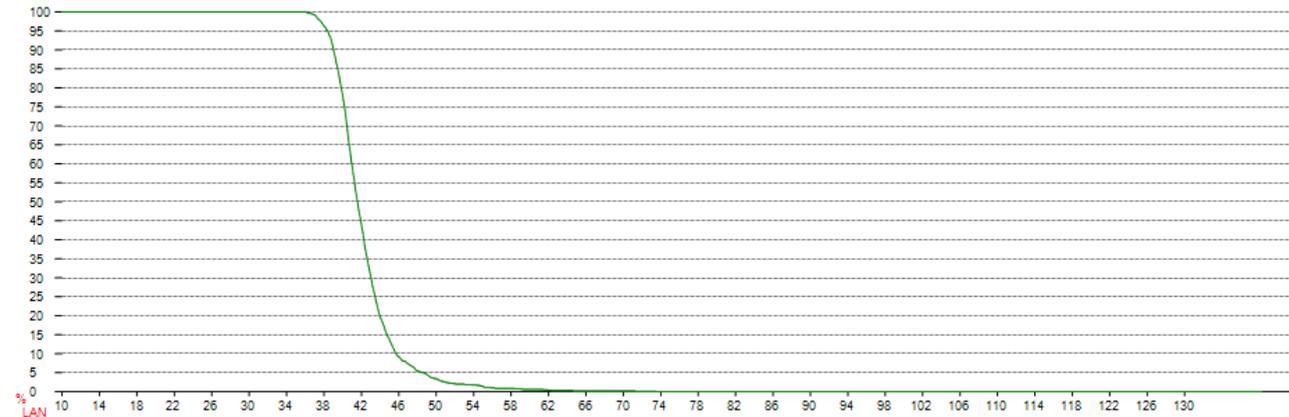
# HISTOGRAMME

Histogramme



# DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée





<b>FICHE DE MESURE DE BRUIT</b>	<b>Station 5</b> <b>État initial</b> <b>Nocturne</b>
2019-000267 - NATAÏS Commune de Bézéril (32)	

	Caractéristiques du sonomètre	
	Marque	KIMO
	Modèle	DB 300, classe 1
	N° série	1307 0013
	Affectation	Mesures de bruits évaluation des niveaux sonores globaux
	Gamme de mesurage	20 - 140 dB(A)
	Dernier étalonnage	20/11/2019
	Méthode (norme NFS 31-010)	Expertise

IDENTIFICATION DE LA MESURE	
Type de mesure	Mesure d'état initial - Nocturne
Type de contrôle	État initial équivalent
Emplacement de la mesure	À 1,5 km au sud des terrains étudiés
Distances aux sources	/
Opérateur	DAVEZAC Fanny
Coordonnées en Lambert 93	X = 527 982 / Y = 6 270 559

CONTEXTE DE LA MESURE	
Date / Heure / Durée	23/09/2021 - 23h37 - 32min
Météorologie	Ciel couvert à plus de 20 %, vent très faible, 16°C, sol sec
Selon norme NFS 31 - 010	U3/T5 : Conditions favorables pour la propagation sonore
Activités sur le site	/
Contexte global	Bruits d'insectes, passages à haute altitude d'avions de ligne, circulation sur la RD149 au nord, bruit de l'usine Nataïs située à 1,7 km au nord-est.
Événements particuliers survenus durant la mesure	- Passage de VL sur la voirie la plus proche : 2 - Bruit de l'usine Nataïs (23h45 à 0h et 0h04 à 0h05)

## RÉSULTATS BRUTS - INDICES FRACTILES

### Mode Leq-Stockage :

Départ de mesure : 23/09/2021 23:35:54

Fin de mesure : 24/09/2021 00:09:59

Durée de la mesure :

00:34:05

Surcharge : 0,00 %

LAeq,T : 39,5 dB

LCeq,T : 47,2 dB

LZeq,T : 49,8 dB

LAE : 72,6 dB

LCE : 80,3 dB

LCpk,max : 81,2 dB

LAeq,max : 59,3 dB

LAeq,min : 22,7 dB

LCeq,max : 70,9 dB

LCeq,min : 35,0 dB

LZeq,max : 72,7 dB

LZeq,min : 40,1 dB

### Indices fractiles : LA

L01 = 46,4 dB

% de présence du niveau > à ... dB

L10 = 42,6 dB

T80 : 0,0 %

L50 = 33,2 dB

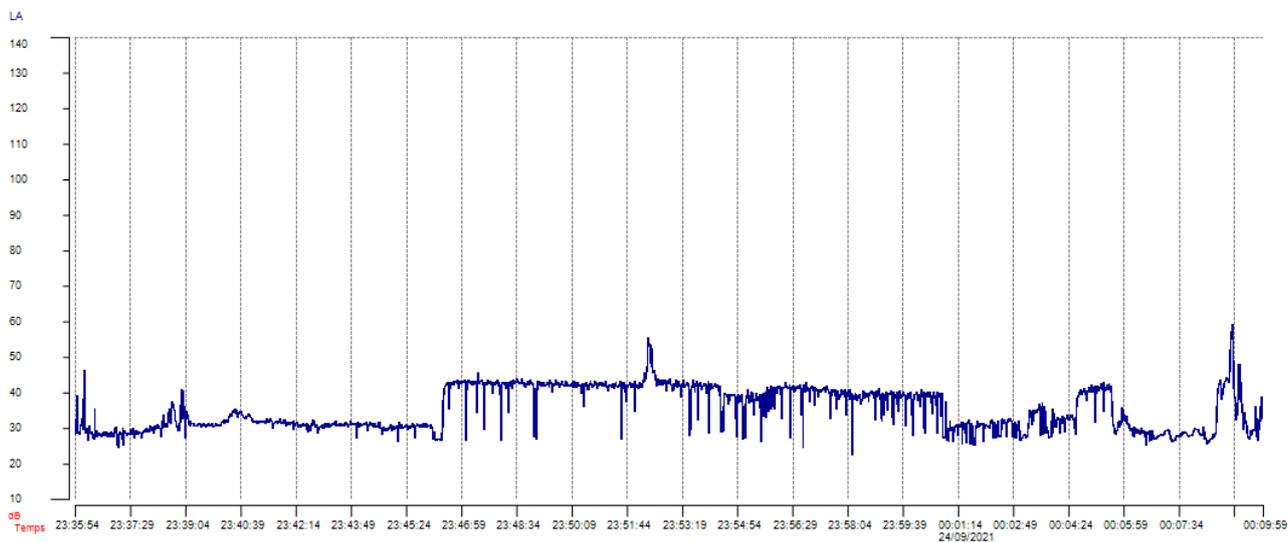
T85 : 0,0 %

L90 = 28,2 dB

T87 : 0,0 %

L95 = 27,5 dB

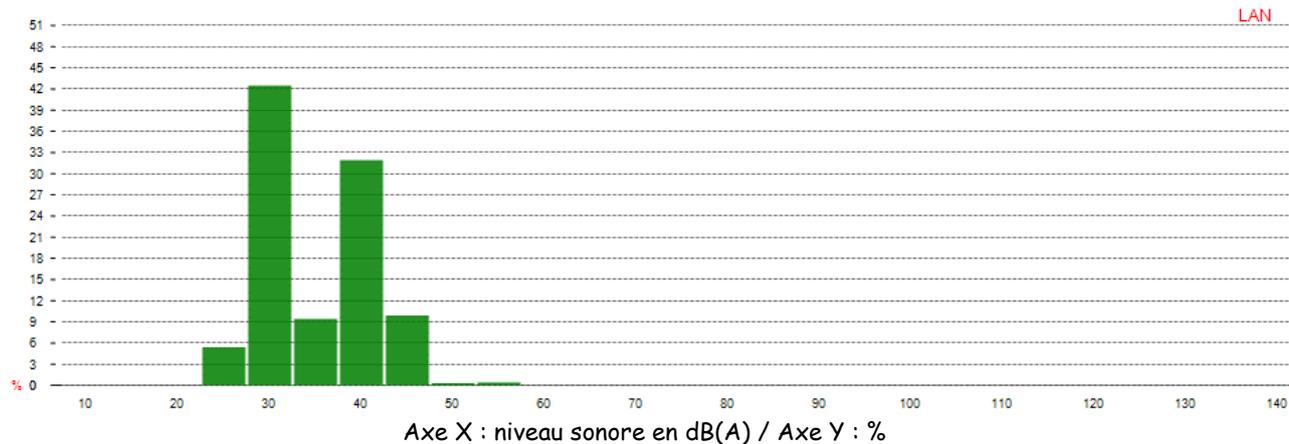
## ÉVOLUTION TEMPORELLE



Axe X : heures de mesures / Axe Y : niveau sonore en dB(A)

## HISTOGRAMME

Histogramme



## DISTRIBUTION CUMULÉE

Distribution cumulée

